

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - politique des bibliothèques et de la documentation

Coopération entre BM et BU : le développement de formations communes

DEVILLIERS Clément

Sous la direction de Mathilde BARTHE

Directrice de Médial - Centre régional de formation aux carrières des
bibliothèques pour le Grand Est

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement M^{me} Mathilde BARTHE qui m'a suivi, épaulé et conseillé tout au long de la rédaction de ce mémoire. Ses conseils, son professionnalisme et ses encouragements, lorsqu'ils étaient nécessaires, m'ont permis de mener à bien la rédaction de ce mémoire.

Mes remerciements également à M^{me} Élisabeth NOËL qui a suivi mon alternance et qui a su me conseiller à certains moments de la rédaction. Plus globalement, je remercie tous les professeurs de l'ENSSIB qui ont bien voulu m'aiguiller et me conseiller dans le choix du sujet durant mon année de M2 PBD.

Je remercie également toute l'équipe de la médiathèque de l'Orangerie à Vichy ou j'ai effectué mon alternance qui m'ont soutenu pour l'élaboration de ce mémoire : vos encouragements m'ont été d'un grand soutien. Mes remerciements tout particulièrement à M^{me} Kathleen LE CORNEC qui a pris le temps de me relire et de me conseiller. Je remercie également toutes les personnes ayant pris du temps pour participer à mon enquête, vos avis et vos retours m'ont été précieux.

Enfin, des remerciements également à mes camarades et amis qui m'ont soutenu, motivé et encouragé tout au long de mon parcours et de la rédaction du mémoire. Merci à eux pour les relectures, les avis, les remarques et le temps passé à supporter mes angoisses. Un merci tout particulier à Sofiane MOUAS pour ses commentaires constructifs.

Résumé :

La coopération entre bibliothèques n'est pas encore ancrée dans nos pratiques. Plusieurs projets ont vu le jour, certains sont même largement connus au sein de la profession. Pour autant, nos projets de coopération se concentrent souvent autour de l'offre documentaire, des animations, voire d'horaires d'ouvertures complémentaires. Puisque l'offre de formation des bibliothèques, publiques ou universitaires, s'est très majoritairement développée, pourquoi ne pas envisager une coopération à ce niveau ?

Descripteurs : Coopération entre bibliothèques -- France ; Bibliothèques universitaires -- France ; Bibliothèques publiques - - France

Abstract :

Cooperation between public and academic libraries are not yet anchored in our practices. Several projects have emerged, some of which are even widely known within the profession. However, our cooperation projects often focus on the documentary offer, animations, and even complementary opening hours. Since the formation of public in libraries, both public and academic, has largely developed, why not consider cooperation at this level?

Keywords: Library cooperation -- France; Academic libraries -- France; Public libraries – France



Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France » disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.frou> par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	8
Méthodologie	11
PARTIE I : QU'EN EST-IL DE LA COOPERATION : EXEMPLES ET DEFINITIONS.....	13
1. Définition et éléments de cadrage	13
1.1. <i>Une typologie déjà existante</i>	<i>13</i>
1.2. <i>Des exemples de coopérations existants</i>	<i>15</i>
1.3. <i>Des projets centrés sur la coopération des formations.....</i>	<i>21</i>
2. La formation : deux typologies différentes	23
2.1. <i>La formation au sein des bibliothèques universitaires</i>	<i>24</i>
2.2. <i>La formation au sein des bibliothèques municipales.....</i>	<i>27</i>
CONCLUSION PARTIE I.....	29
PARTIE II : SE RAPPROCHER POUR MIEUX DEVELOPPER COMPETENCES ET SERVICES	31
1. Le public : élément central des projets de coopération	31
1.1 <i>Une meilleure offre de formation</i>	<i>31</i>
1.2 <i>Le public étudiant et son rapport aux bibliothèques</i>	<i>35</i>
2. Le public universitaire, public central pour une coopération ...	37
2.1 <i>Les futurs étudiants : le cas des lycéens</i>	<i>38</i>
2.2 <i>Les étudiants</i>	<i>41</i>
3. Des échanges plus solides entre collègues et bibliothèques.....	45
3.1 <i>Se rencontrer davantage entre collègues.....</i>	<i>45</i>
3.2 <i>Contribuer au développement de la formation professionnelle continue</i>	<i>47</i>
CONCLUSION PARTIE II	51
PARTIE III – RECOMMANDATIONS POUR LE FUTUR.....	52
1. Davantage de liens entre professionnels	52
1.1 <i>Professeurs documentalistes : professionnels concernés par la coopération.....</i>	<i>52</i>
1.2 <i>D'autres acteurs à mobiliser : les agences régionales du livre ..</i>	<i>54</i>
2. Questionner nos formations professionnelles	56
2.1 <i>Les formations initiales aux métiers du livre</i>	<i>56</i>
2.2 <i>Les formations des centres de formations.....</i>	<i>58</i>
3. Un Nouveau service pour le public ?	59
3.1 <i>Une reconnaissance d'acquis pour les étudiants</i>	<i>59</i>

3.2	<i>Une valorisation des formations pour le grand public</i>	<i>61</i>
CONCLUSION		63
SOURCES.....		65
BIBLIOGRAPHIE.....		67
ANNEXES.....		73
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....		97
TABLE DES MATIERES.....		98

Sigles et abréviations

ABF : Association des Bibliothécaires de France
ADBU : l'Association française des Directeurs et personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et de la documentation
BBF : Bulletin des Bibliothèques de France
BM : Bibliothèque Municipale
BMVR : Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale
BNF : Bibliothèque Nationale de France
BU : Bibliothèque Universitaire
CTL : Contrats Territoire-Lecture
CRFCB : Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques
DCB : Diplôme de Conservateur des Bibliothèques
DEUG : Diplôme d'Études Universitaires Générales
DUT : Diplôme Universitaire de Technologie
Fill : Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture
FLE : Français Langue Étrangère
EMI : Éducation aux Médias et à l'Information
FPE : Fonction Publique d'État
FPT : Fonction Publique Territoriale
IUT : Institut Universitaire de Technologie
LMD : Licence Master Doctorat
MOOC : Massive Open Online Course
PCP : Plan de Conservation Partagée
SCD : Services Commun de la Documentation
SRL : Structures Régionale du Livre
TLFi : Trésor de la Langue Française Informatisé
TPE : Travaux Personnels Encadrés
UCA : Université Clermont Auvergne
ULB : Université Libre de Bruxelles
URCA : Université de Reims Champagne Ardennes
URFIST : Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique
UTT : Université de Technologie de Troyes

INTRODUCTION

La question du rapprochement entre bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales n'est pas récente. En effet, déjà en 1991, Michel MELOT exprimait dans l'introduction de son *Rapport annuel du Conseil Supérieur des Bibliothèques* le fait « qu'aucune bibliothèque n'est autosuffisante » et que « la diversification des bibliothèques [...] doit être considérée comme un progrès conforme à leur vocation et aux attentes du public » (MELOT, 1991). Bien sûr, cette affirmation est ancrée dans son contexte, à savoir l'émergence de nouvelles bibliothèques publiques et universitaires et les changements inhérents à la politique de l'époque. La constitution de réseaux en est encore à ses balbutiements et l'on peut affirmer qu'il ne s'agit pas là d'une référence directe à une collaboration plus forte entre bibliothèques universitaires et municipales.

En 2003, la question est de nouveau soulevée par Dominique AROT dans son article « La coopération des bibliothèques en France : un nouvel âge ? », au sein du *Bulletin des Bibliothèques de France* (BBF). Il est alors fait mention du retard que prennent les bibliothèques françaises sur la coopération entre bibliothèques au regard d'autre pays comme la Suisse qui s'organise selon les cantons en bibliothèques universitaires et cantonales, alliant lecture publique et universitaire selon les besoins d'un territoire. En pleine époque de bouleversements institutionnels de décentralisation et de déconcentration, l'article fait état d'une typologie esquissée, centrée surtout autour de la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), des bibliothèques départementales ou des réseaux locaux, tels le Réseau Documentaire de Grenoble (REDOC) ou encore le réseau BRISE de Saint-Etienne. La question n'est donc pas encore totalement creusée et reste un questionnement en surface sur le devenir des coopérations entre bibliothèques. Plus tard, en 2006, Claudine LIEBER, dans son article « Aventurières ou pionnières : les bibliothèques combinant lecture publique et lecture universitaire sont-elles une utopie ? » nous propose de nous attarder sur plusieurs exemples concrets de rapprochement entre BU et BM. Son article est très largement cité dans la littérature professionnelle. Reprenant les exemples de la bibliothèque publique et universitaire de Valence (aujourd'hui séparée), la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR) de Troyes ou encore celles de Brest et de Strasbourg, Claudine LIBER pousse la réflexion en développant la typologie des rapprochements entre BM et BU et en prouvant qu'il n'existe pas qu'une seule façon de coopérer et d'établir des rapprochements entre bibliothèques. C'est d'ailleurs sans doute ce qui fait la complexité du sujet, tant les modèles diffèrent d'un territoire à l'autre. En guise de conclusion, son article évoque la question de la problématique de la cohabitation des publics qui semble commencer à se poser dans le cadre de ces différents rapprochements.

Quelques années plus tard, en 2008, Muriel PENICHON consacre son mémoire de Diplôme de Conservateur des Bibliothèques (DCB) à la question plus complexe de la mutualisation, que l'on peut considérer comme une forme évoluée de coopération. Très complet, son travail de recherche permet d'avoir une première approche de ce concept, en reprenant les quelques exemples cités par Claudine LIBER tout en explicitant les différentes formes de collaborations qu'il peut exister. Son analyse démontre que « l'évolution des usages des bibliothèques conduit [...] à proposer un nouveau modèle de bibliothèque, fédérant lectures publique et universitaire, qui soit mieux adapté aux besoins et aux attentes des publics »

(PÉNICHON, 2008). Cette conclusion, d'actualité en 2008, ne peut donc que l'être davantage en 2021 à l'heure de bouleversements sociaux que nous connaissons bien, notamment depuis la crise de 2020 amenant à repenser totalement le fonctionnement des bibliothèques.

Un an plus tard, le BBF consacre un dossier entier sur la mutualisation de l'action des bibliothèques territoriales et universitaires, preuve que la réflexion progresse et que la question de la coopération semble être au cœur des problématiques du métier. Bien que la problématique de la mutualisation des bibliothèques soit un sujet intéressant et d'actualité, nous nous concentrerons ici sur les thématiques de coopération. En effet, au vu de quelques entretiens exploratoires menés, et des discussions informelles avec différents collègues, la différence de tutelle entre bibliothèques universitaires et municipales ne semble pour l'heure que très peu propice à des mutualisations abouties. Ce sont davantage les réseaux de lecture publique qui sont sujet à ce genre de projets que l'on pourrait qualifier de coopération développée ou de niveau supérieur à la coopération.

Pour autant, le dossier du BBF nous intéresse en raison de son approche centrée sur le public étudiant : la réussite étudiante et les connexions que les étudiants effectuent entre le passage de la BM à la BU est au cœur du dossier. Très complet, il évoque à la fois les intérêts, mais aussi les limites institutionnelles qui peuvent retarder les projets de coopération entre établissements. Nous le disions, relevant de différentes tutelles, il semble à l'heure actuelle compliqué de développer des partenariats sur tous les niveaux, mais l'offre et les programmes de formations permettent de contourner en partie cette problématique, la formation des publics ne nécessitant pas une refonte complète de l'organisation des bibliothèques, mais plus un arrangement commun entre établissements. Déjà en 2009, il était fait mention que « la complémentarité entre bibliothèques [...] serait de nature à répondre à l'éventail toujours plus large des besoins suscités par la massification de la formation initiale (...) » (GIAPPICONI, GIRARD, 2009), justifiant ainsi le sujet de ce mémoire et prouvant que des projets de coopération peuvent être bénéfiques au grand public ainsi qu'au public étudiant. Nous tenterons ainsi d'analyser les évolutions réalisées dans ce domaine.

En 2010, Anne-Sarah LAROCHE s'empare elle aussi des problématiques de mutualisation autour de la question d'équipements culturels intégrant une bibliothèque. Bien que la question qui nous intéresse ici ne soit pas directement évoquée au sein de son mémoire d'étude, il en reste tout de même intéressant car il propose une première définition claire de la mutualisation. Anne-Sarah LAROCHE l'explique d'ailleurs très clairement dans la première partie de son document qu'elle reprend en deuxième partie : « La mutualisation semble être un moyen de mener jusqu'à son terme la logique de coopération » (LAROCHE, 2010). C'est en effet l'objectif derrière tout projet de mutualisation : consacrer et ancrer dans le long terme un projet déjà existant, ou non, de coopération, et ce afin de mener davantage de projets et de faire plus avec autant de ressources. Néanmoins, la mutualisation ne reste qu'une forme aboutie de coopération, comme le souligne Anne-Sarah LAROCHE dans son document, être empreinte de logiques complexes à mettre en place lorsque deux tutelles différentes sont en jeu, comme nous le mentionnions plus haut.

Plus tard en 2011, toujours dans le cadre d'un mémoire d'étude de l'ENSSIB, Yannick MACHON aborde la question de coopération régionale et de bibliothèques universitaires. Pour autant, il semble que le questionnement fasse un retour en arrière : il est fait mention une nouvelle fois des exemples déjà cités en 2006 et en 2008. Ces mêmes exemples semblent être les seuls sur lesquels s'appuyer pour

approfondir la question du rapprochement entre BM et BU, preuve que bien que la question soit soulevée, les initiatives semblent rester localisées et minimes. Il est à nouveau fait mention des contraintes budgétaires et de l'intérêt d'une mutualisation afin de réaliser des économies. La même année, dans l'ouvrage des Presses de l'Enssib *Horizon 2019 : bibliothèques en prospective*, Georges PERRIN dans son chapitre « Bibliothèques : ouvertures et territoires » amène lui aussi à questionner la coopération entre bibliothèques universitaires et publiques. « Elles ont peut-être plus de points communs qu'il n'y paraît au premier examen » (PERRIN, 2011) : c'est ainsi que commence sa réflexion, citant par la suite l'expérience des pôles associés à la Bibliothèque Nationale de France (BnF). Ce qu'il est intéressant de noter ici, c'est l'évocation une nouvelle fois de la réussite étudiante. Effectivement, le public étudiant est remis sur le devant de la scène et le passage d'un lycéen de la bibliothèque municipale à la bibliothèque universitaire semble être au cœur des priorités pour un projet de coopération. C'est du moins une solution qui permettrait, selon Georges PERRIN, de pallier le problème de desserte du territoire, problématique qu'il explicite au regard du projet de portail documentaire REVODOC. Il s'agit du portail du département Val d'Oise regroupant l'ensemble des bibliothèques du même département, toutes catégories confondues à l'époque de sa création en 1995, et répertoriant les ressources documentaires de ces mêmes bibliothèques. L'intérêt était que n'importe quel usager pouvait demander un ouvrage qui lui était acheminé dans la bibliothèque de son choix. Ce portail répond ainsi à la desserte de la lecture publique et universitaire sur un territoire, et l'on ne peut qu'encourager de telles initiatives.

Ce n'est que plus récemment en 2018 que la thématique de coopération ressurgit dans la communauté professionnelle pour se distinguer de celle de la mutualisation. En effet, s'est tenue une conférence dans le cadre du 64^{ème} congrès de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) avec pour intitulé : « BM-BU : compagnons de route ? », faisant écho à une journée d'étude de 2013 portant le même nom, s'étant déroulée quant à elle à la bibliothèque universitaire Pierre Marie Curie à Paris. S'appuyant sur l'intervention de Fabrice BOYER, directeur de la BU de l'Université Clermont Auvergne (UCA) et Sylvie FAYET, directrice de la BU de La Rochelle, la conférence avait pour but de démontrer les possibilités de partenariats entre établissements, en s'appuyant sur des exemples concrets déjà en place. La BU de la Rochelle fonctionne effectivement sur une convention de gratuité avec la bibliothèque municipale et échange également en terme documentaire. Cette conférence nous montre l'intérêt persistant de la communauté professionnelle à réfléchir autour de ces questions de coopération voire de mutualisation dans les cas les plus aboutis. Mais nous constatons néanmoins à nouveau qu'entre bibliothèques de lecture publique et universitaires, c'est la logique de coopération qui semble primer, laissant plus de souplesse dans la mise en place, les logiques de mutualisation semblant encore trop complexes pour s'en emparer entre bibliothèques.

En 2019 Cécile CAPOT s'approprie à nouveau la question de coopération entre bibliothèques universitaires et lecture publique dans le cadre de son mémoire d'étude. Particulièrement intéressante, sa réflexion reprend de nombreux éléments que nous avons cités plus haut. Nous noterons une phrase qui justifie l'intérêt, encore aujourd'hui, de réfléchir autour de ces questions : « [...] [Muriel Pénichon] jugeait que, dix ans après, le contenu était devenu complètement caduc, nous conseillant de faire comme si la question n'avait pas été traitée » (CAPOT, 2019). Cette remarque est d'autant plus pertinente puisque, comme nous l'évoquions plus haut, la question des coopérations entre BU et BM est certes évoquée, mais les avis divergent quant

aux modalités de ces coopérations. Par ailleurs, la même année, la journée d'étude de l'ABF Auvergne-Rhône Alpes intitulée « Comment revisiter la coopération » ? soulève de nombreux points intéressants, sans pour autant trop s'attarder sur les bibliothèques universitaires¹.

Enfin, a été publié en début d'année 2021 un Rapport par Françoise LEGENDRE intitulé *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants de licence : les enjeux de la coopération entre bibliothèques territoriales, universitaires et centres de documentation et d'information*. C'est là la référence littéraire la plus récente sur le sujet et qui traite tout particulièrement des thématiques de formation des usagers qui nous intéresse ici : la conclusion tente en effet de lancer un appel à la mobilisation et la coopération de toutes structures documentaires.

Cette introduction permet de tirer deux conclusions préalables : premièrement, la question d'un rapprochement, quelle qu'en soit la modalité, semble avoir été évoquée depuis de nombreuses années, sans conclusion(s) réelle(s). Deuxièmement, dans toute la littérature mentionnée, seule le Rapport de 2021 fait allusion à la question des formations proposées par les bibliothèques, une mission qui s'est pourtant largement développée. La coopération a fait ses preuves sur plusieurs niveaux : documentaire, logiciel, au niveau des personnels et de leurs compétences et même sur la programmation culturelle. En revanche, la question des formations ne semble pas avoir été traitée outre mesure et il paraît légitime de s'interroger sur ce qu'une telle coopération pourrait apporter autant pour les publics que pour les professionnels. C'est ici la problématique qui va nous intéresser dans ce mémoire : comment les formations à destination des publics, portées par les bibliothèques universitaires et de lecture publique, peuvent-elles, par le biais de coopérations, devenir complémentaires et favoriser en retour le développement de ces coopérations ?

Ce mémoire tentera donc dans une première partie, de poser les éléments de définitions nécessaires à la pleine compréhension du sujet. La seconde partie recensera les intérêts pour les publics et les professionnels d'une coopération autour des formations délivrées. Elle s'appuiera sur les conclusions tirées de l'enquête menée pour ce travail de mémoire. Enfin, une troisième partie posera des jalons pour des recommandations et des pistes à développer autour du sujet.

METHODOLOGIE

Afin d'appuyer les propos de ce mémoire et dans l'optique d'être au plus proche des enjeux et du ressenti professionnel, une méthodologie d'enquête a été suivie. La première partie du mémoire vise à redéfinir la coopération entre bibliothèques et les quelques projets emblématiques connus des bibliothécaires tout en démontrant le manque de coopération au niveau des formations professionnelles.

Dans les parties suivantes, l'avis de professionnels a été recueilli de manière à récolter des points de vue et des suggestions à la fois des agents des bibliothèques universitaires comme des employés des bibliothèques de lecture publique. Dans un

¹ Voir la page dédiée au compte-rendu de cette journée d'étude sur : <https://www.abf.asso.fr/4/402/2545/ABF-Region/comment-revisiter-la-cooperation->

premier temps, ce sont donc plusieurs entretiens qui ont été menés². Notons ici que dans la méthodologie, nous sommes partis davantage sur un entretien directif, une liste de questions ayant été préalablement établie sous forme de grille, questions qui étaient alors posées à la personne interrogée. Cependant, lors des entretiens, c'est davantage une logique semi-directive qui a été utilisée, les discussions étant souvent sorties du cadre de la grille établie, laissant davantage la parole à nos interlocuteurs. Cela s'explique par la diversité des profils interrogés qui a parfois nécessité une adaptation de la grille, qui évoluait elle-même au fil de la discussion.

Ce sont donc 15 entretiens qui ont pu être menés dans le cadre de l'enquête. Le public ciblé pour ces entretiens était d'un côté des bibliothécaires formateurs et/ou en charge de la formation dans leur bibliothèque universitaire, d'autre part des conservateurs de bibliothèque de lecture publique et/ou des bibliothécaires assurant des formations. Le premier constat est que la mobilisation des bibliothécaires de lecture publique a été beaucoup plus compliquée que celle des bibliothécaires universitaires. En effet, sur les 15 entretiens menés, seuls deux directeurs de BM nous ont répondu par la positive, les autres bibliothécaires contactés n'ayant pas le temps ou ne se sentant pas concernés par la thématique de l'enquête. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le corps de ce mémoire.

Dans une logique de complémentarité, puisque les bibliothécaires de lecture publique n'ont pas donné suite pour participer à un entretien, nous avons alors conçu un rapide questionnaire adapté de la grille d'entretien³. Ce court questionnaire avait pour objectif de récolter l'avis des bibliothécaires de lecture publique uniquement, nécessaire à une pleine analyse des résultats afin de ne pas avoir uniquement un seul point de vue universitaire, l'ensemble de la profession étant concernée par notre thématique. Cette enquête par questionnaire s'est déroulée du mois de mai au mois de juin 2021, période courte s'expliquant par l'objectif complémentaire que revêt ce questionnaire ainsi que par les délais imposés pour la rédaction de ce mémoire. Le questionnaire a été diffusé par Mathilde BARTHE via son réseau professionnel, par l'ABF Auvergne-Rhône Alpes et l'ABF Midi-Pyrénées. De plus, les bibliothèques de lecture publique contactées pour l'entretien n'ayant pas donné suite ont également reçu le lien du questionnaire. Sur la période concernée, 42 personnes ont montré un intérêt pour cette enquête. Néanmoins, sur ces 42 personnes, seules 10 sont allées jusqu'au bout du questionnaire, nous donnant ainsi 10 réponses exploitables. Cela corrobore le constat que nous faisons plus en amont vis-à-vis des BM au regard de notre sujet, constaté en premier lieu lors des sollicitations pour les entretiens. Permettons-nous de relativiser ce constat, la formulation du questionnaire ayant pu dissuader certains bibliothécaires de participer.

En complémentarité des entretiens menés, les résultats développés dans ce mémoire permettent d'apprécier un premier ressenti des collègues vis-à-vis de la collaboration des bibliothèques par le biais des formations délivrées, que nous tâcherons d'explicitier dans ce mémoire. Rajoutons à cela des échanges informels qui ont eu lieu dans le cadre professionnel. Des bibliothécaires travaillant dans des bibliothèques fonctionnant dans une logique de coopération ont pu être interrogés. De même, plusieurs échanges avec des collègues autour des problématiques de mutualisation ont été très enrichissants pour développer ce mémoire.

² Voir Annexe 1 page 74 pour la grille d'entretien et voir les sources page 60-61 pour la liste des personnes interrogées

³ Voir Annexe 2 page 78 pour les questions du questionnaire

PARTIE I : QU'EN EST-IL DE LA COOPERATION : EXEMPLES ET DEFINITIONS

Afin de bien comprendre les enjeux soulevés par des projets de coopération entre bibliothèques, il convient d'apporter quelques éléments de définition. Nous expliciterons également la coopération par des exemples concrets qui permettent de mieux appréhender cette problématique. Pour conclure cette partie, nous nous attarderons sur quelques exemples de coopération entre bibliothèques municipales et universitaires au niveau des formations dispensées.

1. DEFINITION ET ELEMENTS DE CADRAGE

La coopération entre bibliothèques n'est pas une notion récente, Michel MELOT en faisait déjà la promotion, comme nous le disions en introduction, dans son fameux *rapport au président pour la lecture publique du Conseil supérieur des bibliothèques en 1991*⁴. Très largement cité dans la littérature professionnelle, cette citation semble pourtant à reprendre pour débiter une réflexion sur cette thématique de coopération entre établissements.

Par la suite, les acteurs professionnels du monde des bibliothèques se sont emparés de cette notion de coopération à de multiples reprises. Nous ne reciterons pas ici tout ce qui l'a été en introduction ; soulignons simplement le vif intérêt professionnel pour cette thématique de coopération. Pourtant, le terme de coopération revêt de nombreuses définitions avec des enjeux différents, qu'il convient de reprendre en profondeur pour mieux comprendre cette problématique complexe.

1.1. Une typologie déjà existante

En termes de définition, nous pouvons retenir celle du *dictionnaire encyclopédique du livre* qui nous précise que « la coopération permet de mettre en commun des moyens et, surtout, de rendre un meilleur service aux usagers (...) » (FOUCHÉ, 2002). Et déjà à l'époque de la rédaction de cette définition, la pluralité des statuts des bibliothèques tendait à complexifier la coopération entre établissements, raison pour laquelle nous voyons aujourd'hui davantage de réseaux de lecture publique coopérer entre eux, tout comme des réseaux de bibliothèques universitaires. Nous pouvons déjà constater l'enclavement certain des deux types de bibliothèques qui semblent ne pas avoir vraiment d'échanges, à l'exception de certains cas comme la bibliothèque municipale de Bordeaux et les bibliothèques universitaires de Bordeaux qui ont participé à la création d'événements communs via un programme intitulé « les ateliers de la coopération »⁵.

⁴ MELOT, Michel, 1991. *La coopération entre les bibliothèques françaises*. Extrait du Rapport annuel du Conseil supérieur des bibliothèques.

⁵ Voir à ce sujet la plaquette de présentation avec des exemples d'ateliers : http://reub.u-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2019/12/programme_ateliers_cooperation2019_2020.pdf (consulté le 16.08.2021)

Le Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi) nous propose lui deux définitions que l'on pourrait qualifier de plus classiques mais qui semblent intéressantes au regard du sujet : « Action de participer (avec une ou plusieurs personnes) à une œuvre ou à une action commune », « Aide, entente entre les membres d'un groupe en vue d'un but commun »⁶. Ne retrouvons-nous pas ici les notions de but commun, d'action commune ? Nous pouvons rapprocher cela des catalogues communs des bibliothèques tel le SUDOC, des services de prêts entre bibliothèques, du regroupement de plusieurs bibliothèques municipales sous le même réseau, en partie lié à la décentralisation et aux rapprochements des collectivités territoriales incités par la loi NOTRe. Autant d'exemples de coopérations entre bibliothèques qui démontrent un intérêt tout particulier de ces logiques de coopération pour satisfaire un but, un objectif commun : celui d'être plus efficace, voire efficient, dans les missions réalisées par les bibliothèques. Cette définition se retrouve également dans celle du verbe coopérer : « Agir, travailler conjointement avec quelqu'un en vue de quelque chose, participer, concourir à une œuvre ou à une action commune », toujours selon le TLFi.

En complément, il est intéressant de s'arrêter sur la définition apportée par l'ENSSIB et qui soulève en partie la problématique qui nous intéresse ici :

« La coopération entre bibliothèques est une formule qui concerne, par convention, plutôt les bibliothèques publiques – les bibliothèques universitaires ont une culture du travail coopératif, entre elles, dans le cadre d'un réseau ; dans leur cas, on ne parlera de coopération que quand elles travaillent avec les bibliothèques publiques. » (ENSSIB, juin 2012)⁷

Qu'en est-il donc d'une coopération entre bibliothèques de lecture publique et universitaire ? La littérature professionnelle semble plus mitigée sur les coopérations pouvant exister entre établissements relevant de tutelles différentes, tandis que la culture de coopération entre établissements de lecture publique est, elle, bien ancrée, en témoignent les différents réseaux existants et se développant sur le territoire français. Si la question du pourquoi et du comment d'une telle différenciation serait un sujet d'étude intéressant, nous ne l'aborderons ici qu'en surface, par le biais des entretiens réalisés pour alimenter la réflexion autour de cette problématique de coopération.

Bien que les écrits sur le sujet foisonnent dans le monde des bibliothèques, c'est Claudine LIBER qui semble s'approprier davantage la question qui nous intéresse en nous proposant une typologie des différentes formes de coopération entre bibliothèques publiques et universitaires. Reprenons ainsi sa typologie : « les voisins de quartier », « les voisins de palier », « les bibliothèques mixtes : cohabitation et plus, si affinités » et « les mariages de convenance » (LIBER, 2006). Sa typologie, proposée en 2006, nous offre un bon aperçu de l'existant concernant les rapprochements entre bibliothèques. Partageant un site commun, une antenne universitaire délocalisée dans un centre-ville ou sur un territoire, des établissements qualifiés de « mixtes » ou encore l'implantation au sein d'une bibliothèque de fonds universitaire et public, ces différents établissements

⁶ Selon la définition du Trésor de la Langue Française Informatisé, disponible sur : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=4027559760> (consulté le 05/06/2021)

⁷ Pour davantage d'informations, voir la page consacrée à la coopération entre bibliothèque rédigée par l'ENSSIB : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/cooperation-entre-bibliotheques> (consulté le 05/06/2021)

et/ou projets ont démontré l'intérêt du rapprochement entre bibliothèques municipales et universitaires. Néanmoins, rappelons que la plupart des exemples de fusion entre domaine universitaire et public ont fini par péricliter, l'exemple le plus marquant étant la séparation de la Médiathèque Publique et Universitaire (MPU) de Valence, en 2021, suite à des dissensions au sein du fonctionnement interne de l'établissement. Cet échec est néanmoins en grande partie dû à un manque de détails quant aux missions des agents, notamment du conservateur, comme le souligne Joahann BERTI dans son rapport d'évaluation⁸. Grâce à son rapport, nous comprenons qu'une bonne répartition des rôles est cruciale et qu'une formalisation dans une convention est indispensable à des rapprochements aussi concrets entre deux bibliothèques.

Notons également la présence de la commission ABF « Bibliothèques en réseau » qui œuvre principalement à la veille documentaire sur les problématiques de mise en réseau, impliquant néanmoins les bibliothèques universitaires « dans la mesure du possible »⁹ en questionnant leur implication. On remarque donc un intérêt pour cette double coopération universitaire et lecture publique, malgré une dichotomie présente entre l'ABF et l'Association française des Directeurs et personnels de direction des Bibliothèques Universitaires et de la documentation (ADBU) qui échangent, en de rares occasions, sur ces problématiques pourtant communes au milieu professionnel. L'ABF souligne pourtant son rôle de « Faire vivre et animer la communauté professionnelle des bibliothécaires, quels que soient le type d'établissement ou les fonctions occupées », tandis que l'ADBU nous précise qu'elle permet « d'offrir un espace de dialogue, de mutualisation, de veille et d'échange sur les bonnes pratiques, les évolutions et l'organisation nationale et internationale de l'information scientifique et technique »¹⁰. A la lecture de ces missions respectives, ne peut-on pourtant pas voir un certain schéma de coopération se dessiner ? Offrir un espace de dialogue, de mutualisation, animer la communauté professionnelle peu importe le type d'établissement : autant de missions qui sous-entendent une coopération rapprochée, qui pourtant, n'est pas encore bien présente dans nos pratiques.

Avant d'aborder quelques exemples concrets, concluons sur un intitulé présent sur le site de l'ABF et qui résume les conclusions abordées jusqu'ici, tout en justifiant l'existence de ce mémoire : « La mise en réseau, tout le monde y gagne »¹¹. Nous tâcherons donc de voir comment les bibliothèques, quelles qu'elles soient, s'inscrivent dans ce « tout le monde ».

1.2. Des exemples de coopérations existants

« Si l'on cite volontiers les exemples de Blois, Roanne, Saint-Etienne ou Valence, comme exemples réussis de partenariat, il est frappant que ce soit toujours ces mêmes exemples que l'on prend et reprend depuis dix ans comme

⁸ BERTI, Johann, 2013. Synthèse du rapport d'évaluation du conservateur universitaire.

⁹ Voir la page ABF commission Bibliothèques en réseau, disponible sur : <http://www.abf.asso.fr/4/161/626/ABF/commission-bibliotheques-en-reseau> (consulté le 05.06.2021)

¹⁰ FAIDHERBE, Thomas, 2020. *ABF VS ADBU : a représentation bipolaire des bibliothécaires*. Disponible sur : <https://www.archimag.com/bibliotheque-edition/2020/01/21/abf-adbu-representation-bipolaire-bibliotheques> (consulté le 23.07.2021)

¹¹ Voir la page ABF portant le même nom : <https://www.abf.asso.fr/4/161/635/ABF/la-mise-en-reseau-des-bibliotheques-tout-le-monde-y-gagne> (consulté le 05.06.2021)

si ces arbres cachent l'absence de forêt, l'habituelle absence de collaboration et partenariat » (BERTRAND, 2016)

Avant d'aborder quelques exemples, il semblait important de citer Anne-Marie BERTRAND qui soulève un point intéressant. En effet, les mêmes exemples de coopération entre bibliothèques municipales et universitaires sont souvent cités et ce, depuis un certain temps : signe d'un manque de nouveauté et d'initiative dans la communauté professionnelle ? Eu égard aux entretiens menés dans le cadre de ce mémoire et que nous détaillerons plus en aval, il semblerait que les projets de coopération peinent à voir le jour et que ce ne soit pas non plus une tendance qui va se développer dans les années à venir¹². Sans pour autant reprendre les exemples très largement cités, nous nous attarderons ici sur la bibliothèque universitaire de La Rochelle ainsi que la médiathèque Jacques Chirac de Troyes, exemples intéressants au regard de notre problématique. Enfin, nous aborderons rapidement l'exemple de la médiathèque universitaire de l'Orangerie à Vichy, au contexte particulier, apportant ainsi un nouvel éclairage à notre sujet.

1.2.1 La bibliothèque universitaire de la Rochelle et la médiathèque Michel Crépeau

Catégorisée en 2008 comme un succès mitigé par Muriel PENICHON dans son mémoire très complet sur la question de coopération entre bibliothèques universitaires et municipales, la bibliothèque universitaire de la Rochelle relève pourtant d'un exemple très pertinent pour toute étude portant sur la coopération des bibliothèques. Bien qu'il s'agisse également d'un exemple cité à de nombreuses reprises, il n'en reste pas moins intéressant au regard de notre problématique concernant les formations. Projet né de la volonté du maire de l'époque Michel CREPEAU, cette collaboration voit le jour en partie grâce au plan U2000. Initié par Lionel JOSPIN, ministre de l'éducation nationale de l'époque, cette réforme devait permettre de faire face à l'accroissement constant des étudiants. L'objectif était d'intégrer davantage les collectivités territoriales et l'État dans le développement de nouvelles structures universitaires. C'est ainsi que la construction d'une BU et d'une bibliothèque publique dans les mêmes temporalités, courant 1996, a permis le rapprochement des deux établissements. On qualifiera cette coopération de « voisin de quartier » pour reprendre la typologie de Claudine LIEBER, évoquée en amont : les deux établissements se rejoignent par un couloir commun permettant une circulation aisée des publics entre les deux bibliothèques.

La coopération ne s'arrête pourtant pas là, puisque les établissements sont liés par une convention de gratuité réciproque : toute personne inscrite dans la bibliothèque municipale est aussitôt inscrite à la bibliothèque universitaire. En ce sens, Sylvie FAYET, directrice de l'établissement, nous expliquait lors de notre entretien qu'elle qualifie ce fonctionnement d'un réseau « de fait », qu'on rapproche d'un réseau informel. La convention est rédigée de telle sorte qu'elle peut intégrer de nouvelles formes de coopérations selon le besoin des deux établissements. L'échange se situe surtout au niveau des acquisitions ou du désherbage, chaque bibliothèque essayant de compléter les collections de l'autre et d'acquérir selon le public et le niveau de lecture des ouvrages. De la même façon, la bibliothèque publique renvoie un lecteur à la BU pour des ouvrages plus complets et

¹² Conclusion que nous pouvons tirer des entretiens menés dans le cadre de ce mémoire

universitaires, tout comme la BU renvoie le lecteur à la BM pour une lecture plus « plaisir ». L'action culturelle est difficile à mettre en place étant donnés les calendriers différents des établissements : la BU dépend des vacances scolaires et universitaires, la BM dépend quant à elle plus des vacances d'été.

Lors de notre échange, Sylvie FAYET nous expliquait que des formations informatiques avaient été mises en place. Les collègues de BU avaient proposé des formations à l'utilisation des réseaux sociaux, car la BM avait un projet de formation à ce niveau pour leur public. Cette coopération s'est réalisée mais a très vite été abandonnée une fois le recrutement d'un bibliothécaire numérique effectué à la BM. Pour autant, soulignons ici l'intérêt d'un échange entre collègues au niveau des formations : la BM avait un projet en cours d'élaboration et la BU a apporté des connaissances ainsi que des compétences. Relevons également le double intérêt : d'une part les collègues bibliothécaires se sont formés ensemble, d'autre part cela a permis à la BM de développer un service de formation pour son public. L'intérêt de formations communes prendrait donc ici tout son sens : les compétences des uns pouvant servir aux autres et permettrait par extension de développer des formations pour le public. Néanmoins, il s'agit ici d'un exemple de niche, nous tâcherons de développer cette logique tout au long de ce mémoire. Cependant, la coopération entre les établissements souffre de la différence de leurs tutelles, constat déjà observé par Muriel PENICHON dans son mémoire :

« L'appartenance à des administrations différentes semble constituer un obstacle quasi insurmontable à toute forme de fonctionnement commun quelle que soit la volonté de travailler ensemble manifestée par les équipes des bibliothèques. » (PÉNICHON, 2008)

Il semble donc difficile de voir naître des projets de coopération entre bibliothèques universitaires et publiques, tant la tutelle n'est pas la même, engendrant ainsi des problèmes de calendriers, budgétaires, de public etc. Les obstacles semblent multiples et certes complexes, mais pas insurmontables si l'on se base sur la conclusion des enquêtes menées par Cécile CAPOT dans son mémoire. Bien plus que le cadre territorial et l'organisation administrative mentionné comme frein à 55,3%, c'est davantage le manque de temps, mentionné lui à 81,6% qui semble le frein principal à une coopération entre établissements¹³. Insistons sur ce dépassement des obstacles fréquemment mentionnés : un frein peut en effet devenir un atout, voire un accélérateur dans le meilleur des cas. Pensons au public : certes différents d'une bibliothèque à l'autre, ne serait-ce pas là un levier idéal, déjà en partie mobilisé, pour coopérer ? Se retrouver sur des missions communes permettrait peut-être de réduire ces deux freins, voire de les dépasser pour coopérer. La mixité des publics ne pose d'ailleurs pas toujours problème, en témoigne le cas de la médiathèque Jacques Chirac à Troyes.

1.2.2 La médiathèque Jacques Chirac à Troyes

Autre exemple jouissant d'une notoriété conséquente s'il en est, la médiathèque Jacques Chirac de Troyes reste néanmoins un très bon exemple de coopération entre bibliothèque universitaire et publique. Devenue en 2002 une BMVR, elle s'inscrit dans une ville disposant d'un pôle universitaire conséquent,

¹³ Chiffres tirés de l'enquête réalisée par Cécile Capot dans son mémoire

composé d'un Institut Universitaire de Technologie (IUT), d'une antenne délocalisée de l'université de Reims, ainsi que d'une université de technologie : l'UTT de Troyes. C'est ici la coopération avec la BU de l'antenne délocalisée qui va nous intéresser. Liée par une convention de partenariat avec l'Université de Reims Champagne Ardennes (URCA) depuis 2002, la médiathèque dispose ainsi d'un volant de crédit dédié sur le budget d'acquisition de la BU de l'URCA. Logique interne d'acquisition et de partage des ressources, les deux établissements doivent ainsi tendre à un apport paritaire chaque année. En 2014, l'URCA ouvre la BU des Comtes de Champagne, antenne délocalisée de l'université de Reims délivrant diverses formations. C'est ainsi que s'est organisée une répartition efficace des achats pour satisfaire au mieux les besoins des étudiants : la BU des Comtes de Champagne acquérant davantage des ouvrages pour les primo arrivants (Licences en première année), la médiathèque, elle, davantage d'ouvrages autour du niveau Master, sans pour autant négliger le niveau Licence. Cette répartition permet de servir au mieux les étudiants du Campus des Comtes de Champagne qui bénéficient ainsi de plus d'exemplaires sur certains titres ou d'une documentation plus variée sur d'autres domaines, nous rapportait Priscille FOURNIER, Responsable du service Bibliothèque Universitaire de la médiathèque Jacques Chirac.

Là encore, la coopération ne s'arrête pas à des enjeux documentaires, on y retrouve le volet des formations. Chaque année, à la rentrée universitaire, les bibliothèques proposent des formations documentaires aux étudiants. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de développer ces formations dans une autre partie, notons simplement ici la spécificité des formations souvent réalisées en binôme avec un collègue de la médiathèque Jacques Chirac ainsi qu'avec un collègue de la BU des Comtes de Champagne. Force est alors de constater ici aussi l'intérêt de formations communes, cette fois-ci plutôt axée autour des étudiants. Il s'agit ici de présenter les catalogues respectifs, les services à disposition des étudiants, complétés par une formation autour de la méthodologie du travail universitaire. Mais la présence des deux collègues est d'autant plus formatrice : un collègue en BU aurait tendance à être plus habitué à un public d'étudiants qu'un collègue en BM, mais ce partage des tâches au niveau des formations permet un apport mutuel et une montée en compétences sur la façon de délivrer une formation. Le savoir des uns peut tout à fait intéresser les autres, les échanges sont constructifs et professionnalisants mais surtout se complètent pour assurer la formation. Ce projet commun aurait tendance à s'étioler, selon les propos d'une collègue recueillis lors d'entretiens, qui nécessitent d'être nuancés : un avis ne peut être considéré comme une vérité absolue. Malgré cet essoufflement, les résultats de la coopération au niveau documentaire et animation culturelle sont probants. D'une part, les collections universitaires de la médiathèque Jacques Chirac sont directement intégrées dans les collections grand public avec une distinction visuelle pour faciliter leur accès et leur visibilité. Cette façon de procéder semble convenir aussi au public étudiant qu'au grand public, demandeur et emprunteur de ces collections. D'autre part, diverses animations sont réalisées auprès des étudiants, animations regroupant aussi bien les acteurs universitaires que ceux issus de la lecture publique.

En conséquence, il est justifié de dire que ces partenariats et des coopérations sont très intéressants pour une agglomération comme celle de Troyes. Citons ici les propos d'une collègue, qui soulève un point qui mérite notre attention :

« Les BM ou médiathèques d'agglomération, et les BU ont des objectifs et des fonctionnements qui ne coïncident pas complètement, et pour un chargé de la fonction universitaire, l'enjeu est de faire se comprendre ces mondes différents tout en respectant l'identité de chacun. Sachant que la médiathèque est avant tout un établissement de lecture publique relevant d'une collectivité territoriale, et que cette dimension prévaudra toujours naturellement sur les fonctionnalités du monde universitaire. » (Propos anonymisés issus des entretiens)

En effet, l'identité de chacune des bibliothèques est un élément important. Jamais une bibliothèque universitaire ne pourra se substituer à une bibliothèque de lecture publique et inversement. La question est ici de se demander si les formations peuvent amener à « faire comprendre ces mondes différents », pour reprendre les propos cités, et de les faire communiquer de telle façon que leurs missions n'en seraient que plus pertinentes et complètes. Notons également l'implication de la BMVR de Troyes dans le développement d'actions de promotion autour de la formation tout au long de la vie via le numérique et qui pourrait être un des leviers de réponses à la problématique posée en introduction de ce mémoire. Car il s'agit bien ici de besoins qui peuvent être communs aux publics étudiants et non étudiants, aussi cette idée mérite d'être creusée et nous ne pouvons qu'attendre avec impatience les suites données à ce projet.

1.2.3 Un cas particulier : la médiathèque de l'Orangerie à Vichy

La médiathèque de l'Orangerie est intéressante comme sujet d'étude à plus d'un titre. Elle dispose d'un contexte typique et unique en France particulièrement pertinent au regard de notre sujet d'étude.

Partie intégrante du réseau des bibliothèques de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Vichy et Vichy communauté, l'Orangerie est une médiathèque territoriale. Ce réseau s'est développé depuis la ré-informatisation vers le logiciel de bibliothèque Orphée, qui a permis une intégration des bibliothèques sous un même réseau. Conventionné, le réseau dispose d'une carte unique, de tarifs harmonisés, d'une charte commune et de différents services aux usagers, telle une navette, permettant ainsi la desserte de la lecture publique sur le territoire. Disposant d'un fonds majoritairement universitaire, la médiathèque de l'Orangerie reste néanmoins ouverte au grand public qui apprécie particulièrement le fonds presse quotidienne. Pour autant, ce sont les étudiants qui composent en grande partie son public, du fait de son implantation au sein du Pôle universitaire de Vichy.

Mais dans son fonctionnement, la médiathèque est considérée comme universitaire, car conventionnée avec les BU de l'UCA avec lesquelles la directrice de l'Orangerie, Kathleen LE CORNEC entretient des relations régulières : échanges autour des formations dispensées, des animations culturelles proposées etc. Implantée au sein du pôle universitaire de Vichy, « antenne délocalisée »¹⁴ de l'université Clermont Auvergne, cette logique universitaire était donc toute justifiée : les étudiants pouvant ainsi assister à des formations documentaires sur

¹⁴ Nous mettons ici le terme entre guillemets puisque la médiathèque est territoriale, et ne peut donc être officiellement considérée comme une antenne délocalisée. Pour autant, dans les faits et son fonctionnement, c'est bel et bien le cas.

place sans avoir à se déplacer à Clermont-Ferrand. De plus, la médiathèque de l'Orangerie dispose d'un fonds universitaire dédiée aux étudiants du pôle et aux parcours d'études proposés : santé, sport, métiers du multimédia et de la communication et commerce. A ces fonds vient s'ajouter le 3^{ème} fonds Français Langue Étrangère (FLE) servant principalement aux étudiants du CAVLIAM Alliance Française, école d'apprentissage du français avec laquelle la médiathèque entretient des relations étroites (animations, accueil du public, formations pour les masters FLE etc.) Ce sont ainsi développée à l'arrivée de Kathleen LE CORNEC des formations documentaires aux étudiants : recherche documentaire, logiciel bibliographique Zotero, prévention autour des notions de plagiat etc.

Ainsi, nous constatons une certaine hybridité de la médiathèque qui soulève les thématiques et les problématiques qui nous intéressent. En effet, les bibliothécaires en poste à l'Orangerie sont des agents territoriaux : pourtant, ces mêmes agents sont également ceux qui délivrent les formations aux étudiants des différentes filières qui composent le pôle universitaire de Vichy. La frontière entre bibliothécaire universitaire et lecture publique s'effondre donc ici : quelle est la position des bibliothécaires de l'Orangerie, alors même que l'on distingue une forte dichotomie entre formations en bibliothèques universitaires et formations en bibliothèques municipales ? Pour ces collègues pas de doute : ils sont bibliothécaires territoriaux avec un fonctionnement de travail universitaire, ce qui ne manque pas d'être novateur. Cela implique donc, dans la vision du métier, une polyvalence des bibliothécaires puisqu'il est différent de répondre à un besoin étudiant et à un besoin grand public, les attentes n'étant pas les mêmes. Preuve est donc ici que les deux établissements peuvent se rejoindre à certains niveaux : la médiathèque disposant également d'un fonds bande dessinée reportage, gérant des acquisitions, réalisant des animations culturelles et étant ouverte à tous, comme l'est d'ailleurs n'importe quelle bibliothèque.

Interrogeons-nous sur cette dualité des bibliothécaires en poste : s'ils réalisent des formations, certes à destination des étudiants, tout en réalisant des actions que l'on peut qualifier de plus classiques pour un bibliothécaire et en assurant l'animation de la médiathèque qui rappelons-le, est une médiathèque de lecture publique, n'avons-nous pas ici la preuve concrète qu'un rapprochement entre lecture publique et universitaire est possible ? Surtout si l'on rajoute à cette observation le fonctionnement intégré de la médiathèque au sein d'un réseau de lecture publique : groupes de travail autour des animations, des acquisitions etc. Ce contexte semble en effet un terreau propice à de nouvelles formes de coopération au niveau des formations dispensées : pourrait-on penser à une offre de formation complémentaire entre la médiathèque de l'Orangerie et les autres médiathèques composant le réseau ? L'on sait que les BM développent de plus en plus des formations auprès du public pour la formation continue de ses usagers. En ce sens, des projets de coopération pourraient voir le jour, chaque bibliothèque apportant ses spécificités dans la construction des formations, ce qui favoriserait nos échanges et augmenterait les possibilités.

Certes, l'exemple de la médiathèque de l'Orangerie est unique en son genre : c'est la seule médiathèque à jouir d'une telle hybridité. Néanmoins, on constate bel et bien un intérêt, une piste à creuser pour développer la coopération entre établissements. La frontière entre les BM et les BU ne semblent pas aussi dense qu'elle en a l'air, au regard des missions exercées par les bibliothécaires de l'Orangerie.

1.3. Des projets centrés sur la coopération des formations

Nous l'avons vu, les exemples sont variés en termes de coopération, les contextes différents et la mise en place diffère également selon le territoire et les objectifs à atteindre via un projet de coopération. Davantage au cœur de rapprochements entre bibliothèques municipales et universitaires, certains projets voient le jour pour favoriser les échanges et la coopération entre collègues. On pense notamment à la journée d'étude organisée par l'ENSSIB autour de l'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) qui regroupait des collègues issus des deux établissements. Mais l'on peut également songer aux dossiers de reconnaissance des compétences d'un bibliothécaire formateur, qui regroupe également les deux corps de métier. Attardons-nous un instant sur ces deux projets.

1.3.1 Journée d'étude à l'ENSSIB

L'ENSSIB, en partenariat avec Médiat Rhône-Alpes et l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (Inspé) de l'académie de Lyon, a organisé à partir de novembre 2021 une journée d'étude consacrée à l'EMI. Cette journée d'étude s'est réalisée lors de trois séquences sur trois dates différentes, la dernière journée consacrée à ce projet s'étant tenu le 26 mai 2021. Cette thématique et les différents sujets abordés lors des trois journées devait servir le Diplôme Universitaire consacré à l'EMI dispensé par l'académie de Lyon 1. Nous avons pu échanger avec Julia MORINEAU qui faisait partie du comité d'organisation de ces journées. L'objectif était d'animer la profession et de décloisonner les différences de statuts liées à la rigidité de la fonction publique. L'idée était bien de travailler ensemble sur une thématique transversale qui concerne l'ensemble des bibliothèques, depuis que le ministère de l'Éducation a fait de l'EMI un axe d'enseignement à part entière.

Le public cible de ces journées d'études étaient les formateurs EMI en bibliothèque, bien que le sujet intéresse également les étudiants Inspé de Lyon ainsi que les élèves conservateurs de l'ENSSIB. Il s'agissait d'un projet pilote pour amener une réflexion autour des thématiques de l'EMI, de discuter autour des compétences mobilisées et mises en œuvre et de produire un document relevant d'une réflexion commune aux deux établissements. L'intérêt du projet dans le cadre de ce mémoire relève de cette dualité lecture publique/universitaire ayant participé au projet. Chaque journée d'étude se concluait par la rédaction d'un dossier pédagogique, conçu en collaboration avec un bibliothécaire universitaire et un bibliothécaire de lecture publique. L'enjeu était bien ici de rassembler les communautés professionnelles autour d'un projet, et nous voyons bien ici que certaines thématiques regroupent à la fois les collègues de bibliothèques publiques et universitaires. Encore une fois, le cloisonnement ne semble pas si épais que cela et, par le biais de certains axes, il semble possible de développer des coopérations entre établissements.

L'intégralité de ces journées d'études peut être retrouvée sur le site de l'ENSSIB¹⁵. A plusieurs reprises, la dichotomie des établissements a cependant été évoquée : la technicité des bibliothèques universitaires notamment reprise dans les échanges entre professionnels. Les compétences et le métier ne seraient ainsi pas les mêmes : côté plus social pour les bibliothèques publiques, plus scientifique pour les BU. Malgré tout, ces journées d'études auront permis l'ouverture du débat et du dialogue autour des distinctions qui existent entre BU et BM. Les duos recrutés pour l'élaboration des dossiers pédagogiques ont tous été trouvés, et chaque dossier a été rédigé par des collègues issus de régions différentes, qui plus est. Le projet a eu tellement de succès qu'il est d'ailleurs reconduit l'année prochaine. Bilan positif donc, malgré les pluralités de points de vue différents et d'acteurs concernés. « On se doutait que ce ne serait pas simple, mais l'enjeu de la culture commune est de taille. Il vaut mieux valoriser ce qui rapproche plutôt que ce qui nous différencie. » (MORINEAU, 2021)

Cette citation illustre parfaitement la logique de ce mémoire qui, espérons-le, pourra ouvrir la porte à de nouvelles formes de collaboration. Cependant, le chemin est long, car au sein même d'une thématique commune comme l'EMI, les pratiques divergent. Ainsi en BU, ce terme d'EMI n'est que très peu utilisé. Néanmoins, le comité de suivi du projet exprime le souhait de rédiger un référentiel compétence commune pour les bibliothécaires formateurs, preuve une fois de plus que les établissements semblent avoir plus en commun qu'il n'y paraît. L'intérêt pour ce référentiel de compétences communes ouvre donc la porte à la problématique de ce mémoire : une ligne semble se dessiner autour de la formation, comme le montre d'ailleurs la reconnaissance des acquis.

1.3.2 Reconnaissance des acquis bibliothécaire formateur

Mis en place en 2020, le programme de reconnaissance des acquis en tant que bibliothécaire formateur tend à démontrer un intérêt commun autour de la formation pour les bibliothécaires. La mission de formation se développe de plus en plus au sein des bibliothèques publiques, de même qu'au sein des bibliothèques universitaires quand bien même cette mission est présente depuis plus longtemps notamment par les formations universitaires délivrées par la BU. La validation des compétences permet aux bibliothécaires exerçant des missions de formations de faire reconnaître leur expérience afin de valoriser leurs compétences en tant que formateur. Cette validation s'adresse tant aux bibliothécaires de lecture publique qu'aux bibliothécaires provenant de l'Enseignement supérieur et de grands établissements. Constatons donc ici un certain rapprochement par le prisme des formations et une volonté de la part des Centres Régionaux de Formations aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB), de l'ENSSIB et des Unités Régionales de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST), tous partenaires du dispositif, à réduire la fracture existante entre les établissements.

En effet, si le dispositif est accessible à tous les bibliothécaires, les compétences évaluées sont elles aussi, les mêmes : transmettre un contenu de formation, communiquer efficacement, interagir avec son auditoire, adapter une

¹⁵ Voir à ce sujet la page : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-collections?selecCollection=1479#haut>

séance à un public ou à un contenu etc¹⁶. Autant de compétences qui sont maintenant reconnues comme communes aux bibliothécaires formateurs de lecture publique ou universitaire, démontrant ainsi un lien possible entre bibliothécaires via l'angle des formations. Car si les compétences reconnues sont les mêmes, pourquoi ne pas en proposer des projets de formations en coopération entre les établissements ? En complément de ce dispositif, notons également un parcours de formation pour acquérir les compétences et connaissances nécessaires à un formateur. Ce parcours de formation nouvellement proposé est, lui aussi, ouvert à tout type de bibliothécaires. Ainsi, nous constatons donc que l'écart entre les bibliothécaires n'est pas aussi grand qu'il n'y paraît et que des rapprochements semblent s'effectuer autour des formations.

C'est d'ailleurs cette logique qui est développée par les différents centres de formations : on rencontre de plus en plus dans les offres de formations professionnelles continues des programmes et/ou formations s'adressant aux deux corps de métier. L'objectif est de croiser de plus en plus les collègues, se faire rencontrer les professionnels afin d'échanger davantage et de découvrir ce que fait l'autre. En effet, selon les propos tenus par Julienne BOURDET, les formations autour de l'EMI sont très souvent complètes, avec des collègues bibliothécaires universitaires et de lecture publique. Là encore, il est possible de constater l'intérêt des collègues à se retrouver ensemble pour échanger et travailler de concert. Pour appuyer cette constatation, citons le Rapport de Françoise LEGENDRE évoqué en introduction :

« Les possibilités de coopération entre bibliothèques publiques et CDI ou BU sont donc multiples dans des domaines variés – presse et culture informationnelle, patrimoine, littérature, etc. Les partenariats autour des actions de formation d'usagers – lycéens ou étudiants – seraient à développer afin de mutualiser certaines compétences, diversifier les approches, élargir les publics concernés et garantir une cohérence pédagogique. » (LEGENDRE, 2021)

Bien qu'elle utilise ici le terme « mutualiser », son argumentaire nous sert tout de même de solide prise pour notre propos. Ce rapport, très complet sur la question, rejoint en majeure partie nos observations et nos hypothèses : les possibilités de coopération sont bien présentes, il ne reste qu'à nous de nous en emparer. Une coopération autour des formations serait-elle ainsi justifiée ?

2. LA FORMATION : DEUX TYPOLOGIES DIFFÉRENTES

Avant d'aborder plus en détail la possibilité de rapprochements entre bibliothèques au niveau des formations, il convient d'abord de s'accorder sur ce que représente la formation en bibliothèques de nos jours. En effet, les missions des bibliothèques évoluent constamment et au rythme de la société, la formation étant devenue un point important en bibliothèques, aussi bien en lecture publique qu'en milieu universitaire. Pour autant, les typologies employées ne sont pas toujours les mêmes, en témoignent les bibliothécaires qui ne considèrent pas la formation de la

¹⁶ Compétences validées telles que l'on peut le lire sur le site dédié au dispositif : <https://bibliothecaire-formateur.fr/validation-competences-bib-formateur> (consulté le 16.08.2021)

même façon selon leur établissement. Tâchons donc de comprendre pourquoi une telle différence existe et si cette dernière est justifiée.

2.1. La formation au sein des bibliothèques universitaires

Vaste question s'il en est, la formation des publics en bibliothèque universitaire a longtemps été un sujet d'étude et le demeure. Revenons rapidement sur quelques dates clés. Déjà en 1997, des enquêtes visaient à évaluer l'impact des formations délivrées sur la réussite des étudiants¹⁷, preuve d'un intérêt de la communauté professionnelle à maîtriser cet enjeu de formation. Les BU ont souvent été associées à l'élite, une population instruite et érudite, dont l'accès semblait impossible au grand public. Aujourd'hui encore, cette idée plane dans l'imaginaire collectif, bien que les BU restent des bibliothèques et donc des lieux ouverts au public, quel qu'il soit.

La formation des publics est aujourd'hui part entière des missions des BU ainsi que des bibliothécaires en poste dans ces établissements. Rappelons que la loi Savary de 1985¹⁸ qui acte la création des Services Commun de la Documentation (SCD) dans les universités précise également le rôle des bibliothécaires vis-à-vis de la formation à la maîtrise de l'information. Cette loi a permis l'intégration lente mais assurée de la formation au sein des bibliothèques universitaires. Quelques années plus tard, avec la loi Bayrou, naîtra la méthodologie de travail universitaire, mise en place pour le Diplôme d'Études Universitaires Générales (DEUG) ancêtre actuel du système Licence Master Doctorat (LMD) adopté en 2010. Cette méthodologie, bien que réadaptée, est toujours d'actualité aujourd'hui, et les BU s'en sont emparées dans leur formations. C'est ainsi que l'objectif derrière les formations délivrées en BU est bien celui de rendre autonome le public, de leur montrer les bases d'une recherche documentaire et de savoir utiliser correctement un catalogue : c'est la maîtrise de l'information.

Cependant, bien que la loi Bayrou favorise l'intégration des formations universitaires dans les cursus, la généralisation de cette pratique n'arrivera que plus tard. Alain COLAS en 1999, dans son article « La formation à l'usage de l'information dans l'enseignement supérieur » reprend les enjeux de la formation initiale des étudiants. Il s'agit selon lui de « l'acquisition d'une autonomie dans leur accès à l'information ; une meilleure intégration dans l'environnement de travail universitaire ; la lutte contre l'échec dans les premiers cycles ; une meilleure préparation à la vie professionnelle. » (COLAS, 1999). On retrouve ces enjeux dans les formations aujourd'hui inscrites dans les différents cursus étudiants, souhaitées par la réforme LMD qui entérine alors l'intégration des formations dans les missions des BU. Fonctionnement d'ailleurs appuyé par les missions des bibliothécaires assistant spécialisés (BIBAS) mentionnés dans leur statut du décret de 2011 : « accueil des utilisateurs, formation et formation professionnelle dans leur domaine de compétences »¹⁹.

¹⁷ NOËL, Élisabeth, 1999. Les formations à l'information en bibliothèque universitaire : enquête nationale 1997-1998. *Bulletin des bibliothèques de France*. N° 1, p. 30-34.

¹⁸ Voir le texte de loi : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000689005/1985-07-11#JORFTEXT000000689005>

¹⁹ Voir le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024580517>

Malgré toutes ces informations, force est de constater le manque de définition à proprement parler de la formation en bibliothèque. Les définitions que l'on trouve dans la littérature professionnelle sont davantage le recoupement de plusieurs informations concernant la thématique de la formation en bibliothèque universitaire qu'une véritable définition comme celle que l'on pourrait retrouver dans un dictionnaire. Anne-Cécile DUBOIS en faisant déjà la conclusion assez surprenante dans son mémoire, soulignant le « paradoxe de ces formations sans terme définitoire » (DUBOIS, 2004). Bien qu'il s'agisse d'une mission des BU, aucune définition ne semble venir appuyer cette logique de formation documentaire délivrée par les bibliothécaires.

Ajoutons à cela que les formations délivrées aux étudiants sont pour la plupart inscrites dans les plaquettes universitaires des cursus suivis. Certaines donnent lieu à l'acquisition de crédits et donc à une évaluation, pour d'autres ce n'est pas forcément le cas. C'est donc un public dit « captif » avec lesquels les bibliothécaires universitaires doivent travailler. L'obligation de suivre une formation pour les étudiants s'opposent totalement à l'aspect libre des formations en bibliothèque municipale, nous le verrons plus tard. Aparté qu'il est intéressant de préciser : la notation des formations suivies ainsi que l'impact qu'elles ont sur la réussite étudiante relèvent d'une toute autre problématique analysée dans la littérature professionnelle que nous ne développerons pas ici. Nous tâcherons de voir si des projets de coopération au niveau des formations pourraient servir aux publics des bibliothèques.

Le public étudiant compose en grande partie le public des BU, certes, mais ces établissements font également face à des publics de chercheurs, d'enseignants chercheurs qu'il convient également de former sur des thématiques en partie communes à celles des étudiants. Les questions de science ouverte sont des problématiques spécifiques aux BU qui ne concernent que très peu, voire pas du tout, les bibliothèques municipales. Tout semble donc converger vers des différences plus que des rassemblements lorsque l'on parle de formations en bibliothèques. Un aspect recherche, étude se dessine naturellement en BU qui ne semble pas coller avec les bibliothèques municipales, pour preuve les réponses aux entretiens menés : si 12 des 15 bibliothécaires interrogés affirment que des projets peuvent voir le jour, tous sont d'accord pour souligner la différence des missions et des publics qui rendent compliqués de tels projets.

Néanmoins, il est aujourd'hui réducteur d'affirmer que la formation en BU ne se limite qu'à cela. De nouvelles formes d'apprentissage voient le jour et se développent de plus en plus. On peut par exemple citer les jeux sérieux qui reprennent des thématiques de formation de façon plus ludique et plus accessible qu'un format classique de formation avec un bibliothécaire face à une classe d'étudiant. Citons par exemple *Subpoena*, jeu sérieux développé par l'université de Bordeaux autour des thématiques de plagiat²⁰. Cela nous permet de développer deux aspects de la formation : premièrement, de nouvelles formations voient le jour et ne concernent plus simplement les logiques de recherche documentaire. Le plagiat, problématique étudiante en hausse ces dernières années, est abordé dans des formations de prévention. Le foisonnement des différentes bases de recherche nécessite également le développement de nouvelles formations, aussi bien pour les étudiants que pour les bibliothécaires qui doivent eux aussi se former aux différentes

²⁰ Voir à ce sujet la page : <https://www.u-bordeaux.fr/Actualites/Des-bibliotheques/Subpoena-un-serious-game-contre-le-plagiat>

bases existantes, à leur actualisation etc. Somme toute, les formations représentent une part importante du travail en BU. Deuxièmement, l'apparition des jeux sérieux (*serious games*) et du concept de jeu en BU pour compléter les formations traditionnelles. Nous parlons de jeu sérieux en ligne, mais nombreuses sont les bibliothèques universitaires à développer de nouvelles formes de visites de la bibliothèque pour les primo entrants. On retrouve ainsi la formule *d'escape game*, comme à la bibliothèque Science Po de Paris²¹ qui permet la découverte du lieu bibliothèque de façon plus ludique, tout en étant teinté d'un objectif d'apprentissage des objectifs pédagogiques de base : rechercher un livre, s'inscrire, trouver un ouvrage en rayon etc. Le BBF consacre d'ailleurs un numéro entier à ces nouvelles formes d'apprentissage dont s'empare les BU²², preuve d'un intérêt professionnel grandissant pour renouveler l'approche de l'apprentissage en BU. Enfin, nous pouvons également citer l'apparition des Massive Open Online Course (MOOC) qui semblent faire leur chemin jusqu'en bibliothèque. Citons à ce titre l'initiative de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) qui a développé un Mooc dédié à la recherche d'information²³. Ces nouvelles formes d'apprentissage méritent de s'y intéresser, ne serait-ce que pour le développement des services de la bibliothèque. A très juste titre, Sébastien BLONDEEL nous précise que :

« [Les bibliothèques] disposent d'infrastructures et de personnels de médiation, formés et tournés de plus en plus vers leurs usagers, qui pourraient s'ouvrir à des communautés d'apprentissage attachées à des MOOCs orientés dans la maîtrise des compétences informationnelles, et ce pour peu qu'on leur en donne les moyens et la légitimité d'action. » (BLONDEEL, 2018)

Conséquence donc de ces nouvelles façons de faire de la formation, les BU tendent à se rapprocher de l'aspect ludique des bibliothèques municipales, sans pour autant se substituer à ces dernières. L'objectif reste pédagogique derrière la formule du jeu en BU, mais cette appropriation d'un aspect plus ludique et plaisir par les BU pourrait être une opportunité pour développer de nouvelles formes de collaboration entre établissements. La formation ne pourrait-elle ainsi pas être complémentaire entre une bibliothèque municipale et une bibliothèque universitaire ? Les conclusions de l'enquête très complète menée par Cécile CAPOT tendent à aller en ce sens : parmi les différences citées entre une BU et une BM, les missions et les services. Si l'on regarde plus en détail, on remarque cependant que les différences mentionnées se recoupent : « recherche et enseignement » pour les BU, « enseignement, emploi, insertion professionnelle » pour les BM. Ne retrouvons-nous pas ici la thématique d'enseignement ? Certes, ces enjeux sont différents, mais l'analyse de ces résultats semble jouer en la faveur d'un rapprochement. Le but est toujours de faire démocratie dans les deux cas, en donnant les moyens de s'émanciper ou de s'approprier des capacités par l'intermédiaire des BM ou des BU. La thématique de l'enseignement, donc de la formation, semble un terrain fertile de coopération. Qu'en est-il cependant des bibliothèques municipales ?

²¹ Voir à ce sujet la page : <https://www.sciencespo.fr/bibliotheque/fr/a-votre-ecoute/formations/escapegame>

²² Bulletin des Bibliothèques de France, 2018. Innovations pédagogiques. N°16. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/sommaire/2018/16>

²³ Voir à ce sujet la page dédiée au Mooc à cette adresse : <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/whats-up-doc-formation-documentaire-pour-tous/>

2.2. La formation au sein des bibliothèques municipales

Du côté des bibliothèques municipales, la formation n'est pas abordée de la même façon. Inutile de reprendre les distinctions évidentes des deux bibliothèques, cette distinction lecture publique/enseignement supérieure est plus que présente dans notre profession. Cependant, là où les BU s'approprient le terme de formation, les BM n'ont pas la même approche, on parlera davantage de médiation ou d'atelier. On peut raisonnablement penser que cette logique est en partie expliquée par la structuration différente des établissements et des publics. La liste des missions propre aux deux établissements est effectivement sensiblement différente : accompagnement citoyen pour une BM et accès à la lecture publique, réussite étudiante et recherche scientifique pour la BU. Certes, « les actions se rejoignent » nous confiait une collègue lors de nos entretiens, mais il a souvent été fait mention que la BM ne faisait pas de « formation », mais bien de l'animation et de l'accompagnement. L'on pourrait dire qu'il s'agit d'une forme de formation mais que la simple terminologie employée n'est pas la même. Il est nécessaire de se détacher de cette approche « descendante » des formations, puisque les BU tentent une approche plus d'accompagnement que de formateur délivrant un savoir universel. En ce sens, les bibliothécaires pourraient donc se rapprocher.

A l'inverse, une autre collègue en BM nous précisait clairement que la BM se concentrait davantage sur de la pratique amateur, de l'appréhension d'outils, et que les formations ne répondaient tout simplement pas aux mêmes enjeux. « Il y aura toujours une dimension lecture publique », nous confiait-on. L'identité professionnelle des BM semble donc se confirmer, alors même que nous expliquions clairement dans notre sujet d'étude que l'idée n'était en aucun cas de se supplanter à un établissement, mais bien de voir si un rapprochement pouvait être pertinent par le prisme des formations. « Il faut trouver des missions qui se croisent pour pouvoir justifier de formations conjointes », c'est par cette phrase qu'était souvent abordé une autre problématique qui semblait freiner les collègues : le public. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail en deuxième partie de ce mémoire, mais le public est aussi au cœur des projets de coopérations entre établissements. Tantôt motivation, tantôt frein aux projets, nous essaierons d'aborder l'angle des formations et du public étudiant commun aux deux établissements.

Ainsi, on constate une tendance bipolaire des bibliothèques de lecture publique. Dans l'acte même d'animer un atelier ou de délivrer une formation, il n'y a pas ce même attendu de résultats qu'il peut y avoir pour un étudiant ou un chercheur suivant une formation à la BU. En revanche, les BM sont confrontées à cette difficulté de rendre compte de leur impact et de leurs missions. Pourrait-on ainsi trouver une ébauche de solution par des formations complémentaires ? Attardons-nous sur la définition de la formation que nous propose le TLFi : « Fait de développer les qualités, les facultés d'une personne, sur le plan physique, moral, intellectuel ou de lui faire acquérir un savoir dans un domaine particulier »²⁴.

Au regard de cette définition, on ne peut que constater la recherche pointilleuse de différences plus que de points communs. Faire acquérir un savoir dans un domaine particulier n'est-elle en effet pas là la mission des bibliothèques,

²⁴ Définition selon le TLFi, voir : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=1738044045;> (consulté le 12/06/2021)

directement ou indirectement ? Les usages d'une bibliothèque sont multiples, on le sait, mais ne pouvons-nous pas conclure ici que l'acquisition d'un savoir dans un domaine particulier est une mission en effet commune aux BU et aux BM ? Lorsqu'une BU délivre une formation, les étudiants ressortent avec un savoir précis. Lorsqu'une BM propose un atelier de découverte d'un outil informatique, d'un logiciel, les usagers ne ressortent-ils pas avec un savoir précis aussi ? Force est donc de constater que, malgré une terminologie différente, les bibliothèques semblent bien fonctionner sur une même définition commune de la formation.

Pour autant, il serait certes simpliste de dire qu'une BM offre les mêmes formations qu'une BU. Bien que ces dernières s'approprient des aspects plus ludiques, il s'agit là du cœur du fonctionnement d'une BM, qui garde en effet une volonté vulgarisatrice par une dimension ludique dans ses approches au public. Plaisir du lieu, par les espaces chaleureux et conviviaux développés, plaisir de la lecture, par les fonds proposés, et plaisir dans les offres au public, par les multiples animations. Notons également l'apparition et le succès des jeux-vidéos en bibliothèque municipale, que l'on ne retrouve pas en BU. Ces dernières s'emparent cependant des technologies de réalité virtuelle²⁵, on peut donc raisonnablement penser que le schéma ludique des jeux-vidéos pourraient voir le jour en BU.

On retrouve également cette dimension de plaisir dans l'approche de sujets plus sérieux. Prenons l'exemple de l'EMI, thématique dont les bibliothèques se sont emparées ces dernières années, depuis l'instauration du plan EMI en 2018²⁶. Aussi bien en BM qu'en BU des actions autour de l'EMI ont vu le jour, peut-être davantage en BM. Citons par exemple l'implication des bibliothèques de Grenoble qui font parfois intervenir des journalistes lors de rencontre et propose même des ateliers participatifs autour de ces questions. Nous sommes moins dans une approche scolaire et plus dans une optique de vulgarisation. Conclusion intéressante de notre enquête, aussi bien que de notre questionnaire, les professionnels interrogés, s'ils émettent des doutes quant à un rapprochement entre bibliothèques au niveau des formations s'accordent tous à dire qu'il est possible de faire quelque chose autour de ces thématiques de l'EMI. Ainsi, 90% des répondants au questionnaire ont répondu « oui » lorsqu'était demandé s'il existait un intérêt pour les bibliothèques à travailler à des formations communes autour de l'EMI. De même, lors des entretiens menés, c'est l'ensemble des interrogés qui se sont accordés sur cette question, démontrant bel et bien un intérêt professionnel et une piste éventuelle de coopération entre établissement. Relativisons cependant ces résultats et rappelons qu'ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la profession.

Concluons avec une citation de Bertrand CALENGE qui résume, dans l'ensemble, notre propos :

« La dimension formatrice des bibliothécaires ne peut être niée pas plus qu'elle n'a à être portée aux nues comme une nécessité universelle. Les contextes, les situations institutionnelles et les besoins exprimés passent au premier plan. C'est au prix d'une étude attentive des personnes que les bibliothécaires pourront construire un chemin aidant à maîtriser les savoir-faire nécessaires. » (CALENGE, 2015)

²⁵ Voir à ce titre l'exemple de la BU Lyon 1 : <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/bibliotheques/faites-une-pause>

²⁶ Voir à ce sujet : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Education-aux-medias>. Nous ne développerons pas ici l'historique de l'EMI, un mémoire consacré à ces questions en bibliothèques étant en rédaction par une camarade PBD.

CONCLUSION PARTIE I

La coopération est certes présente entre bibliothèques, nous avons pu le constater par le biais d'exemples concrets jouissant d'une notoriété élevée dans la communauté professionnelle. Néanmoins, cette première partie nous permet de constater l'absence d'une coopération au niveau des formations du public, mission pourtant commune aux deux types de bibliothèques. Commune, mais différente dans leur application, comme nous avons pu le voir. La terminologie employée diffère et éloigne les deux bibliothèques, qui auraient pourtant tout à y gagner à se coopérer à ce niveau.

Quelques acteurs comme l'ENSSIB, les centres de formations et les collègues investis par la question favorisent la naissance de nouvelles initiatives allant dans le sens d'une coopération plus développée entre les deux établissements. Bien que le constat soit teinté de noir et de blanc et que les projets de coopération ne soient pas autant développés en France qu'à l'étranger, cette première partie aura permis de soulever quelques pistes d'interrogation concernant des projets de coopération entre BM et BU. Nous allons dans une deuxième partie approfondir les points communs des deux établissements et souligner l'intérêt d'une coopération au niveau des formations pour le public, mais également pour les professionnels.

PARTIE II : SE RAPPROCHER POUR MIEUX DEVELOPPER COMPETENCES ET SERVICES

Maintenant que nous avons pu voir les définitions et les enjeux soulevés par des projets de coopération, nous pouvons réfléchir aux possibilités qu'offre la coopération si nous prenons l'angle des formations. La dualité des typologies et du ressenti des bibliothécaires face à cette mission de formation entraîne forcément des complications sur d'éventuels rapprochements. Pour autant, l'enquête réalisée dans le cadre de ce mémoire tend à prouver, comme nous le verrons, que des rapprochements sont possibles et que les bénéfices issus de tels projets ne seraient être que positifs.

Dans cette deuxième partie, nous aborderons la thématique de la formation via le prisme du public, notamment le public étudiant, et nous essaierons de voir quels seraient les intérêts à de tels rapprochements entre bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales. Qui plus est, nous verrons comment la coopération par la formation pourrait également faire naître de nouveaux échanges entre collègues.

1. LE PUBLIC : ELEMENT CENTRAL DES PROJETS DE COOPERATION

Si les objectifs derrière n'importe quel projet de coopération sont, en majeure partie, de partager des ressources et d'aboutir à un objectif commun, le public n'en reste pas moins l'élément central. Coopérer entre établissements, oui, mais dans quel(s) but(s) ? Généralement, l'on retrouve la logique de satisfaire le public d'une bibliothèque, de proposer la meilleure offre possible. C'est d'ailleurs, en quelque sorte, le crédo de toute bibliothèque. Nous proposons ici la réflexion d'une coopération autour des formations, et nul doute qu'une telle réflexion ne peut omettre le public. « Sur de la formation si on se pose la question de la coopération il faut se demander à quel besoin on répond », nous confiait alors une collègue. Suivons alors cette recommandation et tâchons de replacer le public au cœur de notre réflexion.

1.1 Une meilleure offre de formation

Nous savons, pour l'avoir vu en première partie de ce mémoire, que les formations représentent maintenant une part importante du métier de bibliothécaire, en particulier pour les bibliothèques universitaires. Mais la formation concerne également les bibliothèques municipales qui se sont, elles aussi, emparées de cette mission. Rappelons d'ailleurs deux des douze missions issues du Manifeste de l'UNESCO de 1994, qui soutient que les bibliothèques doivent « faciliter l'étude individuelle ainsi que l'enseignement formel à tous les niveaux » ainsi que « faciliter l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de

l'informatique »²⁷. L'étude individuelle, l'enseignement formel à tous les niveaux semble ici justifier l'intérêt des coopérations entre les établissements. Peu importe l'établissement concerné, une bibliothèque reste une bibliothèque et doit, en ce sens, respecter au maximum ces deux missions. Pour autant, notons que le « grand public » ne semble pas trop concerné par l'usage d'une BU : le pourcentage d'utilisation de ces établissements par la communauté non universitaire reste extrêmement faible, en témoignent les différentes réponses obtenues lors des différents entretiens. Pour servir d'exemple, prenons la BU Paris 8, une BU exemplaire sur ses modalités d'accès et d'ouverture au public par son implantation à Paris. En effet, elle est implantée juste en face de l'arrêt de métro « Saint-Denis Université », ce qui en permet son identification rapide aussi bien par les étudiants que par les habitants du quartier. Lors de l'enquête de satisfaction réalisée en 2019, le public extérieur à la communauté étudiante ne représentait que 7,3%²⁸, pourcentage relativement élevé au regard d'autres BU du territoire français.

Quoiqu'il en soit, si nous analysons les résultats du questionnaire destiné aux collègues travaillant en BM, nous pouvons constater qu'une grande part d'entre eux s'accordent sur l'intérêt que des formations communes entre bibliothèques pourraient avoir pour le public.

En parallèle, est-ce que cette coopération serait bénéfique au public ? (nouvelles compétences, développement de l'esprit critique, nouveau service, découverte de l'offre de service des BM et des BU du territoire ?)

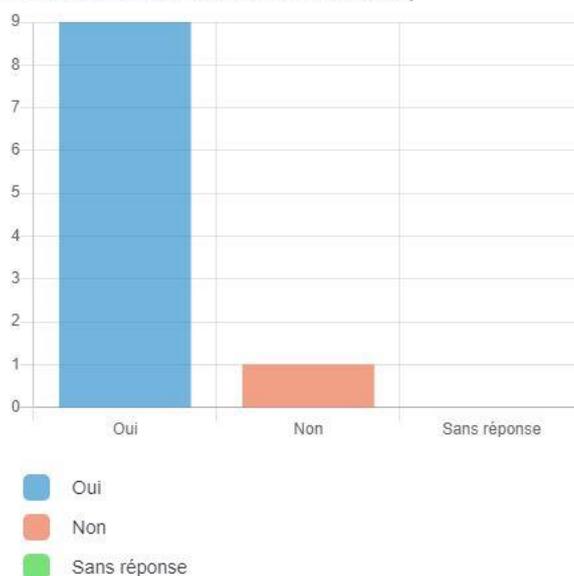


Figure 1 – La coopération par les formations serait-elle bénéfique au public ?

²⁷ Selon le Manifeste de l'UNESCO : <https://www.ifla.org/FR/publications/manifeste-de-l-ifla-unesco-sur-la-biblioth-que-publique-1994>

²⁸ Selon les chiffres de l'enquête de 2019, disponible sur : <https://www.bu.univ-paris8.fr/enquetes-aupres-du-public>

Il serait pourtant réducteur de dire que puisque les deux types de bibliothèques effectuent de la formation, selon leur public et leurs missions propres, et que l'intérêt pour le public semble se justifier, alors la coopération est évidente. Si la quasi-totalité des personnes interrogées lors des entretiens sont d'accord pour dire que le sujet de la formation est un angle intéressant pour développer la coopération entre établissements, les avis sont plus mitigés lorsqu'il s'agit du public. Pour certains, la coopération est évidente, pour d'autres les objectifs sont trop différents. En effet, si le public est considéré comme captif en BU, car il s'agit surtout d'étudiants dont les formations s'inscrivent dans les plaquettes universitaires, ce n'est pas tant le cas en BM où les ateliers, formations et animations reposent davantage sur la base du volontariat et de l'envie des usagers fréquentant la bibliothèque. Cette distinction se ressent également dans la fréquentation des BU, en témoignent les statistiques du public évoquées par plusieurs collègues que nous avons interrogés.

Ainsi la fracture entre établissements est donc présente par le public. Ce constat n'est pourtant pas une fatalité en soi et des possibilités existent pour inciter le public BM à parcourir les allées des BU. Qui plus est, le public étudiant représente aujourd'hui 20% des usagers des bibliothèques municipales²⁹, preuve que cette scission entre établissements n'est pas totalement étanche. Notons les rapprochements très intéressants entre BU et BM à l'occasion d'animations culturelles nationales, telle la Nuit de la Lecture. Des ateliers ainsi que diverses animations viennent alors ponctuer le réseau des bibliothèques municipales ainsi que celui des BU, favorisant alors une première entrée dans la BU pour un public non universitaire.

Pour les bibliothécaires ayant répondu à l'enquête, coopérer par les formations permettrait de créer des liens professionnels et plus d'échanges (80% des réponses) et de croiser les publics qui ne sont pas étanches (60% des réponses). Force est donc de constater qu'une coopération par le biais des formations pourrait éventuellement réduire cette fracture entre établissements qui « n'a pas lieu d'être », pour citer un autre collègue interrogé. Apportons cependant un certain recul à cette volonté : l'utilisation du conditionnel dans cette coopération n'est pas involontaire. Comment coopérer au niveau des formations ? L'intérêt est certes bien présent, mais quel serait le terrain fertile pour allier l'aspect universitaire des formations d'une BU et l'aspect moins scolaire des BM ? La moitié des répondants à notre questionnaire nous confirment qu'un terrain doit être trouvé et qu'il convient auparavant de réfléchir au contexte et au cadre dans lequel seront pensés ces formations³⁰. D'une façon plus globale, les réponses démontrent que la différence entre une BU et une BM n'est pas indépassable, mais que cela prendra du temps d'une part, et qu'il faut penser aux modalités d'autre part.

Par ailleurs, au fil des entretiens menés, la question de la navigation entre les établissements revenait souvent. Est-ce que, par le biais de formations communes, le public serait plus à même de profiter des ressources d'une BM et d'une BU en complémentarité ? À cette question, les interrogés ont souvent répondu la même chose, à savoir dans 10 entretiens sur 15, que cela était « fort probable », mais qu'il était de notre devoir de faire naître cette tendance qui n'est pas forcément acquise. Comme le disait Leïla ARKAB dans son mémoire : « Aux bibliothèques de trouver

²⁹ D'après BERTRAND, Anne Marie, BURGOS, Martine, POISSENOT, Claude, 2013. Les bibliothèques municipales et leurs publics. Pratiques ordinaires de la culture, p. 68

³⁰ Voir les résultats détaillés du questionnaire en Annexe 3 page 83

les moyens de satisfaire le mieux possible le public » (ARKAB, 2009). Il convient alors d'une part de déconstruire un cliché qui voudrait que la BU soit réservée uniquement à la communauté universitaire, et d'autre part de se faire davantage écho dans nos pratiques, comme c'est d'ailleurs le cas à la BU de La Rochelle, proximité géographique aidant.

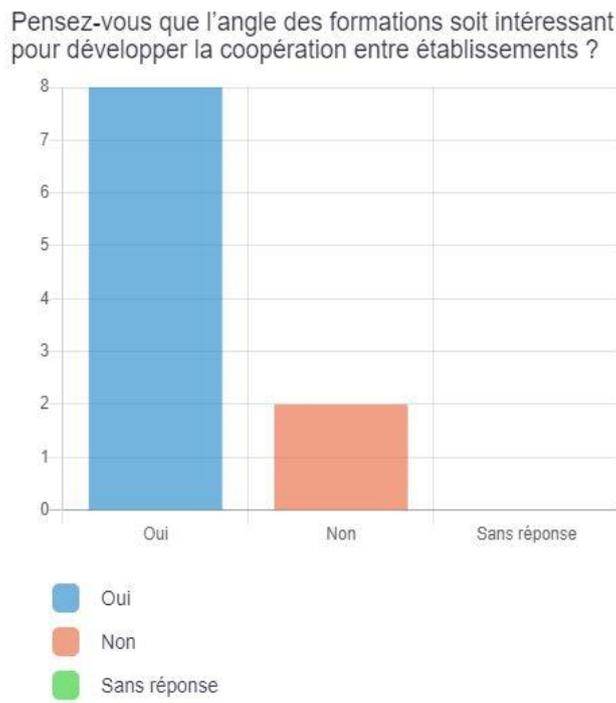


Figure 2 - L'angle des formations est-il intéressant pour développer la coopération entre établissements ?

Constatons que les bibliothécaires en BM sont à 80% convaincus que des formations pensées en commun seraient propices au développement de la coopération entre établissements. Ajoutons à cela le bilan plus que positif que nous pouvons tirer des entretiens réalisés : 13 des 15 interrogés affirment que le sujet est intéressant et qu'il s'agit d'une piste pour créer de nouveaux rapprochements. Néanmoins, se pose une nouvelle question : à qui se destinerait ces formations communes ? Comment allier les deux types de publics si différents entre une BU et une BM ? Le public étudiant a d'ailleurs été source de plusieurs échanges au cours des entretiens.

Notons un autre écueil à notre supposition : les services d'une BU ne sont pas accessibles au public extérieur à la communauté universitaire. Effectivement, étudiants et chercheurs disposent tous d'un accès aux bases de données de l'université. Cependant, le public extérieur ne peut pas, lui, avoir accès à cette offre. Il convient donc de réfléchir aux modalités de formations communes : il serait en effet désavantageux d'utiliser les bases de données d'une université pour une

formation dispensée en BM auprès d'un public qui ne pourra se resservir de cette ressource par la suite.

« On forme des esprits critiques oui, mais les mots ont leur importance, on ne dit jamais formation en BM, on ne parle pas de formation des usagers, c'est en BU qu'on dit ça. Derrière ce sont des enjeux de transmission, ce n'est pas pareil. Le but c'est l'utilisateur, c'est lui qui choisit [ce qu'il en fait] : formation, sensibilisation ... Les contenus des temps de formation ne sont pas pensés comme en BU avec des résultats, des acquis pédagogiques. » (Propos anonymisés issus des entretiens)

Autre problématique : celle de la terminologie employée. Nous en parlons en première partie de ce mémoire, le terme de formation ne convient pas aux bibliothèques de lecture publique alors qu'il trouve tout son intérêt dans une bibliothèque universitaire. Il s'agit davantage de médiation, qui revêt un aspect certes moins scolaire ou universitaire, comme nous le précise Jacky BEILLEROT.

« Située à l'intersection du culturel de l'éducation de la formation continue et du loisir la médiation culturelle s'inscrit dans le champ de ce que l'on appelle l'éducation informelle. À la différence (...) l'éducation informelle n'est ni obligatoire ni contrainte par un programme exhaustif à dispenser ni par une validation des acquis à organiser. Elle est à la fois éducative récréative et citoyenne » (BEILLEROT, 2000).

Sans doute faudrait-il s'arrêter sur une terminologie commune pour entamer des projets communs à ce niveau. La définition qu'en propose Jacky BEILLEROT convient davantage au rôle et aux missions des bibliothèques publiques. En ce sens, elle nous convient également pour ce mémoire puisque les formations communes auraient cette même vocation éducative, récréative et citoyenne.

1.2 Le public étudiant et son rapport aux bibliothèques

Quid du public étudiant ? Source de nombreuses littératures professionnelles, la question du public étudiant « envahissant » les BM lors de la fermeture des BU n'a toujours pas eu de véritable conclusion probante. Pourrait-on envisager qu'une coopération par les formations délivrées puisse apporter quelques éléments de réponse à cette question ? Certes, le public étudiant est considéré comme captif des BU : bibliothèque de référence pour travailler, nombreux sont les étudiants à profiter des places de travail, des espaces numériques, des salles de pédagogies innovantes etc. Pour autant, c'est un bilan en demi-teinte que nous pouvons tirer du public étudiant : certes utilisateurs aguerris des BU, les étudiants sont aussi dans les BM cherchant une place de travail lors de la fermeture des BU. « Les étudiants ils sont déjà là ! On ne manque pas d'étudiants dans les bibliothèques, surtout dans les bibliothèques [municipales] qui peuvent les accueillir. » (Propos anonymisés issus des entretiens)

Au regard de cette citation, force est donc de constater que le public étudiant est donc commun aux deux bibliothèques.

« (...) Quand on récupère un étudiant, il a déjà des compétences informationnelles, on lui a parlé de choses qu'il maîtrise un peu, nous on enchaîne quand il arrive à l'université dans une logique pédagogique. Bien sûr,

on rappelle les choses, parce que quand ils arrivent, ils peuvent oublier et ne [réutilisent] pas tout ce qu'ils ont appris. » (Propos anonymisés issus des entretiens).

Le fait est que les étudiants, à l'entrée à l'université, disposent tous de compétences et de bagages différents. Certains ont déjà fréquentés les BM plus jeunes, d'autres pas, certains ont déjà eu des cours sur la recherche d'information pour accompagner leurs projets lycéens, d'autres non. Cela s'explique par la disparité des enseignements suivis au lycée depuis la disparition des Travaux Personnels Encadrés (TPE) en 2020 qui permettaient, entre autres, aux professeurs documentalistes d'accompagner les élèves dans les BU afin d'approfondir leurs recherches, ce qui servait également de première entrée à la BU, et à l'université au sens large, monde très différent du lycée et de son fonctionnement.

Car l'écart est grand entre le lycée et l'université, aussi les taux de décrochages et d'échecs peuvent parfois être assez élevés, en témoignent les propos de Pierre Yves CACHAR « Alors qu'ils sont confrontés à des taux d'échec important sur le cycle licence » (CACHARD, 2015) et de Bertrand CALENGE : « contraint par le constat des difficultés de nombreux étudiants à réussir des études la question de l'accompagnement et de la formation se pose à l'ensemble de la communauté universitaire » (CALENGE, 2015). N'y aurait-il pas alors ici un terrain fertile de coopération entre BM et BU pour accompagner le public lycéen à leur arrivée à la BU ? Certaines initiatives voient déjà le jour en ce sens, citons par exemple l'opération « Révise ton bac à la BU » : quelques semaines avant les épreuves du Baccalauréat, les BU ouvrent leurs portes aux lycéens pour venir réviser dans la BU, découvrir les lieux, collections et espaces qui leurs seront bientôt accessibles en tant que futurs étudiants. Si l'on ne peut que féliciter cette opération, regrettons cependant l'action parallèle des BM qui, certes proposent elles-aussi aux lycéens des espaces de révisions, mais qui ne se tournent pas naturellement vers les BU pour coopérer sur ce genre d'actions. Pour exemple, la Bibliothèque Municipale de Lyon (BmL) qui propose une action similaire³¹ coopère avec l'association ENSeigner pour des ateliers de révisions plutôt qu'avec les BU de la ville de Lyon. Pourtant, n'y aurait-il pas là une première piste pour coopérer ? Faire intervenir la BU et des étudiants déjà diplômés du BAC pour animer des ateliers, par exemple ? La question est ouverte, et les BU ne semblent pas fermer à l'idée, en témoigne ce que nous rapportait un collègue lors de nos entretiens : « [c'est] déjà le cas avec le continuum BAC-3 Bac +3 ». Nous reviendrons sur ce continuum qui nous intéresse tout particulièrement dans la partie suivante, notons simplement que l'objectif derrière de telles coopérations est de faire découvrir les codes d'une BU aux futurs étudiants. Attention néanmoins à ne pas omettre une problématique conséquente : celle de la desserte du territoire. Les bibliothèques de lecture publique de petites et moyennes villes ne disposant pas forcément de BU à proximité peuvent se permettre ce genre d'action sans être en concurrence avec les actions d'une BU. Mais dans le cas des grandes villes où BM et BU sont implantées sur un même territoire, il convient une fois de plus de communiquer sur ces actions pour travailler de concert.

« On fait de l'aide aux révisions finalement. Pour le BAC et le brevet, dans plusieurs bibliothèques on propose de l'aide aux devoirs avec des associations, des enseignants, ça, c'est très demandé, avec beaucoup

³¹ Voir : <https://www.bm-lyon.fr/informations-pratiques/les-services-proposees-dans-les-bibliotheques/article/je-revise-mon-bac-avec-la-bml> (consulté le 17 juin 2021)

d'affluences et beaucoup de villes le font. C'est proche de la formation, sans vraiment en être finalement. » (Propos anonymisés issus des entretiens).

Il est intéressant de noter ce que nous rapportait ce collègue : « proche de la formation, sans vraiment en être ». Nous constatons ici d'une part un public qui semble être commun, d'autre part des logiques de formations qui semblent elles-aussi se rapprocher. Facteur liant les deux établissements, il est clair que le public étudiant pourrait faire naître des actions de coopération plus développées autour des formations entre BM et BU.

« De toutes façons, lycéen ou étudiant, c'est un citoyen. Il faut leur donner accès à tout ce qu'ils peuvent avoir en bibliothèque, qu'elle soit lecture publique ou universitaire, donc la complémentarité que vous évoquez tombe sous le sens. » (Propos anonymisés issus des entretiens)

Coopérer et proposer des formations communes semble donc pertinent au regard d'un public étudiant qui fréquente à la fois la BM et à la fois la BU. C'est d'ailleurs déjà le constat établi par Myriam BOTTANA :

« Le partenariat entre bibliothèques apparaît de plus en plus comme un incontournable pour répondre à moyen constant aux besoins et demandes des publics points l'existence d'un public commun les étudiants offrent une opportunité de coopération active entre bibliothèques publiques et bibliothèque universitaire. » (BOTTANA, 2009).

La création de passerelles entre les établissements serait alors induite par ce rapprochement et permettrait de rendre les étudiants encore plus autonomes dans leurs recherches et leurs utilisations des bibliothèques qui les entourent. L'on rejoint ainsi un des objectifs de la formation aux usagers : « acquérir une autonomie dans l'accès à l'information », comme nous le précisions en première partie de ce mémoire. Nombreux sont les professionnels avec qui nous avons échangé à nous avoir affirmé que les publics étaient certes différents mais qu'ils ne l'étaient pas tant que cela non plus : ce sont avant tout des citoyens. En ce sens, ils peuvent ainsi être intéressés à la fois par les offres d'une BM, mais également d'une BU. Il s'agit maintenant de voir si cette coopération répond à un véritable besoin d'une communauté élève-étudiant.

2. LE PUBLIC UNIVERSITAIRE, PUBLIC CENTRAL POUR UNE COOPERATION

« Là où nos logiques professionnelles découpent le territoire selon nos catégories et répartitions de compétences administratives les publics s'emparent des bibliothèques selon la force de leurs attentes n'ayant cure des missions respectives de ces établissements tout entier portés par l'empire de leurs besoins documentaires et studieux. » (POULAIN, 1998)

Si nous appliquons cette citation de Martine POULAIN, nous ne pouvons que constater l'intérêt de la coopération entre bibliothèques pour les publics. Le public étudiant n'a lui que faire d'une différenciation entre bibliothèques, l'essentiel est en grande partie de pouvoir y travailler. Quant aux futurs étudiants, si des initiatives leurs permettent de découvrir la bibliothèque, publique ou universitaire, ne pouvons-

nous pas ici trouver un terrain d'entente entre établissement pour faciliter le travail ensemble ? Nous verrons ainsi que la coopération semble même être essentielle pour un public si peu hétérogène.

2.1 Les futurs étudiants : le cas des lycéens

Lorsqu'on parle du public étudiant, l'on pense naturellement aux étudiants à l'université. Or, le public lycéen compose lui aussi une part importante du public de nos bibliothèques, en témoignent les nombreux résultats que nous pouvons obtenir en recherchant « lycéens en bibliothèque » sur un moteur de recherche³². L'on retrouve principalement des articles et des écrits professionnels concernant l'accueil des lycéens en bibliothèque à la période charnière de révisions pour les épreuves du baccalauréat. Une grande majorité de bibliothèques, publiques ou universitaires, réalisent en effet des actions d'accueil du public lycéen pour les révisions. Déjà ici, nous pourrions suggérer davantage de rapprochement entre les bibliothèques pour proposer des séances de révisions communes, certes intéressantes pour ce public qui doit d'ailleurs réaliser bon nombre de travaux tout au long des trois années de lycée.

Les logiques et méthodes d'études du lycée à l'université sont foncièrement différentes, et l'acclimatation des lycéens à ce nouvel environnement est parfois compliqué. Le décrochage universitaire est alors pointé du doigt, et les taux d'échec en licence ont tendance à grimper rapidement. Pour pallier ce problème, le ministère de l'éducation nationale a lancé un programme de suivi des lycéens intitulé « Bac -3, Bac +3 » qui vise à accompagner les lycéens dans leur parcours universitaire, dans leurs choix d'orientation et leur poursuite d'étude. Si l'on ne peut que féliciter cette initiative visant à favoriser les échanges entre établissements scolaires et d'enseignement supérieur, on peut cependant déplorer la méconnaissance des bibliothécaires quant à ce dispositif. En effet, dans la plupart de nos entretiens, nous avons dû expliquer en quoi consistait ce continuum initié par l'éducation nationale. Il s'agit pourtant d'un terrain fertile de coopération entre bibliothèques.

Précisons avant toute chose que les opérations de révisions du bac en bibliothèques peuvent, par exemple, s'inscrire dans ce continuum Bac -3 Bac +3. L'objectif de ce continuum est de faciliter une intégration dans l'enseignement supérieur et d'accompagner un lycéen (Bac -3) jusqu'à l'obtention de sa licence (Bac +3). Arguons-nous ici de dire que l'accompagnement du lycéen dans sa découverte des bibliothèques relèvent bien entendu des bibliothécaires et des opérations menées dans sa bibliothèque. Si nous acceptons l'état de fait d'une problématique de cohabitation des publics, nous pourrions ici ouvrir une première porte de coopération entre BM et BU. Découvrir la BU et utiliser la BM pour réviser, il y a fort à parier que la coopération tombe ici sous le sens : proposons des formations aux lycéens. Quelle en serait cependant la thématique ? Qu'est-ce qui pourrait justifier d'un éventuel parcours de formation entre une BM et une BU à destination des lycéens ? Rappelons à notre souvenir les TPE maintenant disparus du programme et raccrochons-nous à une thématique transversale : l'Éducation aux Médias et à l'Information.

³² Plus de 7 000 000 résultats sur le moteur de recherche Google, recherche effectuée le 23.06.2021.

2.1.1 L'EMI : thématique transversale et facilitante

« Le passage du statut de lycéen à celui d'étudiant ne peut se faire sans une intégration au monde universitaire et sans l'acquisition de méthodes, de codes et de pratiques de travail propres à l'enseignement supérieur. Devenir étudiant, c'est avant tout s'adapter à un nouvel environnement ainsi qu'à ses règles. » (COLCANAP, 2013)

Méthodes, codes, pratiques de travail sont d'autant de pistes que nous pourrions explorer pour travailler ensemble. L'EMI constitue aujourd'hui une part importante des enseignements dispensés au lycée par les professeurs documentalistes. Infox, intox, fausses informations sont autant de sujets que parcourent l'EMI. Nous n'en ferons pas ici un historique détaillé, d'autres écrits universitaires le font bien plus en détail³³. Rappelons simplement la mise en place du « plan EMI » par le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) en 2018 qui s'articule autour d'un axe « développement de l'EMI en bibliothèque »³⁴. Dans un contexte abondant d'accès à l'information, il apparaît logique que la bibliothèque se place comme garant d'une certaine méthodologie pour vérifier ses sources, pourtant la question n'est pas si simple, nombreux sont les bibliothécaires à ne pas se sentir légitimes face à cette question. Néanmoins, ne pouvons-nous pas trouver ici une forme de coopération pour accompagner les lycéens dans cette recherche ? Les accompagner tout en leur faisant découvrir les différentes bibliothèques ? Notre proposition est la suivante : bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires travaillant ensemble à la conception de formations dédiées aux lycéens pour les faire utiliser les bibliothèques, tout en naviguant entre les deux établissements, dépendamment des ressources mobilisées dans les formations.

C'est donc l'ensemble du parcours de formation qui serait à réaliser, ce qui nécessite un certain temps. Pour autant, au fil de nos entretiens, l'ensemble des 15 personnes interrogées s'accordent à dire que l'EMI est le fil conducteur (presque le seul) qui nous permettrait de travailler ensemble autour de formations. Nous reviendrons plus tard sur l'apport que cela représenterait au niveau des collègues et de la profession, précisons néanmoins que des formations transversales entre établissements ne pourraient que renforcer notre connaissance du milieu dans lequel nous évoluons. Qui plus est, cela permettrait très probablement de fidéliser un public déjà existant, tout en diversifiant les pratiques, crédo si cher à notre profession qui se renouvelle sans cesse.

³³: Voir par exemple l'ouvrage : *Décoder les fausses nouvelles et construire son information avec la bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. (La Boîte à outils) ainsi que le mémoire DCB de Rémi Joinville : *L'Éducation aux médias et à l'information, une opportunité pour les bibliothèques universitaires ?*

³⁴ Voir : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Education-aux-medias>

Pensez-vous qu'une coopération entre bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires soit envisageable sur la thématique de l'EMI, via des formations ?

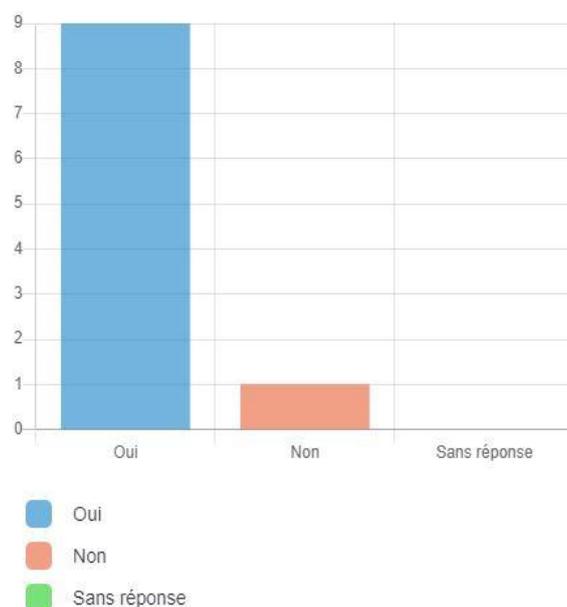


Figure 3 - Une coopération est-elle envisageable par la thématique de l'EMI via des formations ?

Ainsi que le prouve le projet de journée d'étude « EMI ENSSIB » dont nous parlions en première partie de ce mémoire, l'intérêt des bibliothécaires universitaires est bel et bien existant autour de cette thématique, prenons pour preuve les dossiers pédagogiques réalisés en coopération avec un collègue de BU et de BM. Notons également que les bibliothécaires universitaires effectuaient, bien avant la démocratisation de l'EMI, des actions de formation à l'information, mission fondamentale des bibliothécaires inscrite dans le décret d'application de la loi Savary de 1985³⁵. Nous voyons bien ici que des actions autour de l'EMI auraient leur place dans un projet de coopération autour des formations. S'appuyant sur la technicité des BU, le désir des BM de développer de nouvelles actions autour de l'EMI ainsi que la volonté d'accompagner les lycéens à Bac+3, nous pourrions conclure que des formations communes répondraient à toutes ces attentes.

Apparaît alors ici une recette de coopération qui pourrait porter ses fruits. Les fonds d'une BM et d'une BU pourrait parfaitement être complémentaire sur ces questions, et la transversalité du sujet de l'EMI permet parfaitement d'inscrire les BU dans ce projet de formations communes. L'on peut penser à de nombreux formats, et il serait certainement réducteur que de ne proposer que des formations classiques avec un intervenant devant une classe entière. Pensons plutôt à des formations participatives qui permettraient d'impliquer les lycéens dans la formation, de les faire fouiller la bibliothèque à la recherche d'une information etc. La bonne utilisation des médias et le décryptage de l'information, tel que décrit par

³⁵ Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'Éducation nationale. En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000689005/1985-07-11#JORFTEXT000000689005>

le MCC³⁶ peuvent ainsi être abordés avec ces lycéens, leur permettant ainsi l'acquisition de compétences mobilisables dans leur cursus au lycée, et en amont de leur entrée à l'université. Car les lycéens sont pour la plupart des étudiants en devenir, leur passage dans les bibliothèques pouvant motiver leur décision et leur orientation professionnelle future. Néanmoins, le gouffre est grand entre le lycée et l'université, et l'on constate un écart important entre ces deux types de public. Les étudiants ne sont d'ailleurs pas en reste quant à leur utilisation des bibliothèques.

2.2 Les étudiants

La période des études supérieures est source de découvertes pour ces étudiants et de construction d'un esprit critique. C'est également une période charnière, où la BU se place comme un phare au milieu d'un océan de désinformation et de foisonnement d'information. Face aux nombreuses bases de données, aux modalités de recherche, aux méthodologies et terminologies multiples, la bibliothèque représente le lieu d'apprentissage idéal pour les étudiants.

Si l'on reprend une nouvelle fois les dossiers pédagogiques issus des journées d'études autour de l'EMI à l'ENSSIB, nous voyons bien la pluralité de ressources utilisées qui peuvent ainsi servir à la fois à un public de lycéen et un public étudiant³⁷. On le sait, les étudiants fréquentent les deux types de bibliothèques, sans doute sans même faire attention à leurs différences. Myriam BOTTANA souligne à ce sujet l'intérêt d'une coopération avec les établissements d'enseignements supérieurs :

« Il n'apparaît pas très réaliste de vouloir cantonner les étudiants à la bibliothèque universitaire car de fait ils sont bel et bien présents dans les bibliothèques publiques. (...) Les bibliothèques publiques peuvent également choisir d'assumer pleinement un rôle éducatif au bénéfice des étudiants comme d'autres publics. Ce rôle peut être assuré au mieux en coopérant avec les établissements de l'enseignement supérieur. » (BOTTANA, 2009)

Au regard des conclusions tirées pour le public étudiant, arguons-nous de dire que les BU sont des acteurs essentiels à mobiliser pour les étudiants pour la réussite de ces derniers. On le sait, nombreux sont les étudiants à arriver à l'université avec un passif scolaire différent et le temps manque aux enseignants pour harmoniser toutes ces connaissances. Nous savons que les étudiants naviguent entre les bibliothèques, à nous de leur donner les clés pour mieux appréhender les espaces en apparence si différents.

C'est ainsi que dans une logique de complémentarité des établissements, nous pourrions penser à ouvrir les formations évoquées plus haut pour les lycéens aux étudiants, voire au grand public. La problématique sera celle de la « captivité » de ces étudiants : faciles à mobiliser en BU car nombreuses sont les formations à être inscrites dans les plaquettes de cours, quid de formations que proposerait une bibliothèque municipale ? A cela nous pourrions répondre que les formations devraient idéalement intégrer une logique de valorisation. Pour autant, il est difficile d'imposer une telle logique à une bibliothèque municipale, en témoignent les retours que nous avons eu lors de nos entretiens : la BM ne forme pas, elle accompagne, elle

³⁶ Voir : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Education-aux-medias>

³⁷ Voir le site internet : <https://emi.enssib.fr/>

soutient. « Il n'y a pas de logique d'apprentissage comme en BU, ça n'est pas compatible », nous confiait une collègue.

Certes, la bibliothèque de lecture publique se doit de conserver son côté ludique. Mais alors que la société se renouvelle en permanence et que de plus en plus d'utilisateurs utilisent la bibliothèque comme ressource pour rechercher, travailler et découvrir, les bibliothèques n'auraient-elles pas tout intérêt à affirmer un aspect « formateur », aussi minime soit-il au regard de ses missions de lecture publique ? Pouvons-nous nous risquer à proposer des formations qui pourraient donner lieu à la reconnaissance d'acquis, de compétences, et qui pourraient alors ici intéresser les étudiants dans une optique de recherche de premier emploi ? Il y a très certainement là une piste à creuser, d'autant que tous les étudiants n'ont pas connaissance des offres que proposent une BM : « (...) la BU c'est juste un endroit pour étudier et c'est tout, ils ne connaissent pas la partie loisir et récréative de la BU. Pas plus qu'ils n'ont conscience de la BM et de l'offre à laquelle ils ont accès. » nous rapportait une collègue par rapport à une constatation de sa propre BU.

Tout l'enjeu serait donc de ne pas reproduire la symbolique de l'école et des universités, réfutée par les bibliothèques de lecture publique, mais d'apporter une approche différente. En ce sens, les bibliothèques peuvent parfaitement s'inscrire dans l'objectif de développement durable N°4 de l'Agenda 2030 qui stipule, en partie : « [d']augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat »³⁸. Mais nous soulignons davantage ici la promotion des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, tel que précisé dans l'Agenda 2030. Il nous semble plausible que les bibliothèques, universitaires ou publiques, soient alors des leviers à mobiliser pour atteindre cet objectif. La coopération entre bibliothèques semble ainsi très pertinente pour développer de nouvelles formes d'apprentissages tout au long de la vie. Améliorer les formations existantes, modifier leur format pour les adapter en ligne, s'inspirer des Moocs etc. Autant de pistes à creuser, donc, auxquelles nous devrions songer collectivement.

Proposer aux étudiants de « sortir » de leur BU et de découvrir une autre bibliothèque serait ainsi très intéressant. Qui plus est, cela permettrait également d'aborder la cohabitation des publics d'une autre façon : si les étudiants et le grand public venaient à se côtoyer lors d'une formation, d'une part les échanges pourraient être intéressants, d'autre part cela permettrait à chacun de se rendre compte de la mixité du public d'une bibliothèque. Enfin, les étudiants auraient certainement plaisir à découvrir les offres et le fonds des bibliothèques municipales de la ville.

³⁸ D'après le détail de l'objectif numéro 4, accessible sur : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd4-veiller-a-ce-que-tous-puissent-suivre-une-education-de-qualite-dans-des>

Si nous pensons aux lycéens et aux étudiants par exemple, réfléchir à des formations communes ou complémentaires pourrait-il être intéressant pour ce public ?

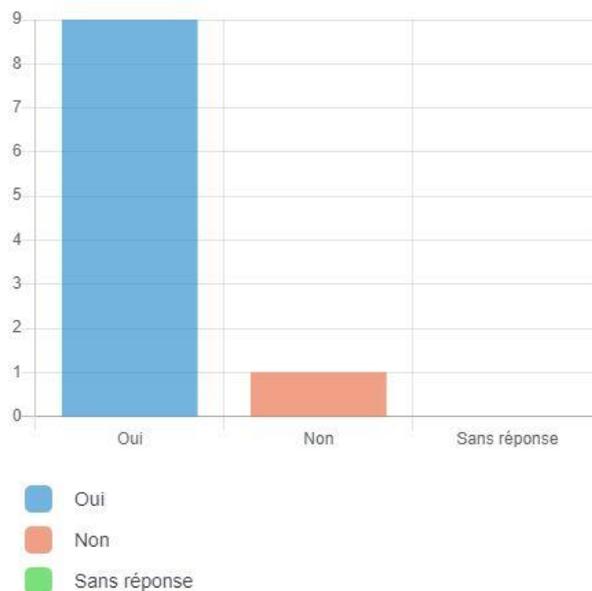


Figure 4 - Des formations communes pour les étudiants pourrait-il être intéressant ?

Nous avons cherché par le biais de notre enquête à voir si le prisme des formations pouvait être intéressant pour un public étudiant. Le bilan est clair : 90% des réponses sont positives, les entretiens confirment ces résultats en nuanciant cependant un enthousiasme grandissant. Des formations communes permettraient certes de créer du lien avec le public et de favoriser des passerelles entre les deux types de bibliothèques, mais la proximité géographique a souvent été mentionnée comme frein complexe. En effet, rares sont les BU à être implantées dans des centres-villes, on les retrouve généralement plus en périphérie, comme ce peut être le cas à Grenoble, ou les BU ne quittent pas le campus à l'exception des Learning Center des différents IUT composant la ville. Difficile donc de penser à des formations communes lorsque plusieurs kilomètres séparent deux bibliothèques. Pour autant, permettons-nous ici de nuancer cette difficulté : les villes de Clermont-Ferrand et de Vichy sont séparées par 60km mais disposent malgré tout de formations communes qui se retrouvent à la fois dans les BU de Clermont-Ferrand ainsi qu'à la médiathèque universitaire. Il nous semble ici important de rapporter les propos de Carole LETROUIT :

« Les exemples de projets conjoints BM-BU ont germé pour la plupart dans des territoires où les établissements d'enseignement supérieur sont peu nombreux et dans des villes moyennes. La continuité qu'ils établissent entre les enseignements secondaires et supérieur favorise le passage des lycéens dans l'univers académique et rend celui-ci accessible à des populations qui, dans le contexte d'une grande métropole, ne s'y seraient sans doute pas aventurées ». (LETROUIT, 2019)

Il y a en effet fort à parier que les territoires disposant peu d'établissements d'enseignement supérieur soient plus favorables à de telles formes de coopération.

Cela permet effectivement d'avoir une porte d'entrée dans une bibliothèque universitaire pour un public lycéen tout comme pour le grand public. L'exemple de la médiathèque universitaire de Cholet en est la preuve : la médiathèque universitaire de la ville fait partie intégrante du réseau de lecture publique, seule son fonds est prioritairement universitaire pour desservir la population du campus de la ville, campus annexe à celui d'Angers. Ce genre de rapprochements et d'entente commune démontre bel et bien des possibilités de coopération entre établissements de lecture publique et universitaires, certains territoires semblent se prêter davantage à cette formule que d'autres.

Cependant, les professionnels interrogés ne semblent pas s'arrêter à cette constatation. « De toutes façons, il faut qu'on tente des choses, c'est le propre du métier, si ça prend tant mieux, sinon, on recommence en modifiant la formule », nous confiait sur un ton léger une collègue. Ne généralisons pas non plus les étudiants : certaines formations seraient sûrement plus propices à cette coopération, il est en effet de notoriété commune que les étudiants en médecine sont accaparés par les révisions et le temps dont ils disposent pour étudier. On peine à croire que ces étudiants seraient les premiers à accourir pour suivre une formation à la BM, tant ils apprécient leur autonomie de travail.

Néanmoins, sur une note plus positive, il est important de souligner que le public étudiant ne sera pas confronté aux problèmes des accès, comme nous l'évoquions pour le grand public un peu plus en amont. Le public étudiant bénéficie des accès gratuits de sa BU à de nombreuses bases de données (*Cairn, Persée etc.*) d'une part, et bénéficie d'autre part dans la plupart des cas d'une inscription à tarif peu élevé voire gratuite à la BM la plus proche. Ainsi, dans le cadre d'éventuelles formations communes, l'étudiant aura accès à l'entièreté d'une double offre lui permettant de mobiliser des savoirs acquis pendant une formation, où d'aller plus loin par sa seule curiosité personnelle.

« Le partenariat entre bibliothèques apparaît de plus en plus comme un incontournable pour répondre aux besoins et demandes des publics. L'existence d'un public commun, les étudiants, offre une opportunité de coopération active entre bibliothèques publiques et bibliothèque universitaire. » (BOTTANA, 2009)

Soutenons ici Myriam BOTTANA en rappelant que les BU s'emparent de plus en plus de logiques de pédagogies actives centrées autour du jeu, *les serious game* ou jeux sérieux en étant l'exemple le plus parlant. Citons par exemple *Hellink*³⁹ qui reprend sous trois formes (jeux sérieux, *escape game* et exercices ludiques) la thématique de l'évaluation de l'information. Si les BU développent de plus en plus ces nouvelles formes de pédagogies, elles peuvent ainsi rejoindre l'aspect « plaisir » des BM, sans pour autant se supplanter à ces dernières. Ainsi pourrions-nous voir la naissance de coopération autour de formations ludiques sous forme de pédagogies actives, qui peuvent d'ailleurs servir de terrain à la construction de formation évolutives selon la bibliothèque. De tels dispositifs peuvent également intéresser grandement les lycéens, pour reprendre nos conclusions de la partie précédente. Qui plus est, une telle coopération ne peut être que bénéfique à la profession et aux

³⁹ Voir : <https://hellink.fr/>

développements des compétences des collègues, tout en favorisant de nouveaux échanges qui pourraient également servir cette logique de coopération.

3. DES ECHANGES PLUS SOLIDES ENTRE COLLEGUES ET BIBLIOTHEQUES

Bien que la perspective d'une coopération autour des formations soit certes à destination première du public, permettons-nous d'en tirer également profit en tant que bibliothécaires. Assurément, la coopération ne peut être que positive au regard de notre métier, de nos pratiques et de nos compétences. Si les BU relèvent d'un côté plus spécialisé dans la recherche scientifique, les BM disposent quant à elle d'un public plus hétérogène nécessitant sans doute une autre application du métier de bibliothécaire. C'est ainsi que la coopération via les formations pourrait certainement bénéficier aux bibliothécaires, et ce, de plusieurs façons.

3.1 Se rencontrer davantage entre collègues

Lors de nos entretiens, nous avons évoqué la relation qu'il pouvait exister entre les collègues issus d'une BM et d'une BU. Le bilan n'est guère encourageant : dans 11 des 15 entretiens, les collègues interrogés nous affirmaient ne pas avoir d'échanges avec des collègues provenant d'une BM (pour une BU interrogée) ou d'une BU (pour une BM interrogée). Seules les quelques personnes sur des postes spécifiques, comme un chargé de coopération, nous répondait positivement en précisant que cela était voulu par son poste. Dans le cas contraire, seuls les rares projets communs permettaient un échange entre bibliothécaires publics et universitaires. Force est donc de constater un cloisonnement important des bibliothèques qui se confirme par le peu d'échanges qu'entretiennent les collègues sur le terrain.

Malgré ce bilan assez peu positif, toutes les personnes que nous avons interrogées sont unanimes sur une chose : les échanges entre collègues sont constructifs, intéressants, pertinents et devraient même être encouragés. « On a des problématiques communes, je suis sûre qu'on peut s'aider sur certaines choses. Il faut qu'on aille voir ce qu'il se fait ailleurs », nous rapportait une collègue. Comment expliquer alors un tel écart entre la conviction de travailler ensemble et le manque d'application concrète ? A cela, 90% des répondants et des interrogés nous ont répondu que le manque de temps était une des raisons principales. Les calendriers différents ne coïncident pas assez et ne permettraient pas de trouver des créneaux libres pour travailler ensemble. Mais la méconnaissance des collègues a également été soulevée, en plus des clichés issus des deux corps de métiers. Et l'on voit là un certain paradoxe : si la méconnaissance des collègues est un frein à un manque de coopération mais que nous sommes convaincus des bénéfices et que nous devons aller vers l'autre, il semble difficile de comprendre pourquoi la coopération n'est pas aujourd'hui une chose banale dans nos quotidiens.

Rappelons à notre souvenir ce que propose la médiathèque Jacques-Chirac à Troyes : à chaque rentrée universitaire un agent de la médiathèque se déplace à la bibliothèque avoisinante du Campus des Comtes de Champagne pour y présenter le catalogue, les collections et l'offre de la BM, lors d'une formation assurée avec un collègue de la BU. Cette opération ne peut être qu'encouragée : il ne s'agit certes que d'une formation d'une heure et demie, mais la présence de deux collègues pour une formation permet néanmoins de construire des relations entre collègues, nécessaires à la genèse de tout projet de coopération.

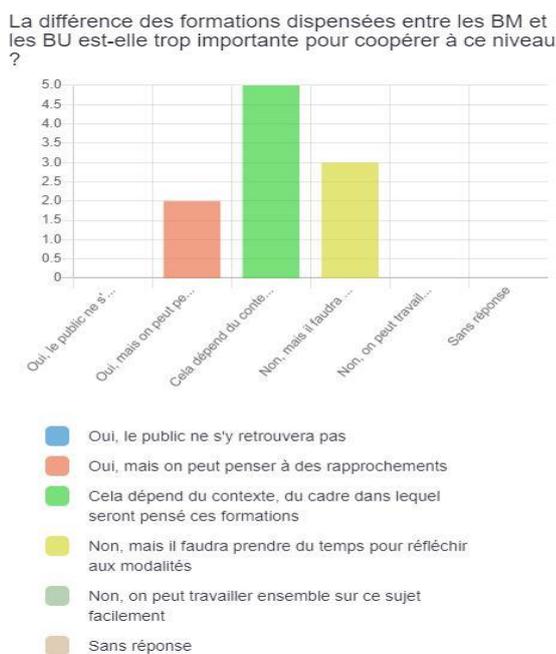


Figure 5 - La différence des formations entre BM et BU est-elle trop importante ?

Au regard du questionnaire adressé aux collègues BM, nous observons pourtant une certaine volonté. En effet, aucune des réponses concernant la différence des formations dispensées entre BM et BU n'a été strictement négative. On constate que les bibliothécaires réalisent une différence entre les deux bibliothèques, mais cela ne semble pour autant pas empêcher une coopération au niveau des formations. Encore une fois, nous retrouvons la problématique du temps, récurrente lors des échanges que nous avons eus. Cette problématique serait une excuse si l'on en croit un collègue qui nous rapportait : « Le temps, c'est un peu facile comme excuse. Si l'on veut, on peut, et on dégage du temps pour construire quelque chose. ». Cependant, dans un cadre où les ressources humaines en BM et BU sont parfois limitées, le temps est central et doit être avant tout consacré à du service public. Certes, du temps doit être débloqué mais nous avons parfois du mal à nous sortir de nos quotidiens mouvementés. Quoiqu'il en soit, les collègues ne semblent pas fermés à travailler sur des formations communes, il faudra simplement penser au contexte dans lequel ces formations s'inscrivent, comme nous l'expliquions plus haut.

Toutefois, il nous semble intéressant de préciser que la coopération n'est pas non plus inscrite entre bibliothèques de mêmes tutelles. Dans le cadre d'un de nos entretiens, une collègue nous confiait même ne pas savoir ce qu'il se passait dans son réseau de bibliothèque universitaire, qu'elle « n'avait pas connaissance du programme de formation proposée dans la BU d'à côté ». Force est donc de constater que les échanges entre collègues ne sont pas inscrits naturellement dans nos pratiques. Au cours d'un entretien, nous avons pu entendre un exemple quelque peu original mais qui nous semble bien décrire la problématique du manque d'échanges entre collègues :

« J'ai visité une BU en Bretagne qui avait mis un distributeur de boisson en plein centre et ça m'avait surpris, mais finalement j'ai échangé avec le directeur et tout semblait fonctionner sans trop de problème. Et en rentrant, je me suis dit qu'il fallait qu'on réfléchisse à ça, mais si je n'y étais jamais allé, je n'y aurais jamais pensé vous voyez ? Quand on ne bouge pas, on est convaincu que ce qu'on vit c'est la vérité absolue ! Et il faut qu'on bouge. » (Propos anonymisés issus des entretiens).

Si l'exemple sort certes un peu de l'ordinaire, il nous permet d'illustrer clairement ce que nous essayons de démontrer par des formations communes. Dans une logique d'amélioration des services rendus par la bibliothèque, nous ne pouvons que trouver du bénéfice à échanger autour des formations. Il s'agit certes d'une mission qui peine à trouver sa place parmi les collègues (beaucoup d'entretiens allaient en ce sens : les bibliothécaires ne veulent pas tous faire de la formation), mais les pratiques des bibliothécaires formateurs ne pourraient être qu'enrichies avec une coopération à ce niveau. Découvrir de nouvelles pratiques de formations, échanger autour des façons de dispenser une formation, travailler ensemble pour dispenser des formations sont autant de pistes qui nous permettraient d'améliorer nos méthodes de travail. L'EMI offre un terrain très propice à de nombreuses idées, comme nous avons pu le voir, et nul doute que les bibliothécaires auraient à gagner en compétences si nous réfléchissions ensemble à des formations communes.

Outre la réduction d'un manque de communication entre collègues, développer la coopération des formations entre établissements permettrait également de réduire les différents aprioris qui subsistent au sein de la profession. Enfin, cela permettrait très certainement un développement des compétences mobilisées dans le cadre des formations.

3.2 Contribuer au développement de la formation professionnelle continue

3.2.1 Développement des compétences

Selon le dictionnaire Larousse, la compétence est « la capacité reconnue en telle ou telle matière en raison de connaissances possédées (...) »⁴⁰. Bien qu'un peu réductrice, nous reconnaissons bien ici une définition de la compétence qui correspond à la mission de formation du bibliothécaire. Délivrer une formation nécessite, à n'en point douter, des connaissances sur le sujet de la formation. Ainsi les bibliothécaires universitaires disposent de connaissances sur les bases de

⁴⁰ Selon la définition du Larousse en ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/comp%C3%A9tence/17648#442018> (consultée le 07.07.2021)

données, l'Open Access etc. tandis que les bibliothécaires en lecture publique auront des connaissances sur des thématiques qui les concernent : utilisation d'un outil, connaissance sur une thématique, un fonds particulier pour animer un groupe etc.

Nous avons cherché à savoir via notre enquête si la compétence attribuée à un bibliothécaire formateur était propre à un bibliothécaire universitaire et un bibliothécaire de lecture publique, ou si au contraire, ces compétences étaient les mêmes d'une bibliothèque à l'autre. Les réponses sont assez surprenantes tout en étant encourageantes⁴¹ : dans l'ensemble, les compétences seraient les mêmes peu importe le bibliothécaire concerné. Seul le cadre semble différer, mais les compétences se rejoignent de plus en plus au niveau des pédagogies. Seul quelques personnes ont encore ici relevé les différences plus que les rapprochements : la typologie mentionnée étant, cette fois encore, utilisée pour dissocier les deux établissements. Le terme de technique d'animation est utilisé pour parler des actions menées en BM, celui de formation pour les BU. Pour autant, l'ensemble des interrogés se rejoignent à nouveau pour dire qu'une coopération au niveau des formations permettrait un apport de compétence entre collègues : 12 interrogés sur 15 nous confirmeraient que tout échange était bon à prendre et que l'approche du public n'étant pas la même, apprendre des autres était toujours une bonne chose.

Quant aux compétences mobilisées, nous retrouvons trois piliers principaux, évoqués à de nombreuses reprises : la maîtrise de son sujet, l'aisance orale et l'adaptabilité au public. « Même si le niveau intellectuel ou l'âge du public n'est pas le même en BU et en BM, les savoir être et savoir-faire, les compétences humaines mobilisés sont très certainement identiques ». Cette citation, que nous reprenons de notre questionnaire anonymisé, nous prouve bien que bien qu'une méconnaissance des collègues quant à ce qu'il se fait dans d'autres établissements existe, la séparation des deux corps de métier ne semble pas si étanche. Un développement des compétences semble donc se dessiner par le biais d'une coopération autour des formations.

La question du public différent, captif en BU, non captif en BM, revient cependant plus d'une fois. Bien que les compétences semblent être les mêmes si l'on en croit les bibliothécaires interrogés, des différences persistent, différences justifiables par les tutelles respectives des établissements, ainsi que leur mission. Néanmoins, l'apport de compétences entre collègues par le biais des formations semblent pourtant se vérifier : 80% des répondants au questionnaire sont d'accord pour dire que la coopération permettrait de développer les compétences des formateurs, qu'il s'agisse d'un bibliothécaire public ou universitaire. De plus, 90% s'accordent à dire qu'une coopération au niveau des formations pourrait faire naître plus de liens entre les collègues et les établissements.

« (...) Pour moi un collègue de BM est de façon générale plus apte à faire de la formation qu'un collègue standard en BU, parce qu'il aura cette facilité d'accueil et d'accompagnement. Pour les connaissances techniques, c'est du bachotage et ça s'apprend. » (Propos anonymisés issus des entretiens).

Les BM pourraient donc développer leurs compétences en recherche d'information scientifique, sur un sujet plus technique maîtrisé par la BU (on peut penser à l'Open Access par exemple, ou la recherche documentaire), tandis que les BU auraient à apprendre des BM autour des thématiques d'accueil et d'accompagnement du public. Les BU, au contact des étudiants, seraient plus à

⁴¹ Voir les résultats détaillés du questionnaire en Annexe 3 page 83

même de comprendre les attentes et le fonctionnement de ce public, ce qui serait très certainement utile aux BM si elles souhaitent développer davantage d'action en direction de ce public. Et nous pourrions continuer à citer plusieurs exemples ou une coopération des formations permettrait le développement des compétences, tant le sujet semblait intéresser les bibliothécaires avec qui nous avons pu échanger.

Apportons cependant une nuance à cet intérêt : nous ne dénigrons pas ici les compétences des bibliothécaires en poste, et nous ne pouvons supplanter une BM à une BU, comme nous l'avons dit. « Arrivé à un certain niveau de spécialisation, il est nécessaire de préciser des compétences transversales par des compétences dédiées : c'est là que l'on retrouve une distinction plus nette entre la BM et la BU ». Effectivement, il convient de garder en tête la spécialisation des bibliothèques. Pour autant, soyons certains qu'à la lumière des retours que nous avons eus, il y a un fort intérêt pour les bibliothèques à coopérer ensemble au niveau des formations pour développer la formation professionnelle continue des bibliothécaires et créer davantage de ponts entre les établissements. Cela pourrait même donner lieu à de nouveaux projets, de nouveaux services, nés de la découverte de ce qu'il se passe d'une bibliothèque à l'autre. C'est d'ailleurs un des objectifs des centres de formations des bibliothèques : mixer les publics et créer davantage de liens entre les collègues.

3.2.2 *Les échanges au sein des formations professionnelles*

Notre réflexion se concentrait sur la coopération autour des formations dispensées en bibliothèque, nous souhaitions démontrer que des échanges à ce niveau étaient source de plus de liens entre collègues et établissements. Au cours des différents entretiens que nous avons menés, une autre problématique est pourtant apparue : celle de la formation professionnelle des bibliothécaires. En effet, pourquoi cette culture commune n'est pas présente, comme nous l'avons montré plus haut ? Un élément de réponse qui nous a été donné est celui de la formation professionnelle initiale :

« Et surtout, la question que vous soulevez là (...) elle devrait être intégrée dans la formation continue : comment travailler ensemble, avoir une culture commune etc. Ça revient souvent professionnellement, donc pourquoi ça n'est pas réfléchi en amont au niveau de la formation ? Les étudiants c'est un public mobile et volatile. (...) Et ces questions-là doivent être soulevées en formation initiale » (Propos anonymisés issus des entretiens).

Arguons-nous de dire que les formations initiales⁴² manquent d'un aspect « coopération », c'est du moins ce que plusieurs des personnes interrogées nous ont fait remarquer. Les BU ne sont que très peu abordées dans ces formations, souvent par le biais d'un cours introductif, et la coopération entre établissements n'est que très rarement évoquée. Les réponses au questionnaire viennent appuyer ces constatations : 90% des répondants pensent que les formations initiales devraient être repensées en abordant davantage une thématique de coopération.

D'autre part, à plusieurs reprises a été évoquée la séparation de la formation des conservateurs ENSSIB-INET. Nous avons pu interroger quelques personnes qui provenaient de la formation, à l'époque commune, des conservateurs états et

⁴² Nous parlons ici des formations types DUT, Licences et Master en rapport avec les métiers du livre

territoriaux, et ces quelques personnes regrettent cette séparation, car des liens s'étaient créés à cette occasion. Les personnes interrogées à ce sujet sont d'ailleurs en faveur de la coopération entre établissements. S'il serait beaucoup trop simple de voir ici un lien de cause à effet, sans doute les formations communes permettent-elles la création de quelques relations qui donneront par la suite lieu à des projets de coopération entre établissements.

Par ailleurs, c'est dans cette logique de coopération que les centres de formations des bibliothèques, qu'il s'agisse de ceux pour la Fonction Publique d'État (FPE) ou ceux de la Fonction Publique Territoriale (FPT), tentent de proposer de plus en plus une offre de formation commune, à destination des deux types de bibliothèques. L'objectif est de croiser les publics, de mixer les pratiques et les échanges. C'est bel et bien un objectif qui répond à un intérêt puisque les formations relatives à l'EMI sont complètes à chaque fois⁴³ et constituées d'un public de bibliothécaires BU et BM, preuve une nouvelle fois que l'intérêt est bien présent quelle que soit la bibliothèque concernée. Pour poursuivre cette logique d'échanges, la formation semble donc un levier qu'il est possible d'activer selon les territoires, les enjeux et surtout les volontés des bibliothécaires.

Car si l'ensemble des bibliothécaires semblent intéressés par des thématiques communes et que l'échange à l'air d'être présent au sein de nos formations professionnelles, la réalité qui s'en suit reste cloisonnée. Une collègue que nous interrogeons nous évoquait une anecdote d'une formation qu'elle avait suivie : les collègues de BU trouvaient la formation très intéressante mais n'arrivait pas à trouver des moyens pour l'appliquer à leur établissement, évoquant rapidement le contexte administratif qui « ne marcherait pas ». C'est là que la force de la coopération réside : nous pourrions trouver des solutions ensemble à ces problématiques que trop souvent évoquées. D'autant que l'angle des formations permet de s'affranchir de certains freins politiques et institutionnels. Rappelons d'ailleurs la volonté des élus d'ouvrir les universités sur leur territoire, qui pourrait parfaitement s'inscrire dans ce type d'actions communes.

Enfin, précisons également que la disparité des enseignements suivis par les collègues, les passifs différents et les compétences différentes des collègues ne peuvent être qu'un plus pour la coopération au niveau des formations. La pluralité des connaissances, des acquis, des compétences que chaque bibliothécaire dispose permettrait une montée en compétence de tout un chacun et un développement de nouveaux services.

⁴³ Nous n'avons pas ici les chiffres précis, mais nous tenons cette information des échanges que nous avons eu avec Mathilde BARTHE

CONCLUSION PARTIE II

Proposer des formations en coopération avec une BM et une BU pourrait donc bénéficier à la profession à plus d'un titre. Premièrement, pour le public étudiant, qu'il s'agisse des lycéens ou des étudiants. La problématique du public captif est certes un obstacle qu'il convient de contourner, mais les différents encadrements présents pour accompagner les lycéens sont déjà une preuve que des actions peuvent être entreprises en ce sens. La création de formation commune permettrait sans doute de décroiser nos bibliothèques et de mieux appréhender nos publics, tout en favorisant les échanges professionnels.

Deuxièmement, la montée en compétences des collègues par rapport à de tels projets de coopération entre établissements ne peut être que soulignée. Nous savons que les compétences sont les mêmes pour l'avoir constaté via nos entretiens, seule la technicité diffère. A ce niveau, les échanges que nous pourrions faire naître ne peuvent être que bénéfiques. De la même façon que les centres de formations proposent de mixer les publics, que des journées d'études rassemblent les professionnels de toutes bibliothèques, des coopérations autour des formations semblent tomber sous le sens. Mission commune, réalisée différemment, nous aurions tout à apprendre les uns des autres, dans l'optique de satisfaire davantage le public de nos établissements.

PARTIE III – RECOMMANDATIONS POUR LE FUTUR

Nous avons vu en détail que des rapprochements pouvaient exister entre établissements et qu'une coopération par les formations pourrait voir le jour, si tant est que la volonté professionnelle soit existante à ce sujet. Pour accompagner au mieux cette démarche et dans l'optique d'entamer une réflexion construite, nous proposons de nous attarder sur quelques pistes qui nous ont semblé intéressantes et qui se sont dessinées au cours de tous nos échanges.

1. DAVANTAGE DE LIENS ENTRE PROFESSIONNELS

« Plus que de transmettre des savoirs au sens académique les bibliothécaires s'engagent sur l'assistance à l'acquisition du savoir trouver ou du savoir discriminer que l'on peut retrouver à travers ce que les anglo-saxons appellent l'information littéracie que l'on pourrait traduire par compétences informationnelles qui couvre le périmètre du grand public comme des élèves et les étudiants » (CALENGE, 2015)

1.1 Professeurs documentalistes : professionnels concernés par la coopération

Nous avons montré tout au long de ce mémoire que l'EMI semblait une piste favorable à de futurs projets de coopération au niveau des formations. Bertrand CALENGE nous rappelle que cette thématique, traduite ici par information littéracie, concerne en effet un ensemble de publics allant du grand public, aux élèves et aux étudiants. Si la disparition regrettable des TPE au lycée a freiné les rapports qu'entretiennent les bibliothèques avec les professeurs documentalistes, et donc par extension les établissements scolaires, l'EMI semble être une nouvelle piste privilégiée pour amorcer de nouveau des projets coopératifs.

Les résultats du questionnaire menés vont effectivement dans ce sens. D'une part, les échanges qui découlent d'une coopération ne seraient que bénéfiques, d'autre part l'EMI semble bel et bien concerner l'ensemble de la profession, qu'il s'agisse des BM ou des BU. Concernant les entretiens réalisés, plusieurs informations nous semblent intéressantes. Certains interrogés étaient plus sceptiques quant à une coopération entre bibliothèques, bien qu'ils affirmaient en début d'entretien que c'était en effet une piste à creuser. Au fil de la discussion, alors que le sujet se précisait, ce sont plutôt les collaborations avec les établissements scolaires qui étaient évoqués. Les professeurs documentalistes sont en effet très concernés par l'EMI puisqu'il s'agit là d'une de leurs missions principales : ce sont les « enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition pour tous les élèves d'une culture de l'information et des médias »⁴⁴. Ainsi, il s'agirait d'acteurs à mobiliser pour

⁴⁴ Tel que l'on peut le lire sur : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

construire des parcours de formations communs entre bibliothèques. Développons cette idée en nous appuyant sur ce que nous rapportait une collègue.

« C'est la mission des professeurs documentalistes ! C'est leur travail, ils n'ont pas envie qu'on marche sur leur platebande. Il y a des accueils de groupes, de classes etc. avec des projets et des intervenants en BM. Peut-être que là-dedans, le bibliothécaire universitaire peut venir se greffer, mais c'est un peu compliqué je trouve. Et plus on multiplie les tutelles différentes, plus c'est compliqué, plus ça marchera avec les affinités en fait ». (Propos anonymisés issus des entretiens).

Il est certes compliqué d'envisager une coopération entre deux tutelles, en envisager une troisième semble d'emblée un obstacle insurmontable. Pourtant, dans la logique du continuum Bac -3 Bac +3, telle que nous l'évoquions en deuxième partie de mémoire, une coopération pourrait tout à fait voir le jour. Les interventions du professeur documentaliste pourraient très bien s'inscrire dans une visite à la bibliothèque municipale qui servirait de premier point d'entrée pour les lycéens à la bibliothèque, familière pour certains, monde inconnu pour d'autres. Dans le cadre d'un projet scolaire autour de l'EMI, il serait par exemple intéressant d'envisager qu'une bibliothèque universitaire privatise une salle de travail pour les recherches des lycéens. A l'inverse, une intervention pourrait être réalisée à la bibliothèque municipale autour de l'EMI, en choisissant un angle d'approche correspondant aux ambitions du professeur documentaliste. Là encore, le bibliothécaire universitaire pourrait apporter une technicité de recherche autour des problématiques qui le concernent davantage (Open Access par exemple) et pourquoi pas proposer l'accès à certaines bases, triées sur le volet car rappelons que les coûts d'accès sont élevés, tandis que le bibliothécaire de lecture publique apporterait un savoir complémentaire à celui de son collègue. Les trois acteurs mobilisés à chaque étape du projet auraient ainsi un bénéfice d'échange et d'apprentissage conséquent. De plus, la navigation des étudiants entre les bibliothèques et le rapport qui découle des échanges lycéens-bibliothécaires permettrait éventuellement aux lycéens d'appréhender plus sereinement le lieu bibliothèque, qu'elle soit universitaire ou publique.

Cependant, nous proposons ici des suggestions tirées de nos échanges avec les professionnels, les conclusions que nous avons effectuées pourraient ne pas se justifier sur un terrain professionnel. A très juste titre, un collègue nous soutenait :

« L'EMI pour quoi faire et quand ? Les étudiants sont dans les bibliothèques, donc c'est quoi l'objectif derrière ? L'EMI fait partie de nos missions donc c'est à nous de le faire et de toutes façons on le fait, mais il faut bien réfléchir à pourquoi on le fait. Et surtout : comment. ». (Propos anonymisés issus des entretiens).

Il serait certes irrationnel de proposer un parcours de formation autour de l'EMI à des lycéens déjà bien chargés par le programme sans consulter auparavant ce public. Au même titre que des professionnels nous ont évoqués des comités de direction qui rassemblaient la direction des BM et des BU, il nous semble intéressant de proposer des réunions entre professeurs documentalistes et bibliothécaires intéressés par cette coopération. Car l'appétence personnelle pour ces questions de rapprochements entre établissements semble l'élément déclencheur de nombreux projets. C'est bien simple : lorsque nous évoquions le sujet en entretiens, l'ensemble des interrogés étaient d'accord pour dire que la coopération dépendait d'une volonté et qu'elle n'était pas universelle dans nos métiers. Pour autant, prenons le temps

d'échanger. « Les logiques collaboratives prennent du temps, certes, mais c'est surtout une question de personnalité, d'état d'esprit », nous rapportait une collègue. Cette logique collaborative ne semble pourtant pas ancrée dans nos pratiques, et nous sommes en mesure de questionner ce manque de coopération : pourquoi ne pas davantage en parler ?

Dans cette optique d'échange, il nous semble intéressant de souligner l'initiative de quelques groupes régionaux de l'ABF : le projet *Vice-Versa Bib*. Le principe est simple : deux agents, sur la base du volontariat, peuvent échanger leur place pour quelques semaines afin d'aller découvrir le quotidien professionnel de l'autre. Cette formule que l'on peut qualifier de stages courts est très intéressante puisqu'elle est ouverte à tout professionnels, qu'il s'agisse de bibliothécaires en lecture publique, en bibliothèque universitaire ou même un professeur documentaliste. Connaître l'environnement professionnel qui nous entoure semble un prérequis à la coopération : en effet, comment coopérer si nous ne nous connaissons pas ? Ce projet d'échange ne peut donc qu'être encouragé, et l'on regrette l'arrêt de ce dernier en région Auvergne-Rhône Alpes, faute de participants.

Le problème persistant et qui vient contrer notre proposition est celui des relations entre professionnels. A nouveau dans son Rapport que nous avons déjà cité plus en amont, Françoise LEGENDRE nous rappelle que « les personnels des BU, BM et CDI ne se connaissent pas » (LEGENDRE, 2021). Là encore, c'est l'objectif pédagogique des professeurs documentalistes qui semble incompatible avec les missions des bibliothèques. Pour autant, l'angle du public lycéen, donc potentiellement futur étudiant, pourrait tout à fait justifier des rapprochements entre professionnels, alors même que la tendance semble à l'ignorance. Notons également la difficulté de communiquer, de se rencontrer entre professeurs documentalistes et bibliothécaires : comme le souligne toujours Françoise LEGENDRE, comment communiquer, entrer en contact ? A cela, nous pourrions dire que les associations professionnelles peuvent jouer un rôle d'entremetteur, comme par certaines initiatives, comme le projet *Vice-Versa Bib* par exemple. N'oublions pas pour autant l'importance d'autres structures impliquées dans ces problématiques de coopération.

1.2 D'autres acteurs à mobiliser : les agences régionales du livre

Il semble donc que nous manquions de culture commune et que nous ne nous connaissons pas suffisamment entre professionnels pour travailler ensemble. Il a été porté à notre attention qu'une éventuelle solution à ce problème pouvait prendre forme via les Structures Régionales du Livre (SRL). La définition qu'en propose la Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture (Fill) va en effet en ce sens :

« Les agences régionales du livre et de la lecture ou structures régionales pour le livre (SRL) sont le lieu de concertation privilégié entre l'État et la Région afin de mettre en œuvre et d'ajuster les politiques publiques du livre et de la lecture sur le territoire. Elles sont également un lieu de coopération entre professionnels et de prospective pour le développement du livre et de la lecture. » (Fill, 2019)

Cette mission des SRL dans la coopération entre professionnels pourrait tout à fait permettre la naissance de nouveaux projets. Une implication plus forte des SRL, qui seraient alors des entremetteurs au même titre que les associations

professionnelles, encouragerait très probablement la communication entre bibliothécaires et professeurs documentalistes. Si les SRL sont déjà des acteurs majeurs dans la création et la surveillance des différents Plans de Conservation Partagée (PCP) existants entre établissements, elles n'en restent pas moins des acteurs d'une coopération. En ce sens, une collègue nous rapportait que lors des réunions autour du PCP de son établissement, une autre collègue travaillant pour les SRL était toujours présente, tant il était important pour elle de participer aux réunions des PCP en BU et en BM pour croiser les pratiques et rencontrer les bibliothécaires. Félicitons l'initiative, qui nous démontre bien que les SRL peuvent être mobilisées sur la question des formations communes entre bibliothèques universitaires et de lecture publique et ce à plus d'un titre.

« Dans un contexte de mutation territoriale, à l'heure du redécoupage des régions et de la redéfinition des compétences des collectivités, les SRL sont des partenaires fiables et expérimentés pour la construction de projets à destination des jeunes publics, favorisant le développement de la lecture et valorisant la création littéraire. » (MESSONIER, GIORDANO, 2015)

D'autre part, nous pouvons également mentionner les Contrats Territoire-Lecture (CTL), qui soutiennent de nombreux projets à l'échelle d'un territoire. « Directement dirigés vers le public, ils favorisent le développement des politiques de médiation et d'action culturelle ou éducative. » (MESSONIER, GIORDANO, 2015). Dans la logique de territoire que nous évoquions plus en amont, nous pouvons nous questionner sur l'impact d'un CTL dans le cadre des coopérations entre bibliothèques publiques et universitaires : ne s'agirait-il pas d'une façon d'entériner une forme de coopération entre deux bibliothèques issues de tutelles différentes ? La conclusion du Rapport de François Legendre va bel et bien dans ce sens : il existe un manque de coordination entre universités, collectivités territoriales et autorités de l'éducation nationale (LEGENDRE, 2021), les CTL pourraient-ils combler un tel manque étant donné qu'ils impliquent l'État et une collectivité territoriale ?

Enfin, il est à noter que les SRL se font également relais des formations proposées par les différents centres de formations, tout en en proposant elles-mêmes⁴⁵. Autant de raisons qui font des SRL des acteurs à mobiliser pour de nouvelles formes de coopérations. Les formations professionnelles, à ce titre, nécessitent d'être questionner : suffisent-elles à la création d'une culture commune ?

⁴⁵ Voir par exemple la formation dédiée à la coopération de l'ARL Bourgogne Franche-Comté à cette adresse : <https://www.livre-bourgognefranche-comte.fr/liste-formation-regionale/la-cooperation-entre-bibliotheques-sur-un-territoire-intercommunal> (consulté le 11.08.2021)

2. QUESTIONNER NOS FORMATIONS PROFESSIONNELLES

2.1 Les formations initiales aux métiers du livre

Un élément de réponse peut se trouver dans les formations initiales des bibliothécaires. Nous avons souhaité questionner le manque de relations existantes entre les bibliothèques afin de pouvoir proposer des solutions à cette problématique existante. Une de nos hypothèses était que les formations initiales préparant au métier de bibliothécaire ne proposaient pas assez de culture commune aux deux établissements. Lors de nos entretiens, nous avons ainsi souhaité débattre de cette question avec les interrogés. Le constat est ainsi clair : il est regrettable, voire dommageable, que les formations initiales n'accordent pas plus d'importance à cette thématique de la coopération.

« En fait, c'est trop cloisonné. L'ENSSIB forme les deux corps séparément, c'est assez dommage je trouve. Au niveau des formations initiales oui, il y aurait quelque chose à revoir. J'ai eu moi dans ma formation [initiale] un petit peu de BU, un peu BNF, mais rien en territorial et j'imagine que c'est la même chose pour les collègues territoriaux, mais ça n'a rien arrangé c'est sûr. » (Propos anonymisés issus des entretiens).

Cette citation n'en est qu'une parmi les autres entretiens que nous avons pu mener. Nombreuses sont les personnes à regretter le manque de culture commune qui semble pourtant si évidente, si importante au regard des évolutions de la société que nous avons connu. De l'autre côté, les bibliothécaires en lecture publique semblent eux aussi s'accorder sur cette question : on note 90% de réponses positives pour une refonte des offres de formations initiales.

Repenser les offres de formations initiales ou continues pour y intégrer une vision plus large des deux types de bibliothèques serait-il propice à davantage d'échanges et de liens entre collègues ?

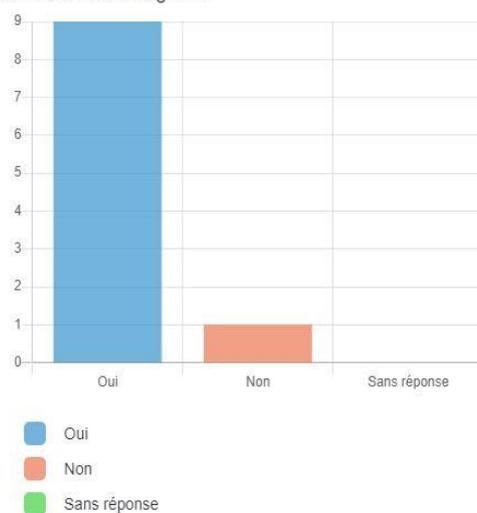


Figure 6 - Repenser les offres de formations initiales serait-il propice à plus d'échanges ?

Regrettons en effet que dans un Diplôme Universitaire et Technologique (DUT)⁴⁶ ne soit que très peu évoqué le milieu des bibliothèques universitaires : un collègue nous soulignait intervenir à raison de quelques séances de deux heures de cours pour présenter ses missions en bibliothèque universitaire ainsi que le contexte administratif dans lequel la bibliothèque s'inscrit. Le même constat peut être repris pour les Licence Professionnelles métiers du Livre qui proposent très rarement des cours centrés sur les bibliothèques universitaires⁴⁷. C'est très probablement une opportunité qu'il convient de saisir si l'on souhaite construire davantage une culture commune entre nos deux établissements.

« Oui, je pense qu'aujourd'hui on est vraiment dans deux métiers différents, rien que les concours le montrent finalement. Les plaquettes de formation sont orientées lecture publique aussi. On forme des médiathécaires plus que des bibliothécaires universitaires. Forcément que culture professionnelle et réseau soient impactés ! » (Propos anonymisés issus des entretiens).

Soulignons alors ici un paradoxe qui semble évident : les étudiants qui ont suivi ces formations initiales et qui travaillent par la suite en BU devraient ainsi avoir une certaine forme de culture commune, étant donné les cours suivis. Il n'existe en effet pas de formations dédiées aux BU, alors comment expliquer une telle dissension dans nos pratiques ? Les CRFCB offrent des opportunités de formations, par le biais de Diplôme d'Université (DU) qui préparent à la fois aux concours des bibliothèques de la FPE et de la FPT. Mais là encore, nos limites institutionnelles se traduisent par les concours, et la séparation s'effectue lors de l'obtention des fameux sésames.

Néanmoins, la possibilité de détachement d'une bibliothèque à l'autre nous donne une opportunité majeure pour travailler conjointement à des projets de formations communes. Qui de mieux placé qu'un bibliothécaire ayant travaillé dans les deux bibliothèques pour être force de proposition sur des projets communs ? Là encore, le virage ne semble pas avoir été pris correctement, les cours des étudiants en métiers du livre n'abordant que très rapidement, voire pas du tout, ces possibilités de détachements.

« (...) Connaître son environnement de travail et aussi ceux des autres c'est toujours pertinent. Avoir conscience que la fonction publique permet de passer d'un type de bibliothèque à l'autre c'est aussi très intéressant. On peut passer de BU à BM sans trop de soucis. Je ne suis pas sûre qu'on ouvre les portes des étudiants à ces réalités-là, non, donc on [loupe le coche] finalement. » (Propos anonymisés issus des entretiens).

Les volontés professionnelles sont autant différentes qu'il peut y avoir d'étudiants souhaitant s'investir dans une formation pour exercer en tant que bibliothécaire. Une réflexion autour des formations semble donc pertinente afin de développer la connaissance de ces étudiants pour leur ouvrir l'ensemble des portes de nos établissements. Néanmoins, nous trouvons intéressant de souligner l'initiative des centres de formations pour appuyer notre propos.

⁴⁶ Prochainement repensé pour devenir les Bachelor Universitaire de Technologie à la rentrée scolaire 2021, voir : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000039481599 pour plus d'informations

⁴⁷ Prenons pour exemple la Licence Professionnelle documentation et bibliothèques, parcours Bibliothèques, Musées & Médiation Culturelle de Troyes, qui propose de rencontrer un bibliothécaire universitaire dans un cours de rencontres professionnelles.

2.2 Les formations des centres de formations

Nous évoquons en deuxième partie de ce mémoire le fait que les formations relatives à l'EMI, proposées par les CRFCB ainsi que par les URFIST, étaient bien souvent complètes. Parmi les inscrits, des bibliothécaires de lecture publique et des bibliothécaires universitaires. Ce phénomène se constate dans plusieurs CRFCB ainsi que dans plusieurs formations, l'EMI n'étant qu'un exemple de thématique transversale pouvant intéresser les deux corps de métiers. Nos entretiens avec Mathilde BARTHE confirment d'ailleurs cette mouvance : l'objectif des CRFCB est bel et bien de développer davantage les formations communes aux deux bibliothèques pour favoriser les échanges, les débats et les rencontres.

« Les formations, c'est un temps pour réunir et rencontrer d'autres collègues avec des quotidiens de travail différents, sur l'EMI par exemple, l'action culturelle etc. Sur la formation de formateur, on a de plus en plus d'agents lecture publique qui s'intéresse à cette formation et qui y trouvent autant de matière que les collègues formateurs BU. Les retours sont tels que les échanges sont très appréciés, c'est un lieu de rencontre aussi. » (Propos anonymisés issus des entretiens).

Nous avons pu interroger des formateurs issus des CRFCB qui nous confirmaient cette volonté des bibliothécaires à travailler sur des thématiques communes. Bien que les applications soient parfois compliquées, puisque nous en revenons une nouvelle fois aux problématiques de tutelles, les échanges restent « instructifs », « enrichissants » et « professionnalisant » selon les propos que nous avons pu récolter. Nul doute que c'est par le biais de ces formations communes que nous pouvons réduire encore davantage la fracture qui subsiste entre nos établissements. La volonté personnelle d'un bibliothécaire est le facteur le plus important que nous avons noté dans la création de projets communs, et encore plus dans le cadre des formations qui n'est pas une mission partagée par l'ensemble des bibliothécaires. Osons dire que c'est par de telles formations, par de tels échanges, que peut naître la volonté professionnelle commune de développer la coopération entre établissement.

Autre levier qu'il nous semble important de mentionner : celui des associations professionnelles. Nous disposons en effet de deux associations, symbole une fois de plus de cette scission entre la bibliothèque de lecture publique et la bibliothèque universitaire. L'ABF d'un côté et l'ADBU de l'autre. Certes, chaque établissement dispose de son propre contexte et son propre fonctionnement, nous ne souhaitons pas ici omettre une distinction qui nécessite d'être faite. Pourtant, nos deux associations respectives nous semble un levier important pour la création d'une culture commune. Davantage d'échanges peuvent voir le jour si nous nous rencontrons, nous l'avons vu, et les associations semblent un relai indispensable pour favoriser cette volonté professionnelle. Reste néanmoins à déterminer les façons de faire pour travailler ensemble autour des formations pour le public.

3. UN NOUVEAU SERVICE POUR LE PUBLIC ?

« La bibliothèque, quel que soit son statut, a quelque chose à voir avec l'école. Au sens étroit, parce qu'elle accompagne le travail de la population scolarisée. Au sens large, parce qu'elle participe des mêmes idéaux républicains que l'école et contribue, comme elle, à la formation des citoyens. Comme l'école, la bibliothèque joue un rôle dans la formation de l'esprit critique, dans la confrontation des opinions, dans la constitution d'un espace public de débat. C'est un lieu républicain. » (BERTRAND, 2011)

Si nous avons tenté de démontrer que des formations communes avaient un certain intérêt au regard des missions des bibliothécaires, et du lieu bibliothèque, il nous reste cependant à trouver un objectif derrière de telles formations. Notre enquête nous a permis de délimiter quelques possibilités qui pourraient voir le jour en fonction du territoire et du contexte dans lequel ces projets de coopérations seront pensés.

3.1 Une reconnaissance d'acquis pour les étudiants

Si la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) est pionnière en la matière d'autoformation, nous pouvons tout autant citer la bibliothèque de Paris 8 qui elle aussi, s'est emparée des thématiques de formations dès leur arrivée dans les cursus universitaires. La problématique du public étudiant vis-à-vis de notre sujet serait bel et bien de captiver, de motiver les étudiants. On le sait, les parcours de formation sont souvent très chargés, la pause méridienne est souvent courte, ne resteraient alors que les week-ends, souvent dédiés aux différents travaux étudiants à réaliser. Il nous semble difficile donc de proposer des formations à un public étudiant, en plus de leurs formations obligatoires à la BU inscrites dans leur plaquette. Et c'est un souci soulevé de nombreuses fois dans nos entretiens : sur 10 entretiens, il nous a été fait mention de cette problématique. L'idée est certes novatrice et intéressante, mais peu sont les bibliothécaires à être convaincus que les étudiants seraient vraiment présents.

A cette difficulté, nous pourrions proposer une offre de formation à distance. Cependant, la crise sanitaire a démontré à bien des égards les limites de ce format si coûteux en énergie. Une offre d'autoformation semblerait plus accessible, l'étudiant pouvant ainsi suivre sa formation lorsqu'il le souhaite, sans contrainte temporelle. Second obstacle : la présence in situ de l'étudiant est alors moindre, seuls les échanges entre bibliothécaires seraient ici probants. En effet, plusieurs bibliothécaires que nous avons interrogés ont trouvé intéressante l'idée de travailler ensemble à l'élaboration d'un parcours de formation pour les étudiants qui pourrait ainsi cumuler l'aspect plus ludique d'une BM et la technicité d'une BU. Pensons par exemple à une complémentarité avec les formations obligatoires suivies par les étudiants. Il nous semble que des formations communes BM-BU doivent reposer sur le volontariat et non être imposées à l'étudiant sous peine de ne pas avoir de retour de ce public.

Au cours d'un entretien, nous avons pu découvrir une initiative qui nous semble très intéressante. Il est de notoriété commune que les différentes tutelles souhaitent ouvrir de plus en plus les BU sur leur territoire. Dans cette logique, l'université de Nantes est en train de créer un réseau de « tiers lieu » dans différents campus⁴⁸. Ce « tiers lieu » serait une salle à l'intérieur de l'université, un espace clos réservable pour y faire « ce que l'on veut ». L'idée telle que l'on nous l'a présentée est de faire venir des acteurs locaux pour intervenir de différentes façons dans cet espace. L'on se rapproche ici des coins détentes retrouvables dans les BM. Soulignons ici cette initiative qui permettrait tout à fait la naissance de formations communes et l'interaction entre un bibliothécaire de lecture publique et un bibliothécaire universitaire. Bien sûr, des relations concurrentielles pourraient voir le jour, nous soulignerons ici simplement cet aspect afin d'avoir une vision impartiale du sujet.

Les étudiants mobilisent de plus en plus les bibliothèques pour effectuer leur recherche et approfondir leurs connaissances. Dans cette logique, et à la lumière des éléments que nous avons obtenus lors de notre enquête, il nous semble logique que les formations suivies par les étudiants puissent avoir une plus-value une fois la formation achevée. D'une part, car cela permettrait aux bibliothèques de s'inscrire toujours plus dans le continuum Bac-3 Bac+3, les lycéens pouvant éventuellement profiter d'une plus-value pour leurs futures candidatures, qu'elles soient à l'université ou pour un emploi. D'autre part, car cela permettrait d'accompagner les étudiants dans leur réussite, que nous qualifierons ici de réussite post étude pour l'insertion professionnelle, mais également pour le professionnalisme qui en découlerait au sein des divers travaux universitaires. L'on pourrait penser à une certification au sortir de la formation, encore faudrait-il déterminer la valeur d'une telle certification. Nous nous confrontons également à l'aspect ludique des BM : il est parfois compliqué d'affirmer cette mission scolaire et pédagogique.

Pensons également aux lycéens qui sont également à même de bénéficier de cet éventuel service de formations. Notons par ailleurs qu'une analyse du besoin est primordiale avant de se lancer dans une coopération autour des formations : c'est une activité chronophage et le temps est précieux, nous nous en sommes rendus compte au fil des entretiens. Cela étant dit, proposer des formations autour de l'EMI, de la recherche d'information, de la découverte d'un outil informatique pourrait être tout à fait pertinent pour un public lycéen. D'une part, cela permettrait de recréer le lien entre professeur documentaliste et bibliothèque, d'autre part les compétences universitaires et publiques pourraient être mobilisées. Seul problème récurrent : celui des accès universitaires, qu'il conviendra de se poser. En effet, pourquoi montrer à un lycéen une plateforme ou une base de données à laquelle il ne peut avoir accès librement ?

« Là pour le coup c'est un tronc commun entre BM et BU : réfléchir à comment l'information viens à nous. LA question centrale EST celle de l'information. Mais là on parle du sens des bibliothèques et de l'information : et des scientifiques de l'information vous en avez en BM et en BU. C'est ça notre tronc commun. » (Propos anonymisés issus des entretiens).

⁴⁸ A ce sujet, voir : <https://www.univ-nantes.fr/decouvrir-luniversite/vision-strategie-et-grands-projets/les-tiers-lieux-se-developpent-a-luniversite>

Arguons-nous de dire que cette thématique de l'information est bénéfique au public étudiant, qu'il soit lycéen ou déjà à l'université. C'est par cette thématique que des connexions peuvent se faire et que des formations communes verront le jour. Le bénéfice pour le public d'apprendre à se repérer avec l'information sera toujours utile étant donné le foisonnement actuel des informations, qui ne cessera d'ailleurs d'augmenter au fil du temps. De plus, toute cette thématique peut également servir le grand public de nos bibliothèques.

3.2 Une valorisation des formations pour le grand public

Si une offre de formations communes serait bénéfique à un public étudiant, n'omettons pas pour autant le reste du public fréquentant les bibliothèques. Il nous a semblé au fur et à mesure de notre enquête que cette perspective enchantait même davantage les bibliothécaires. Il nous est possible de penser à beaucoup de choses, comme le soulignait d'ailleurs Anne-Marie BERTRAND :

« La population scolarisée est la première bénéficiaire du rôle d'accompagnement des bibliothèques. Mais toute une frange du public, sortie du système scolaire, utilise également la bibliothèque pour sa formation. Il s'agit d'adultes au chômage ou en phase de reconversion professionnelle : pour retrouver du travail, pour changer de métier, pour aller travailler à l'étranger, pour préparer un concours de la fonction publique ou un entretien de recrutement, la bibliothèque publique est un lieu de ressources. » (BERTRAND, 2011)

Les thématiques de l'EMI sont transversales, nous l'avons dit. C'est un sujet qui concerne tout le monde et, en ce sens, il serait très intéressant de voir une mixité de public étudiant-grand public au sein d'une même formation. Si nos échanges sont constructifs entre BM et BU lors d'une formation professionnelle, nul doute que l'échange entre deux publics sur une thématique le sera tout autant. En outre, les BM ont développé depuis plusieurs années un fonds que l'on peut qualifier d'universitaire, correspondant au premier cycle de Licence. Loin de la documentation fournie des BU, les BM ont cependant fait l'acquisition de fonds découverte, qui permettent d'avoir une première approche de certaines thématiques. « Que ce soit pour retrouver du travail, pour changer de métier, pour préparer un concours de la fonction publique ou un entretien de recrutement, la bibliothèque publique est un lieu de ressources ». (BERTAND, 2011)

Dans cette logique de découverte, les BM auraient tout intérêt à se tourner vers leurs collègues universitaires pour proposer des formations à destination du public friand de ces ressources. Nous y voyons également un deuxième intérêt non négligeable : assurer la connaissance pour le public des BM de l'existence des BU. Le célèbre apanage « Les clichés ont la vie dure » ne concerne pas uniquement notre profession, le public en souffre également. Nombreuses sont les personnes à penser que la BU est réservée uniquement aux étudiants et aux chercheurs, que des études sont nécessaires pour franchir les portes de cet établissement. Une collègue nous rapportait un peu ironiquement : « On a des campus fermés par des grilles avec des panneaux entrée interdite à toute personne étrangère à la faculté de science. Comment vous voulez que le public vienne ? J'ai envie de les arracher ces panneaux ! ». Oserions-nous nous avancer en disant que le travail collaboratif autour

de formations permettrait au public de découvrir une bibliothèque qu’il n’aurait jamais penser utiliser comme ressource ?

A nouveau, il a été porté à notre attention lors d’un entretien une initiative qui nous semble intéressante dans le cadre de développement de formations communes. En effet, si nous conservons un aspect volontaire (l’usager s’inscrivant lui-même de son plein gré) pour de telles formations, il convient néanmoins de proposer une certaine forme de valorisation de la formation suivie, surtout si nous pensons à un public en reconversion ou en recherche d’emploi. Une piste à creuser se tient dans les Open Badges.

3.2.1 Le système des Open Badges

Les *Open Badges* nous ont semblé une piste intéressante pour proposer une certaine valorisation au public suivant les formations communes. Concrètement, il s’agit d’une image contenant les informations relatives à la formation suivie permettant ainsi de rendre visible les compétences développées pendant la formation. Il s’agit de valoriser par la suite le fait d’avoir suivi une formation. L’on retrouve quelque peu cette logique de jeu en bibliothèque, notamment les jeux sérieux dont nous parlions en seconde partie. L’acquisition de badge serait semblable à celle d’un « succès » qui récompense une personne pour avoir effectué une action particulière.

Ce système est particulièrement intéressant et les universités se l’approprient de plus en plus⁴⁹, au même titre que les centres de formations et les Bibliothèques Départementales (BD) qui sont en discussion pour intégrer ce système dans leurs pratiques. C’est une idée intéressante pour offrir aux usagers une certaine forme de valorisation pour avoir suivie la formation. Et c’est d’autant plus pertinent pour les personnes en reprise d’emploi, reconversion professionnelle ou cherchant simplement à développer des compétences dont ils ne disposent pas forcément. La question qui se pose pour autant est celle de la façon de délivrer ces badges : une BM serait-elle « à même » de délivrer de badges valorisant une compétence ? D’aucun critiquent les *Open Badges* pour leur facilité d’accès. La question reste entière donc, notons cependant l’implication grandissante des *Open Badges* dans le monde professionnel, en témoigne l’infographie récapitulative de l’utilisation des badges réalisés par plusieurs collègues issus d’universités différentes⁵⁰.

Enfin, terminons avec la conclusion d’Anne-Marie BERTRAND lorsqu’elle mentionnait l’utilisation des bibliothèques par le public pour se former : « (...) la demande est forte et l’offre est insuffisante. » (BERTRAND, 2011). Si l’offre s’est majoritairement développée depuis son constat en 2011, nous aurions cependant tout intérêt à travailler ensemble pour développer davantage cette offre de formation qui pourrait venir combler certains manques de nos établissements.

⁴⁹ Voir notamment l’université de Nantes : <https://www.univ-nantes.fr/etudier-se-former/enrichir-son-parcours/les-open-badges-de-luniversite-de-nantes-pour-valoriser-vos-competences>

⁵⁰ Voir l’infographie disponible sur cet article du BBF : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2018-16-0088-012> (consulté le 11.08.2021)

CONCLUSION

Alors même que la coopération entre bibliothèques publiques et universitaires ne semble pas s'être majoritairement développée depuis le mémoire de Cécile CAPOT en 2019, une lueur d'espoir est permise. Les problématiques de tutelles ne rapprochent certes pas, mais nous pouvons trouver du réconfort dans les échanges informels qu'il peut exister entre collègues. Les formations que nous suivons ensemble nous rappellent également que nous avons plus de points communs qu'il n'y paraît au premier abord. Toutefois, la mobilisation des bibliothécaires ne relève encore trop que de fervents défenseurs d'une coopération, que de ceux qui sont déjà convaincus de l'efficacité des logiques coopératives. Certains choisissant de se concentrer sur les échecs de rapprochements tel Valence ou Clermont-Ferrand.

Si une volonté politique semble obligatoire pour entériner un projet de coopération entre établissement, nous avons prouvé que certaines coopérations pouvaient voir le jour sans cette prise de décision trop souvent indécise. L'offre de formations des bibliothèques n'a cessé d'évoluer et se modifiera très probablement encore. A l'heure d'une surabondance de l'information, les bibliothèques font office de barrage pour accompagner les publics dans la construction de leurs compétences informationnelles. Étudiants ou grand public, la mission du bibliothécaire est la même à cette différence près du public : former le public à une autonomie dans sa recherche d'information. Les BM affichent moins cet objectif universitaire que les BU, mais tendent à s'en approcher dès lors qu'elles s'approprient la notion d'EMI.

Coopérer est une entreprise longue et est encore dépendante de la volonté de nos collègues, le manque de culture commune n'aidant pas particulièrement aux rapprochements entre bibliothèques. L'objectif n'est pas de nous remplacer ni de se substituer l'une à l'autre mais bien de travailler main dans la main pour développer nos offres de services auprès du public. En ce sens, il semble que l'angle des formations rassemblent les bibliothécaires qui nous ont tous répondu positivement et ont tous manifestés un vif intérêt pour la question que nous soulevons ici. Ainsi que Michel MELOT nous le disait déjà en 1997 : « la diversification des bibliothèques est non seulement irréversible, mais doit être considérée comme un progrès conforme à leur vocation et aux attentes du public » (MELOT, 1997).

Il serait intéressant, pour ne pas dire primordial, de poursuivre notre réflexion, ainsi que la thématique de la coopération entre bibliothèques, dans les années à venir. Les bibliothécaires ne sont que très peu enthousiastes quant au développement de la coopération, tant il est vrai que des projets comme à La Rochelle semblent stagner et ne pas se renouveler. Néanmoins, l'exemple de Troyes nous encourage à aller dans cette direction, tout comme les projets menés par l'ENSSIB autour de l'EMI ainsi que les formations communes proposées par les différents centres de formations. Notre réflexion intéresse et suscite de nombreux questionnements et semble motiver les bibliothécaires. Aussi peut-on y voir une éventuelle porte que nous allons devoir nous oser à ouvrir.

Car la formation des usagers n'aura de cesse de se développer. Et dans notre logique professionnelle si chère à notre cœur de renouvellement perpétuel, nous aurions tout à y gagner si nous travaillions ensemble à l'élaboration de formations complémentaires. Peut-être le terme de formation commune est-il un peu effrayant pour certains et peut-être devrions-nous avant toute chose apprendre à développer une culture du métier commune et plus solide que celle présentement existante ?

Les réticences sont effectivement les mêmes que celles mentionnées dans les différents mémoires et écrits professionnels traitant du sujet : le manque de temps, les publics différents, les tutelles trop éloignées ... Nous trouvons toujours plus de différences que de ressemblances. Même si nous n'avons pas forcément la même vision du métier, nous pouvons trouver des rapprochements et des logiques coopératives qui peuvent à la fois nous bénéficier, avec une montée en compétences et davantage d'échanges, et bénéficier au public, qui jouira ainsi de nouveaux services qui leur seront inévitablement utiles, dans cette belle logique qui caractérise nos bibliothèques. Alors concluons par une phrase récurrente que nous avons entendu lors de nos entretiens : « Poursuivez votre action ! ». Poursuivons notre réflexion et nos échanges, mais plus que tout, poursuivons cette logique de coopération.

SOURCES

Entretiens par ordre alphabétique des personnes interrogées

Anne Slomovici, directrice de la BU de Blois, entretien réalisé le 31 mars 2021

Cécile Capot, Chargée de services aux professionnels, Service Diffusion des métadonnées à la BNF (interrogée dans le cadre de son mémoire DCB), entretien réalisé le 14 avril 2021

Cécile Denier, Cheffe du Service Autoformation à la Bpi, entretien réalisé le 15 avril

Dominique Lahary, bibliothécaire retraité, ancien directeur de bibliothèque départementale, entretien réalisé le 29 avril 2021

Florence Codet, responsable de la formation aux usagers à la BU Paris 8, entretien réalisé le 12 mars

Florie Boy, directrice de Médiad'Oc, entretien réalisé le 26 avril 2021

Isabelle Westeel, directrice du réseau des bibliothèques de Grenoble, entretien réalisé le 28 avril 2021

Marianne Bégin, responsable de la BU Santé de l'Université de Lorraine, entretien réalisé le 17 mars 2021

Mélanie Archambaud, Conseillère Livre et Lecture, ministère de la Culture, D.R.A.C. Nouvelle Aquitaine, entretien réalisé le 16 avril 2021

Mélanie Ferry, ingénieure d'étude chargée de ressource documentaire, membre du conseil d'administration groupe ABF Midi Pyrénées, entretien réalisé le 30 avril 2021

Muriel Pénichon, Responsable Service Formation et Accompagnement Pédagogique à l'Université de Nantes, entretien réalisé le 2 avril 2021

Patricia Gabard, directrice de la BU de Cholet, entretien réalisé le 2 avril 2021

Rachel Guesmi, chargée de coopération documentaire Bordeaux métropole, entretien réalisé le 18 mars 2021

Sabine Naegelen, Directrice adjointe du Service Interétablissements de Coopération Documentaire à l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, entretien réalisé le 15 avril 2021

Sylvie Fayet, directrice de la BU de la Rochelle, entretien réalisé le 9 mars 2021

Entretiens exploratoires par ordre alphabétique des personnes interrogées

Anne-Sophie Reydy, directrice de la médiathèque départementale de l'Aube, entretien réalisé le 12 janvier 2021. Sujet : la coopération entre BM et BU

Fabienne Henryot, Responsable du Master 2 PBD - Politique des bibliothèques et de la documentation, Enseignante Chercheuse, entretien réalisé le 28 janvier 2021. Sujet : le fonctionnement des bibliothèques en Suisse

SOURCES

Julia Morineau, directrice de la médiathèque départementale de Haute-Loire, entretien réalisé le 6 février 2021. Sujet : les journées d'études EMI Enssib

Julienne Bourdet, pôle pédagogique de Médiat Rhône-Alpes, entretien réalisé le 26 janvier 2021. Sujet : l'EMI dans les bibliothèques et la coopération à ce niveau dans les formations des centres de formations

Priscille Fournier, Responsable du service Bibliothèque Universitaire de la médiathèque Jacque Chirac, entretien réalisé le 8 décembre 2020. Sujet : fonctionnement de la coopération à la médiathèque.

BIBLIOGRAPHIE

Coopération entre bibliothèques

- ABF, 2018. *BM-BU compagnons de route ? retour sur les sondages et questions posés en direct*, 2018 La Rochelle. La Rochelle : ABF. 7 pages. Disponible sur : https://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/congres/2018/samedi_9H_M4_retour_BMBU.pdf (consulté le 25/06/2021)
- ARKAB, Leïla, 2009. *Coopération documentaire entre bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires*. Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB.
- AROT, Dominique, 2003. La coopération des bibliothèques en France : un nouvel âge ? *Bulletin des bibliothèques de France*. N°2, p. 5-12. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-02-0005-001>
- CAPOT, Cécile, 2019. *Bibliothèques universitaires et lecture publique : quelle coopération ?* Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68854-bibliotheques-universitaires-et-lecture-publique-quelle-cooperation.pdf>
- DUJARDIN, Brigitte, JULIEN, Madeleine, 2000. Bibliothèque universitaire, bibliothèque publique ? La bibliothèque de l'université Paris 8. *Bulletin des bibliothèques de France*. N°5, p. 66-70. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0066-006>
- FOUCHÉ, Pascal, 2002. *Dictionnaire encyclopédique du livre*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie. p. 640-641
- GIAPPICONI, Thierry, GIRARD, Christine, 2009. Mutualiser l'action des bibliothèques territoriales et universitaires : répondre aux enjeux des formations initiale et continue. *Bulletin des bibliothèques de France*. N° 2, p. 18-27. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0018-003>
- JACQUES, Jean-François, 2004. Bibliothèques d'étude, bibliothèques de lecture publique. Complémentarité, coopération ou fusion ? *BIBLIOTHÈQUE(S)*. N°17/18, p. 60-64.
- LANGLEY, Anne, G.GRAY, Edward, VAUGHAN, K..T.L, 2006. *Building bridges : collaboration within and beyond the academic library*. Oxford : Chandos. Chapitre 7, Librarian and faculty collaboration, p. 99-110.

- LAROCHE, Ann-Sarah, 2010. *Histoire et enjeux de la mutualisation d'équipements culturels intégrant une bibliothèque*. Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48295-histoire-et-enjeux-de-la-mutualisation-d-equipements-culturels-integrant-une-bibliotheque.pdf>
- LEGENDRE, Françoise, BRUNN, Alain, CARRARA, Élisabeth et. al, 2021. *Construire des parcours documentaires et culturels pour les lycéens et étudiants de licence : les enjeux de la coopération entre bibliothèques territoriales, universitaires et centres de documentation et d'information*. [En ligne]. Rapport à monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, madame la ministre de la Culture. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69914-construire-des-parcours-documentaires-et-culturels-pour-les-lyceens-et-etudiants-de-licence.pdf>
- LE SAUX, Annie, 1998. Publics et usages des bibliothèques : un défi pour la coopération. *Bulletin des bibliothèques de France*. N°4, p. 129-131. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1998-04-0129-010>
- LE SAUX, Annie, 2005. Bibliothèques d'étude - bibliothèques de lecture publique : complémentarité, coopération, fusion ? *Bulletin des bibliothèques de France*. N°1, p. 93-95. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-01-0093-011>
- LETROUIT, Carole, 2019. Collectivités territoriales et bibliothèques universitaires : quelles relations, quels partenariats ? In : PICARD, David-Georges. *Les bibliothèques dans les mutations territoriales - Entre évolutions et inventions*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, p.159-167.
- LIEBER, Claudine, 2006. Aventurières ou pionnières : les bibliothèques combinant lecture publique et lecture universitaire sont-elles une utopie ? *Bulletin des bibliothèques de France*. N° 2, p. 55-61. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0055-009>
- MACHON, Yannick, 2011. *Les bibliothèques universitaires et la coopération régionale*. Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/49251-les-bibliotheques-universitaires-et-la-cooperation-regionale.pdf>

- MEISSONNIER, Stéphanie, GIORDANO Aurélie, 2015. Coopérer en région : les structures régionales pour le livre. In : LEGENDRE, Françoise. *Bibliothèques, enfance et jeunesse*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, p. 202-206.
- MELOT, Michel, 1991. *La coopération entre les bibliothèques françaises*. [En ligne]. Rapport annuel du Conseil supérieur des bibliothèques. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1086-la-cooperation-entre-les-bibliotheques-francaises.pdf>
- PÉNICHON, Muriel, 2008. *De la collaboration à la mutualisation entre bibliothèques municipales et universitaires : un nouveau modèle pour l'avenir ?* Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1746-de-la-collaboration-a-la-mutualisation-entre-bibliotheques-municipales-et-universitaires-un-nouveau-modele-pour-l-avenir.pdf>
- PERRIN, Georges, 2011. Bibliothèques publiques et universitaires : le futur d'une coopération. In : BERTRAND, Anne-Marie, AROT, Dominique, DAMIEN, Robert, et al. *Horizon 2019 : bibliothèques en prospective*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, p. 86-99. ISBN 978-2-37546-047-4.
- PIERDET, Christian, 1990. Bibliothèque universitaire et coopération régionale. *Bulletin des bibliothèques de France*. N°2, p. 96-98. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1990-02-0096-002>

Éducation à l'Information et aux Médias

- ANIMAFAC, 18 octobre 2016. *Guide Animafac : éduquer au numérique*. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.animafac.net/guides-pratiques/guide-animafac-eduquer-numerique/> (consulté le 02.07.2021)
- BOURDET, Julienne, 2020. L'éducation aux médias en bibliothèque : une introduction. [CM]. Rhône-Alpes : Médiat Rhône-Alpes.
- FAVEL-KAPOIAN, Valentine, 2017. EMI : développer un esprit critique face à l'information. [Formation PAF]. Lyon : Délégation Académique au Numérique Éducatif.

- JOINVILLE, Rémi, 2021. *L'Éducation aux médias et à l'information, une opportunité pour les bibliothèques universitaires ?* Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB.
- KINTZ, Salomé (dir.), 2020. *Décoder les fausses nouvelles et construire son information avec la bibliothèque.* Villeurbanne : Presses de l'Essib. (La Boîte à outils).
- MERCIER, Arnaud, SWIATEK, Cécile, 2018. *Les bibliothécaires de l'université au service de la lutte contre les fake news.* [En ligne]. Disponible sur : <https://theconversation.com/les-bibliothecaires-de-luniversite-au-service-de-la-lutte-contre-les-fake-news-97431> (consulté le 02.07.21)

Formations des usagers

- BELLEC, Angélique, PEYRÉ, Élisabeth, 2003. La formation des usagers en bibliothèques publiques : quels outils ? Pour quels apprentissages ? *Bulletin des bibliothèques de France*. N°4, p. 102. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-04-0102-003>
- BLONDEEL, Sébastien, 2018. Les bibliothèques universitaires dans le monde des MOOCs : what's Up Doc, formation documentaire pour tous. *Bulletin des bibliothèques de France*. N°16, p. 58-69. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2018-16-0058-008>
- BRZUSTOWSKI-VAÏSSE, Katie, HENRY, Néhémie, 2018. Badges numériques : valoriser les apprentissages en BU. *Bulletin des bibliothèques de France*. N° 16, p. 88-89. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2018-16-0088-012> ISSN 1292-8399.
- CACHARD, Pierre-Yves, 2015. Bibliothèques et pédagogie : la formation, un levier d'action. In : CAVALIER, François. *Bibliothèques universitaires : nouveaux horizons*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, p. 127-140.
- CALENGE, Bertrand, 2015. *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie. 156 p.
- COLAS, Alain, 1999. La formation à l'usage de l'information dans l'enseignement supérieur. *Bulletin des bibliothèques de France*. N° 1, p. 24-29. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1999-01-0024-003>

- COLCANAP, Grégory, 2013. L'orientation et l'insertion professionnelle à l'université : le rôle de la BU. In : PERRIN, Georges. *Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi : les atouts des bibliothèques*. N°28. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, p. 64-70.
- DE BONNEFOND, Carole, 2017. *La formation des usagers en bibliothèque universitaire : comment mesurer son impact sur la réussite étudiante ?* Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67413-la-formation-des-usagers-en-bibliotheque-universitaire-comment-mesurer-son-impact-sur-la-reussite-etudiante.pdf>
- DUBOIS, Anne-Cécile, 2004. *LMD et formation à la recherche documentaire en bibliothèque universitaire : ruptures ou continuités*. Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/831-lmd-et-formation-a-la-recherche-documentaire-en-bibliotheque-universitaire.pdf>
- MOURABY, Claire, 2004. *Formations à la recherche documentaire en bibliothèque universitaire : réflexions et propositions pour la formation des formateurs*. Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/792-formations-a-la-recherche-documentaire-en-bibliotheque-universitaire.pdf>

Organisation des bibliothèques

- BERTRAND, Anne-Marie, 2002. *Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques*. Paris : Editions du Cercle de la librairie. p. 76
- BERTRAND, Anne-Marie, 2011. *Les bibliothèques*. S.l : La Découverte. IV. Les usages des bibliothèques, p. 67-82.
- BERTRAND, Anne Marie, BURGOS, Martine, POISSENOT, Claude, 2013. *Les bibliothèques municipales et leurs publics. Pratiques ordinaires de la culture*. Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, Direction du livre et de la lecture. Études et recherche. p. 68
- BOTTANA, Myriam, 2009. *Les étudiants en bibliothèque publique : public attendu, pratiques inattendues*. Mémoire DCB. Villeurbanne : ENSSIB.
- BULLETIN DES BIBLIOTHEQUES DE FRANCE, 1984. Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques des collectivités territoriales. *Bulletin*

des bibliothèques de France. N°4, p. 269-297. Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1984-04-0269-001>

- LAHARY, Dominique, 6 janvier 2009. *Missions, fonctions, politiques publiques : pour une bibliothèque non unidimensionnelle*. [En ligne]. Disponible sur : <https://lahary.wordpress.com/2009/01/06/missions-fonctions-politiques-publiques-pour-une-bibliotheque-non-unidimensionnelle/> (consulté le 20/01/2021)
- POULAIN, Martine, 1998. In : OBSERVATOIRE PERMANENT DE LA LECTURE PUBLIQUE. *Publics et usages des bibliothèques : un défi pour la coopération : synthèse du colloque*. Paris : Bibliothèque Publique d'Information, p. 102.
- UNIVERSITE BORDEAUX INTER CULTURE, 2017. *Identité et communication de la mise en réseau des bibliothèques de Bordeaux Métropole*. Cahier des charges. Bordeaux : Université Bordeaux Montaigne.

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN	74
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE COMPLÉMENTAIRE AUX ENTRETIENS	78
ANNEXE 3 : REPONSES OBTENUES AU QUESTIONNAIRE.....	83

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN

Données d'identification	Nom, prénom	
	Fonction dans l'établissement	
Les formations proposées dans votre établissement	Proposez-vous des formations documentaires à vos publics ? SI NON → souhaitez-vous en développer ?	
	Et des formations autour de l'éducation aux médias et à l'information ?	
	SI OUI Sous quelles formes ? (Atelier, table ronde, formation co-développement, bénévoles etc.)	SI NON → passer au travail en commun
	Pour vos formations, prenez-vous appui sur un fonds particulier de la bibliothèque ?	
	2020 a été une année particulière, avez-vous transformé vos formations sous format à distance ?	
	SI OUI Développer le format	SI NON Pensez-vous qu'un travail commun avec des collègues aurait permis un tel développement ?
	Le travail en commun, la collaboration	Travaillez-vous en réseau ?
SI OUI Réseau « administratif » (une même tutelle) ? Réseau de fait (= partenariat informel) ? Réseau avec tout le réseau ou bien avec quelques collègues avec qui on s'entend bien ?		SI NON Comment vous voyez-vous travailler avec des collègues de bibliothèques U/M que ceux de votre bibliothèque ? (Inquiétude, peur, volonté ?)

	Comment cela se passe, se met en place pour vous ?	
	Échangez-vous avec des collègues de BM (si BU interrogée) de BU (si BM interrogée) ? Peu importe le sujet, pas uniquement formation ?	
	Pensez-vous que cela soit bénéfique ou intéressant pour la profession ?	
	Avez-vous des exemples en tête de coopération entre BU et BM ? Qu'en pensez-vous ?	
	La logique de collaboration est très présente entre établissements de mêmes tutelles, pourquoi un tel enclavement d'après-vous ?	
	Comme vous le savez, le métier se renouvelle souvent pour faire face aux demandes des usagers et à l'évolution de la société. Pensez-vous que la profession va se renouveler vers une coopération accrue entre les BM et les BU ? Pourquoi ?	
	Les collègues sont parfois un peu inquiets à l'idée de travailler avec des collègues d'autres bibliothèques, pensez-vous que cela soit un frein particulier à la coopération ?	
<i>Compétences professionnelles</i>	Délivrer une formation suppose-t-il une compétence particulière ?	
	Pensez-vous que cette compétence soit la même que ce soit un bibliothécaire BU ou BM assurant la formation ? Ou au contraire, pensez-vous que ce genre de compétences ne peut se mobiliser entre différentes bibliothèques et sont imperméables ?	
	Diriez-vous qu'une coopération au niveau des formations permettrait un apport de compétences entre collègues ? Un développement de la formation continue ?	
	Pensez-vous que des formations pensées en collaboration soient propices au développement des compétence des usagers ? Autour des questions documentaires, de société ?	

	<p>Reformulé: Pensez-vous que des formations en collaboration BM/BU permettent au public de développer leur autonomie de recherche et de naviguer entre les établissements plus sereinement ? (Appréhension des BU pour le grand public)</p>	
<p style="text-align: center;"><i>La coopération au niveau des formations</i></p>	<p>Que pensez-vous de travailler avec vos collègues BM ou BU autour des formations ? Par exemple, intervenir sur sites différents, proposer une offre de formation commune avec un premier niveau en BM et un second en BU ?</p>	
	<p>Pensez-vous que l'angle des formations soit intéressant pour travailler avec d'autres bibliothèques ? Ou, au contraire, n'est-ce pas un bon axe de coopération entre établissements ?</p>	
	<p>Nous avons évoqué les formations à distance en début d'entretien, pensez-vous que ce format soit plus propice à une collaboration inter-établissements pour des formations ? (moins de contraintes physiques, plus de facilité ?)</p>	
	<p>Au vu de tous nos échanges précédents, pensez-vous que des formations communes permettraient aux futurs étudiants de mieux appréhender la bibliothèque ? Reprenons l'exemple des formations communes avec niveaux différents, est-ce que cela permettrait aux étudiants de se sentir plus à l'aise à l'entrée à l'université ?</p>	
	<p>Coopérer au niveau des formations dispensées permettrait-il de rendre plus autonome le grand public sur l'utilisation des collections (recherche documentaire, services offerts en BM et en BU etc.)</p>	
	<p>Nous avons parlé en début d'entretien de l'EMI et des formations documentaires, est-il intéressant pour une bibliothèque de proposer ces formations au grand public ?</p>	
	<p>Y-a-t-il une trop grande différence de niveau entre les formations des BU et celles des BM qui rendrait compliqué la coopération ?</p>	
	<table border="1" style="width: 100%; height: 24px;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> </table>	

	<p>Si oui :</p> <p>N’y-aurait-il pas des solutions ou une réflexion à avoir pour développer une coopération à ce niveau ?</p>	<p>Si non :</p> <p>Comment envisagez-vous la chose en tant que directeur.ice d’établissement ? (ou en fonction de votre poste ?)</p>
	<p>Collaborer au niveau des formations permettrait-il de valoriser vos collections ? Type « pour aller plus loin » à la fin d’une formation, ou faire un renvoi aux collections d’une autre bibliothèque, comme nous avons pu l’évoquer en parlant de niveau de formations différents de la BM à la BU ?</p>	
	<p>S’agissant de services communs entre les bibliothèques, diriez-vous qu’une offre de formation commune permettrait de créer des liens plus pérennes entre les BU et les BM et de commencer une réflexion sur la coopération à plus grande échelle ?</p>	

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE COMPLÉMENTAIRE AUX ENTRETIENS

Pour rappel, ce questionnaire avait pour but de compléter les entretiens menés car les bibliothèques municipales ne semblaient pas souhaiter participer à une enquête par entretien, souvent par manque de temps. Ce questionnaire se compose de quatre parties et a été conçu pour ne prendre qu'une dizaine de minutes au maximum. Ainsi a été récolté l'avis de bibliothécaire de lecture publique, nécessaire pour avoir une vision d'ensemble concernant notre sujet. Nous avons obtenu 42 réponses mais seules 10 de ces réponses étaient complètes et donc, exploitables.

PARTIE 1 : LE TRAVAIL EN COMMUN ET LA COOPERATION

Q1P1 : Travaillez-vous avec des collègues de BU

- Oui
- Non

Q2P1 : Dans tous les cas, quel est votre ressenti vis-à-vis d'un travail en commun avec des collègues en BU ?

Choix multiples

- Convaincu de l'intérêt
- Déterminé
- Motivé
- Enthousiaste
- Inquiet
- Angoisse
- Incertitude
- Je n'y vois pas d'intérêt

Q3P1 : Diriez-vous que la méconnaissance des collègues soit un frein à une coopération entre les deux types de bibliothèques ?

- Oui
- Non

Q4P1: Pourquoi une telle méconnaissance d'après vous ?

Réponse libre

Q5P1 : Échangez-vous professionnellement avec des collègues en BU, même si ce n'est pas autour des formations ?

Choix unique

- Oui, régulièrement
- Quand il y a des projets, ponctuellement
- Dans le cadre de congrès, formations professionnelles ...
- Très peu
- Jamais

Q6P1 : Vous avez répondu « régulièrement », pourriez-vous développer ? Dans quelle condition, quel contexte ? Pourquoi ? etc.

Réponse libre

Q7P1 : Dans tous les cas, pensez-vous que des échanges entre BM et BU sont bénéfiques pour la profession ?

- Oui
- Non

Q8P1 : Pourquoi ?

Réponse libre

PARTIE 2 : LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Q1P2 : Quelle(s) compétence(s) est (sont-elles) nécessaire(s) pour délivrer une formation, animer un atelier, d'après vous ?

Réponse libre

Q2P2 : Et cette, ou ces, compétence(s), pensez-vous qu'elle(s) soi(en)t identique(s) qu'il s'agisse d'un collègue BM ou d'un collègue BU ?

- Oui
- Non

Q3P2 : Dans tous les cas, pouvez-vous expliciter votre réponse ?

Réponse libre

Q4P2 : Est-ce qu'une coopération au niveau des formations dispensées au public permettrait un développement de compétences des collègues ? (développer sa compétence de formateur)

- Oui
- Non

Q5P2 : Pourquoi ?

Réponse libre

Q6P2 : En parallèle, est-ce que cette coopération serait bénéfique au public ? (nouvelles compétences, développement de l'esprit critique, nouveau service, découverte de l'offre de service des BM et des BU du territoire ?)

- Oui
- Non

PARTIE 3 : COOPERER ET PENSER DES FORMATIONS ENSEMBLE

Q1P3 : Que pensez-vous de travailler avec vos collègues de BU autour des formations ?

Choix unique

- C'est une très bonne idée
- C'est une bonne idée mais ça va demander du temps
- C'est une piste à creuser
- Pourquoi pas
- Nos publics sont trop différents
- Ce serait trop compliqué à mettre en place
- C'est une mauvaise idée

Q2P3 : Pensez-vous que l'angle des formations soit intéressant pour développer la coopération entre établissements ?

- Oui
- Non

Q3P3 : Pourquoi ?

Réponse libre

Q4P3 : La différence des formations dispensées entre les BM et les BU est-elle trop importante pour coopérer à ce niveau ?

Choix unique

- Oui, le public ne s'y retrouvera pas
- Oui, mais on peut penser à des rapprochements
- Cela dépend du contexte, du cadre dans lequel seront pensées ces formations
- Non, mais il faudra prendre du temps pour réfléchir aux modalités
- Non, on peut travailler ensemble sur ce sujet facilement

Q5P3 : Pensez-vous qu'une coopération entre bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires soit envisageable sur la thématique de l'EMI, via des formations ?

- Oui
- Non

Q5.2P3 : En quoi selon vous ? (question facultative uniquement affichée si la réponse à la question précédente est « Oui »)

Réponse libre

Q6P3 : Si nous pensons aux lycéens et aux étudiants par exemple, réfléchir à des formations communes ou complémentaires pourrait-il être intéressant pour ce public ?

- Oui
- Non

Q7P3 : Et pour le grand public ?

- Oui
- Non

Q8P3 : Repenser les offres de formations initiales ou continues pour y intégrer une vision plus large des deux types de bibliothèques serait-il propice à davantage d'échanges et de liens entre collègues ?

- Oui
- Non

Q9P3 : Pour finir, diriez-vous qu'une offre de formation commune ou complémentaire à destination des publics permettrait de créer plus de liens entre les BM et les BU ?

- Oui
- Non

PARTIE 4 : POUR FINIR

Q1P3 : Quel poste occupez-vous dans votre BM ?

Réponse libre

Q2P3 : Facultatif : souhaitez-vous rajouter quelque chose sur le sujet ? Une remarque, une observation etc. Vous pouvez écrire ce que vous souhaitez dans cet espace.

Réponse libre

FIN DU QUESTIONNAIRE

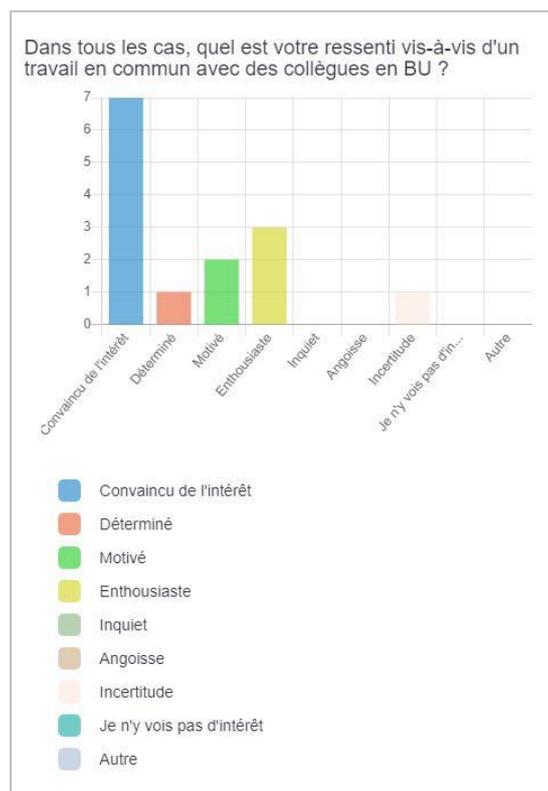
ANNEXE 3 : REPONSES OBTENUES AU QUESTIONNAIRE

PARTIE 1 : TRAVAIL EN COMMUN ET COOPERATION

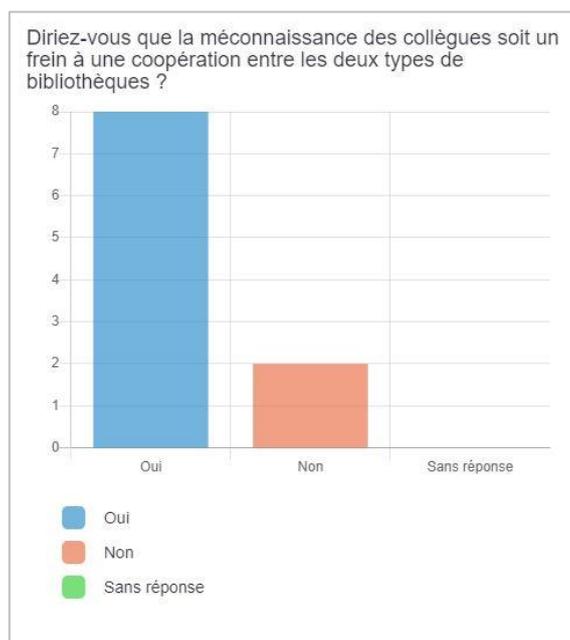
Question 1



Question 2



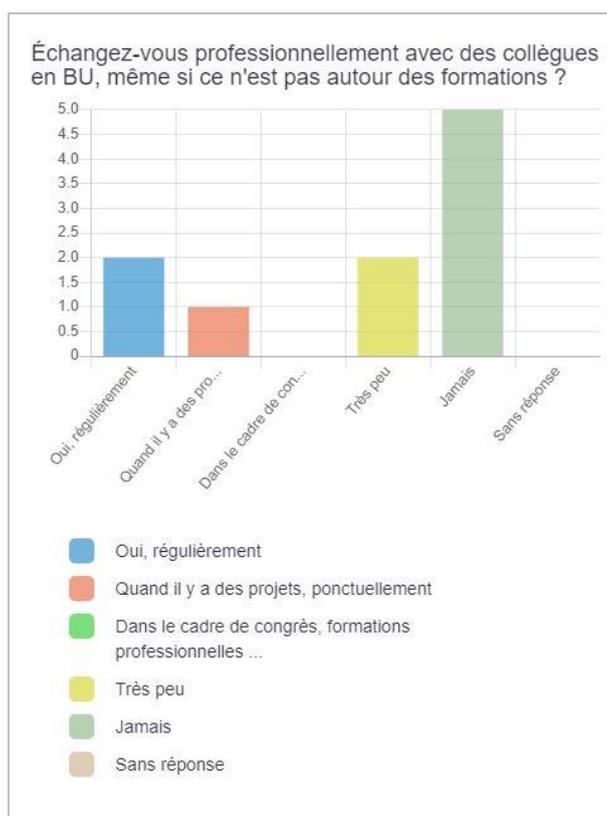
Question 3



Question 4 : Pourquoi une telle méconnaissance d'après vous ? (8 réponses)

- ✓ Tutelles différentes, publics différents, formation et préparation aux concours différentes
- ✓ Manque de curiosité et de temps
- ✓ Deux milieux différents
- ✓ Il y a peu d'occasions pour savoir ce que font les BU (animations, formations) sauf si on est particulièrement motivé et intéressé et si on fait l'effort de se renseigner auprès d'elles, ce qui demande de dégager du temps
- ✓ Je ne fréquente pas les BU, mais j'ai quelques fois réalisé des formations par le biais de Médiapôle qui accueillait des collègues de BU et j'ai eu envie de découvrir leur travail qui s'est bien diversifié
- ✓ Ce sont deux univers très différents malgré de nombreuses similitudes. La vocation d'exercer en BU ou en BM peut être assez exclusive
- ✓ Problématiques et publics différents
- ✓ Un frein constitutionnel : histoires et missions et espaces différents, responsabilité politique différente : l' élu à la culture n'est pas forcément le même que l' élu à l'enseignement supérieur. Un frein psychologique aussi, des préjugés tenaces malgré les évolutions des 2 bibliothèques. Le frein est plus fort en BM qu'en BU selon moi.

Question 5



Question 6 : Vous avez répondu « régulièrement », pourriez-vous développer ? Dans quelle condition, quel contexte ? Pourquoi ? etc. (2 réponses)

- ✓ Journées d'études avec l'ABF
- ✓ Contacts réguliers dans le cadre de partenariats avec des BU d'universités (modalités d'inscription, acquisitions et politique documentaire, parfois animations). Contacts ponctuels avec des établissements d'enseignement supérieur qui organisent des journées porte ouvertes par exemple

Question 7



Q8 : Pourquoi ? (Aucune réponse)

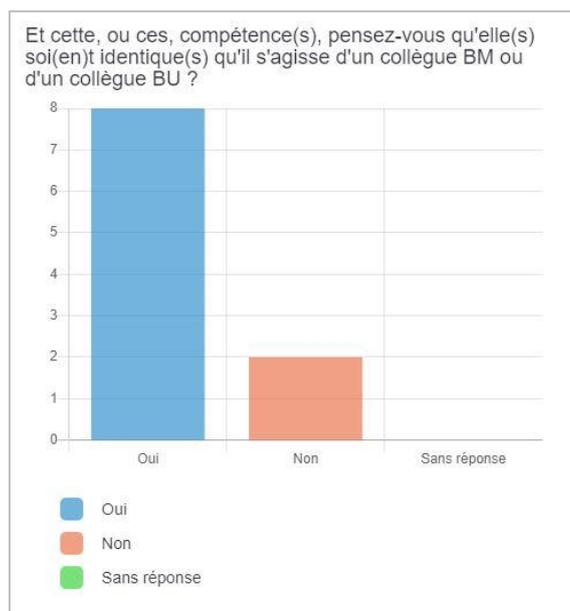
PARTIE 2 : LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Q1. Quelle(s) compétence(s) est (sont-elles) nécessaire(s) pour délivrer une formation, animer un atelier, d'après vous ? (10 réponses)

- ✓ Connaître son sujet
- ✓ L'expérience
- ✓ Compétences sur les attentes du public
- ✓ Des connaissances, de l'empathie, un minimum de charisme, adaptabilité
- ✓ [Réponse inexploitable]
- ✓ Rigueur, sens de l'organisation, goût de transmission, patience, empathie, maîtrise totale du sujet
- ✓ Maîtriser son sujet ou son outil Être méthodique et structuré Connaître son public, ses besoins Être pédagogue : savoir adapter son discours pour le rendre accessible et compréhensible par tous. Savoir reformuler et synthétiser Avoir une connaissance et une maîtrise des outils de travail qui permettront d'élaborer des outils pédagogiques clairs et synthétiques Connaître des méthodes d'animation de groupe pour être à l'écoute, rassurer, impliquer, valoriser et faire participer le public présent
- ✓ Maîtrise du sujet, aisance orale, face à un public

- ✓ Intérêt pour le sujet afin de le rendre accessible dans la transmission, écoute des attentes des participants et les faire participer, les impliquer à partir d'ateliers par exemple.
- ✓ - envie, passion, intérêt perçu au bénéfice des étudiants et des établissements - expression orale, capacité d'explication et de vulgarisation - sens de l'organisation et de la gestion du temps - écoute et réactivité pendant l'événement - connaissance du sujet abordé

Question 2

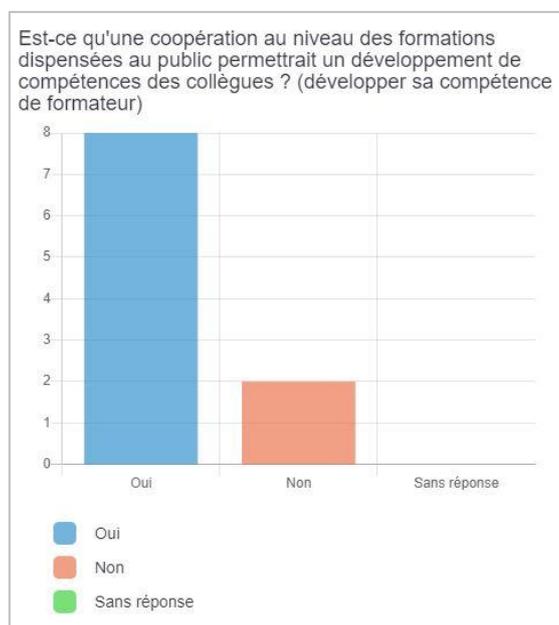


Question 3 : Dans tous les cas, pouvez-vous expliciter votre réponse ? (10 réponses)

- ✓ Ces personnels ont reçu les mêmes formations
- ✓ Le public est différent mais complémentaire
- ✓ Il est possible d'apprendre ensemble à animer des ateliers dans la mesure où l'on peut les adapter à tous les environnements (BU ou BM)
- ✓ En formation, c'est le public qui compte
- ✓ [Réponse inexploitable]
- ✓ Même si les contenus des formations diffèrent, il s'agit de valoriser et d'assurer la médiation des ressources ou services d'une bibliothèque. la démarche est similaire a priori. NB : cependant, en BM, beaucoup d'actions s'adressent aux publics empêchés (socialement par exemple), ce qui est peut-être moins le cas dans les BU. Disons que dans les BM, la dimension "sociale" est peut-être plus présente, ce qui implique des compétences un peu spécifiques. Mais peut-être que les BU travaillent désormais davantage cet aspect, par exemple en direction des publics en situation de handicap.

- ✓ Même si le niveau intellectuel ou l'âge du public n'est pas toujours le même en BU ou en BM, les savoirs être, savoir-faire et les compétences humaines des médiathécaires sont très certainement similaires.
- ✓ Ces compétences sont les mêmes quel que soit le public auquel on s'adresse.
- ✓ La remise en question et l'actualisation des contenus est primordiale pour capter nos publics.
- ✓ L'animation est une compétence requise dans les deux milieux. Elle repose sur des valeurs humaines partagées

Question 4

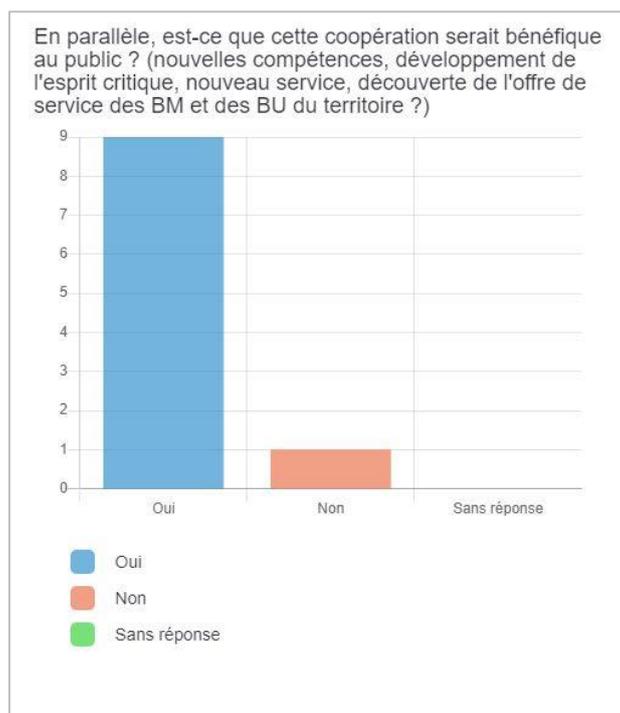


Question 5 : Pourquoi ? (6 réponses)

- ✓ Les publics ne sont pas les mêmes
- ✓ Echanger avec des collègues est enrichissant
- ✓ La coopération induirait déjà une meilleure connaissance des services des autres bibliothèques (cf réponse plus bas) - + découverte d'autres modes de transmissions et d'autres outils, méthodes...
- ✓ Les collègues en BU me paraissent plus formés.es à la formation en direction des adultes
- ✓ Les méthodes BU ne sont pas forcément utilisées en BM (Moodle par exemple)
- ✓ Oui, mais la compétence de formateur ne s'improvise pas, elle se construit sur un désir de transmettre d'une manière plus directe et approfondie. Ce désir permet de passer outre tous les préjugés (les freins psychologiques dont je parlais). Mais si ce désir de transmettre de manière plus approfondie n'est pas éveillé, ce n'est pas l'organisation de formations qui vont le susciter. Avec mes partenaires

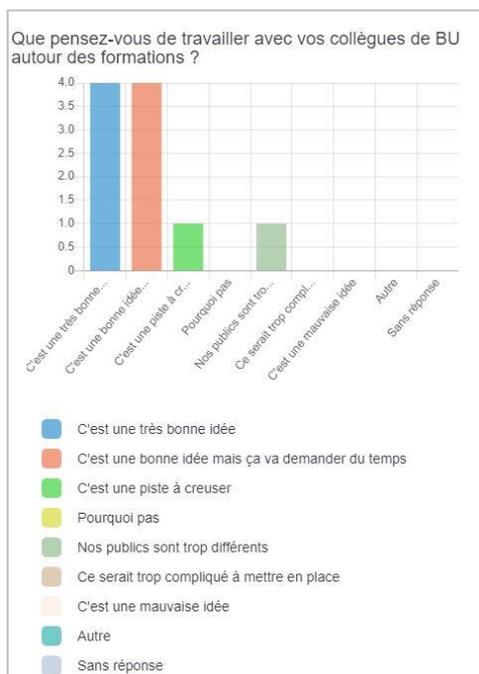
universitaires, des idées de formations communes sont en germination. Former qui et à quoi ? Soit les étudiants, soit le large public ou des publics ciblés. Former d'une manière générale à la recherche documentaire, ou former à la recherche sur des thèmes précis. Ou former par exemple en EMI. Faire connaître l'offre de formation gratuite en ligne (par exemple les MOOC). Autant de pistes à explorer. Les formations peuvent prendre la forme plus légère d'ateliers.

Question 6

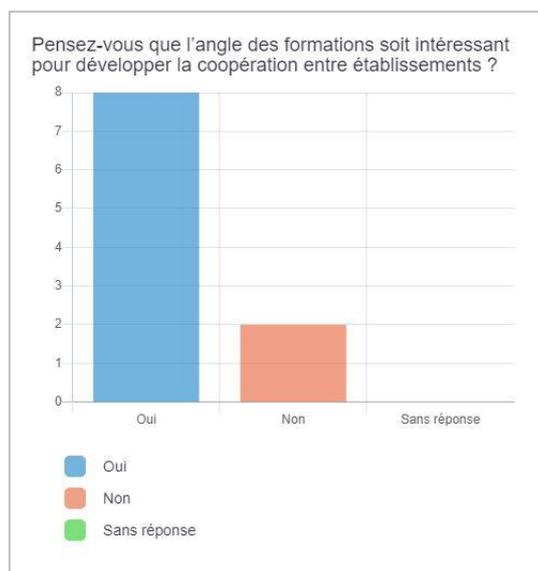


PARTIE 3 : COOPERER ET PENSER DES FORMATIONS ENSEMBLE

Question 1



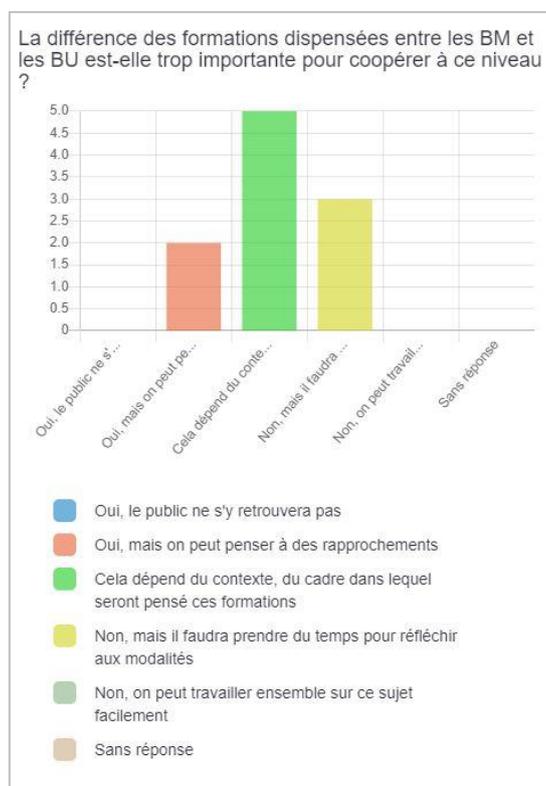
Question 2



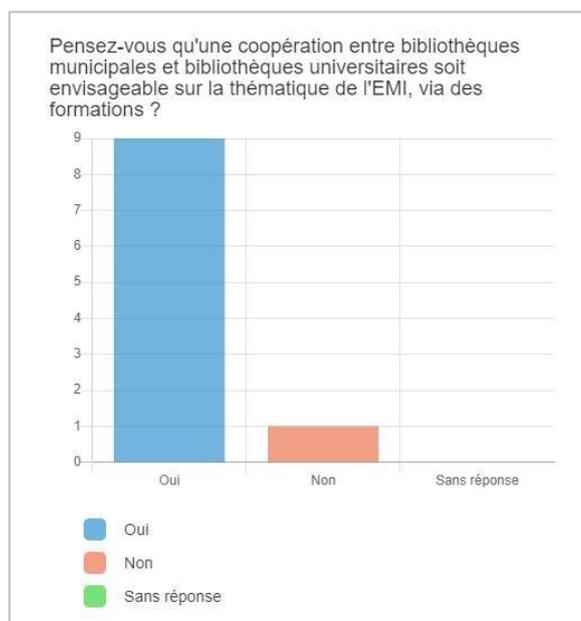
Question 3 : Pourquoi ? (8 réponses)

- ✓ Les coopérations seraient plus intéressantes sur d'autres plans (articulation des jours d'ouverture, notamment les week-end et l'été notamment)
- ✓ Thème commun
- ✓ Créer des liens professionnels
- ✓ Car les publics ne sont pas "étanches" ; par exemple dans les grandes villes, les médiathèques accueillent une grosse proportion d'étudiants - car certaines ressources, notamment numériques, sont communes (par exemple les bases CAIRN et Europresse sont proposées dans la BM et Les BU de la ville où je travaille) - la formation à la recherche d'emploi pratiquée en BM pourrait se décliner en BU
- ✓ Les échanges alors des formations sont toujours fructueux. Ils permettent de découvrir le travail des collègues et nos champs permettant ainsi d'envisager et de développer des contacts humains et une coopération dans des domaines partagés.
- ✓ La formation des publics n'est en général pas la priorité en BM, une coopération entre établissements permettrait de booster ces actions
- ✓ C'est par cette transmission que nous pouvons réfléchir de manière partagée.
- ✓ C'est intéressant mais il faut trouver un terrain commun, un PPDC, ou bien un cheminement (progression de niveau, avec un volet à la BM et un autre à la BU). Le problème de la formation en BM, c'est l'image de la formation encore trop liée au scolaire (frein psychologique). Il faut donc trouver un mode de formation pas trop classique. Je complète : il y a des projets de présentations de documents anciens par le service patrimoine de la BM aux étudiants d'une université en métiers du livre et du patrimoine. C'est le genre d'atelier qui permet de développer une coopération naturelle et fluide.

Question 4



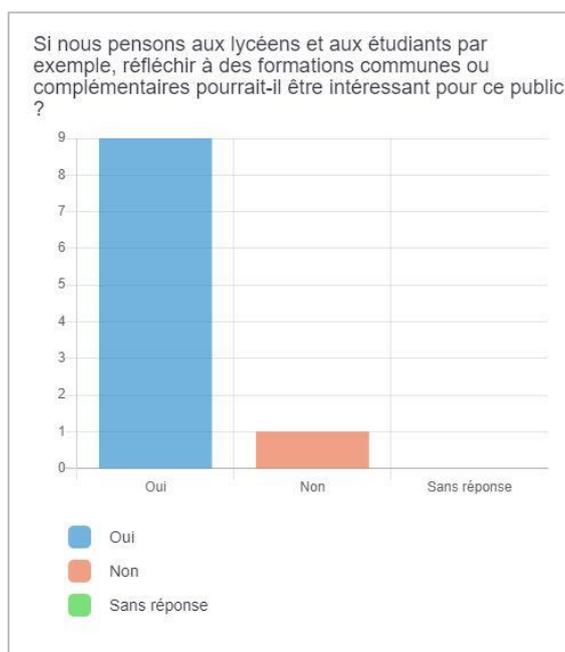
Question 5



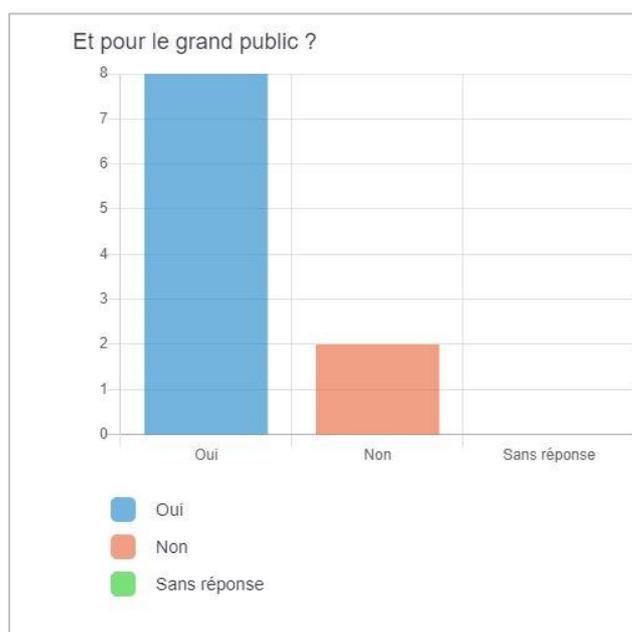
Question 6 : En quoi selon vous ? (4 réponses)

- ✓ Les actions visant à développer l'esprit critique sont déjà pratiquées en BM, en direction notamment des adolescents et jeunes adultes. Elles pourraient s'enrichir dans le domaine scientifique, avec l'apport des compétences et de l'expertise des BU dans ce domaine.
- ✓ Je ne comprends pas la question mais je répondrai en donnant des pistes de sujet de formation ou de collaboration : BD de reportage, les fake news, le dessin de presse
- ✓ BD et recherche scientifique
- ✓ Les universités ont des enseignants spécialisés qui peuvent apporter une expertise plus pointue que les bibliothécaires en général. Nous pouvons nous compléter. Les BM disposent de ressources documentaires très riches qui peuvent être de bons supports de réflexion. Le tout est de trouver la manière et le ton, selon le public visé.

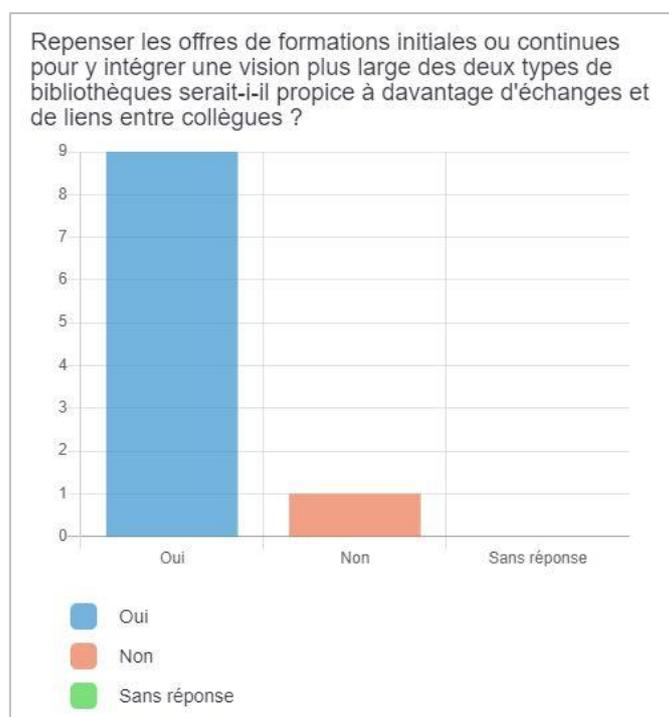
Question 7



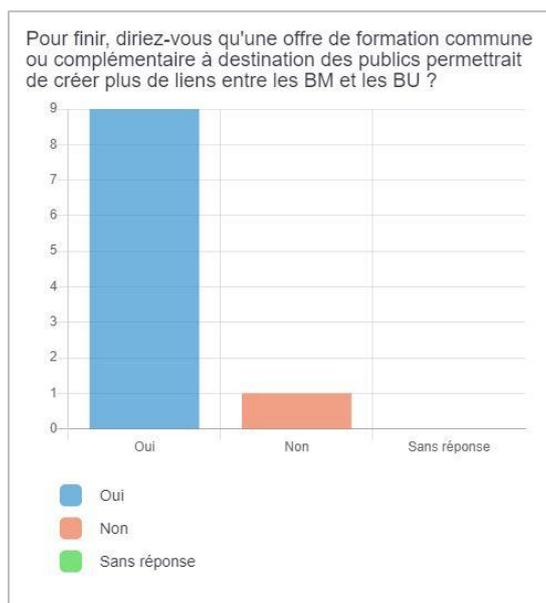
Question 8



Question 9



Question 10



PARTIE 4 : POUR FINIR

Question 1 : Quel poste occupez-vous ? (10 réponses)

- ✓ Direction
- ✓ Directrice
- ✓ Responsable réseau interco
- ✓ Responsable
- ✓ [réponse non exploitable]
- ✓ Conservateur et chef de service
- ✓ Assistant qualifié de conservation, responsable fonds BD
- ✓ Responsable du réseau de lecture intercommunal
- ✓ Responsable bibliothèque et documentation
- ✓ Au sein d'une BMVR, je suis responsable du service BU qui s'occupe des publics étudiants, gère des budgets d'acquisitions de collections universitaires (lesquelles sont accessibles à tout public) et des animations pour les étudiants.

Question 2 : Facultatif : souhaitez-vous rajouter quelque chose sur le sujet ? Une remarque, une observation etc. Vous pouvez écrire ce que vous souhaitez dans cet espace.

- ✓ La coopération est un des enjeux du prochain projet d'établissement de la structure où je travaille, notamment avec les BU. On en parle depuis 20 ans et dans les faits cela demande une énergie considérable, et on en est encore au stade des bonnes

intentions, sans réelles avancées ou projets concrets. (NB Il y a une coquille à la fin du questionnaire : "Dans l'objectif du continuum Bac-3, Bac+3 par exemple : aider les LYCEENS à mieux appréhender la BU ...)

- ✓ Lors de mes différentes formations avec des collègues de BU j'ai découvert un vrai changement dans les fonds notamment l'apparition de fonds BD. La diversification de la BD

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 – La coopération par les formations serait-elle bénéfique au public ?	32
Figure 2 - L'angle des formations est-il intéressant pour développer la coopération entre établissements ?	34
Figure 3 - Une coopération est-elle envisageable par la thématique de l'EMI via des formations ?.....	40
Figure 4 - Des formations communes pour les étudiants pourrait-il être intéressant ?	43
Figure 5 - La différence des formations entre BM et BU est-elle trop importante ?.....	46
Figure 6 - Repenser les offres de formations initiales serait-il propice à plus d'échanges ?	56

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	8
Méthodologie	11
PARTIE I : QU'EN EST-IL DE LA COOPERATION : EXEMPLES ET DEFINITIONS.....	13
1. Définition et éléments de cadrage	13
1.1. <i>Une typologie déjà existante</i>	<i>13</i>
1.2. <i>Des exemples de coopérations existants</i>	<i>15</i>
1.2.1 <i>La bibliothèque universitaire de la Rochelle et la médiathèque Michel Crépeau</i>	<i>16</i>
1.2.2 <i>La médiathèque Jacques Chirac à Troyes</i>	<i>17</i>
1.2.3 <i>Un cas particulier : la médiathèque de l'Orangerie à Vichy.....</i>	<i>19</i>
1.3. <i>Des projets centrés sur la coopération des formations.....</i>	<i>21</i>
1.3.1 <i>Journée d'étude à l'ENSSIB.....</i>	<i>21</i>
1.3.2 <i>Reconnaissance des acquis bibliothécaire formateur</i>	<i>22</i>
2. La formation : deux typologies différentes	23
2.1. <i>La formation au sein des bibliothèques universitaires</i>	<i>24</i>
2.2. <i>La formation au sein des bibliothèques municipales</i>	<i>27</i>
CONCLUSION PARTIE I.....	29
PARTIE II : SE RAPPROCHER POUR MIEUX DEVELOPPER COMPETENCES ET SERVICES	31
1. Le public : élément central des projets de coopération	31
1.1 <i>Une meilleure offre de formation</i>	<i>31</i>
1.2 <i>Le public étudiant et son rapport aux bibliothèques</i>	<i>35</i>
2. Le public universitaire, public central pour une coopération ...	37
2.1 <i>Les futurs étudiants : le cas des lycéens</i>	<i>38</i>
2.1.1 <i>L'EMI : thématique transversale et facilitante</i>	<i>39</i>
2.2 <i>Les étudiants</i>	<i>41</i>
3. Des échanges plus solides entre collègues et bibliothèques	45
3.1 <i>Se rencontrer davantage entre collègues.....</i>	<i>45</i>
3.2 <i>Contribuer au développement de la formation professionnelle continue</i>	<i>47</i>
3.2.1 <i>Développement des compétences</i>	<i>47</i>
3.2.2 <i>Les échanges au sein des formations professionnelles.....</i>	<i>49</i>
CONCLUSION PARTIE II	51
PARTIE III – RECOMMANDATIONS POUR LE FUTUR.....	52

1. Davantage de liens entre professionnels	52
1.1 <i>Professeurs documentalistes : professionnels concernés par la coopération.....</i>	52
1.2 <i>D'autres acteurs à mobiliser : les agences régionales du livre ..</i>	54
2. Questionner nos formations professionnelles	56
2.1 <i>Les formations initiales aux métiers du livre</i>	56
2.2 <i>Les formations des centres de formations.....</i>	58
3. Un Nouveau service pour le public ?	59
3.1 <i>Une reconnaissance d'acquis pour les étudiants</i>	59
3.2 <i>Une valorisation des formations pour le grand public</i>	61
3.2.1 <i>Le système des Open Badges</i>	62
CONCLUSION	63
SOURCES.....	65
BIBLIOGRAPHIE.....	67
ANNEXES.....	73
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	97
TABLE DES MATIERES.....	98